III.2. Lecture du projet dans le contexte paysager

III.2.2. Le projet dans le contexte paysager rapproché et immédiat

III.2.2.2. Analyse depuis l'habitat

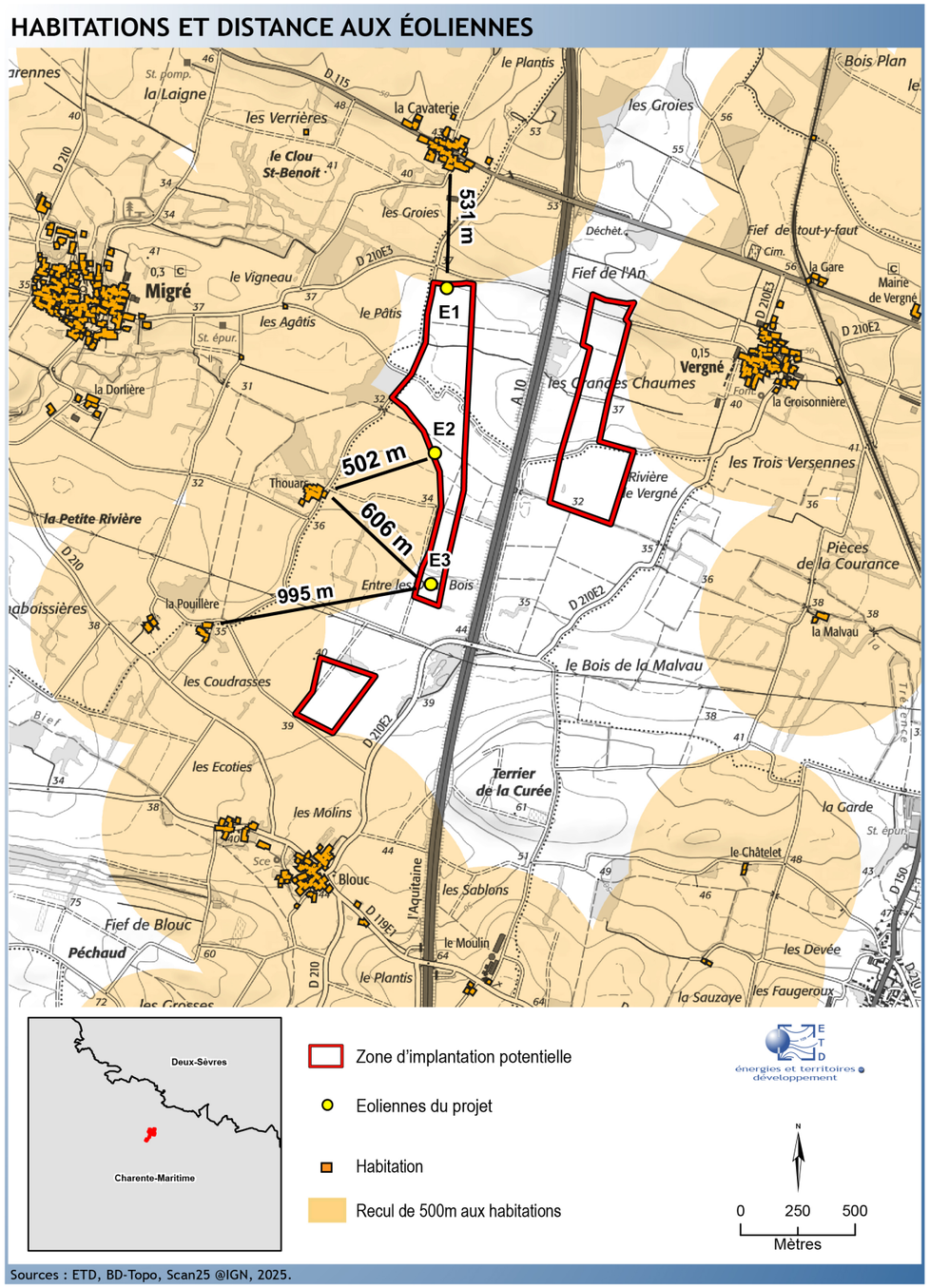

Carte 71. Habitations et distance aux éoliennes

Seuls les hameaux de **La Caveterie au nord, de Thouars à l'ouest et de la Pouillère au sud-ouest** sont compris **dans le périmètre de 1 km du projet.** **Migré et Vergné** sont les **bourgs les plus proches à environ 1,2 km** à l'ouest et à l'est du projet.

Ce sont les **seuls bourgs dans le périmètre de 2 km au projet avec le hameau de Blouc** présent au sud à environ 1,2 km.

Les autres hameaux et bourgs sont à plus de 2 km du projet.
Les bourgs de Lozay au sud et Loulay au sud-est sont à environ 2,5 km du projet.
Ceux de Villeneuve-la-Comtesse au nord-est et La Croix-Comtesse à l'est sont à environ 3 km. Courant est à environ 3,5 km au sud-ouest, Saint-Félix à environ 4,7 km au nord-ouest et La Jarrie-Audouin à environ 5 km au sud-est.

Les autres bourgs sont à plus de 5 km.

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DEPUIS L'HABITAT PROCHE

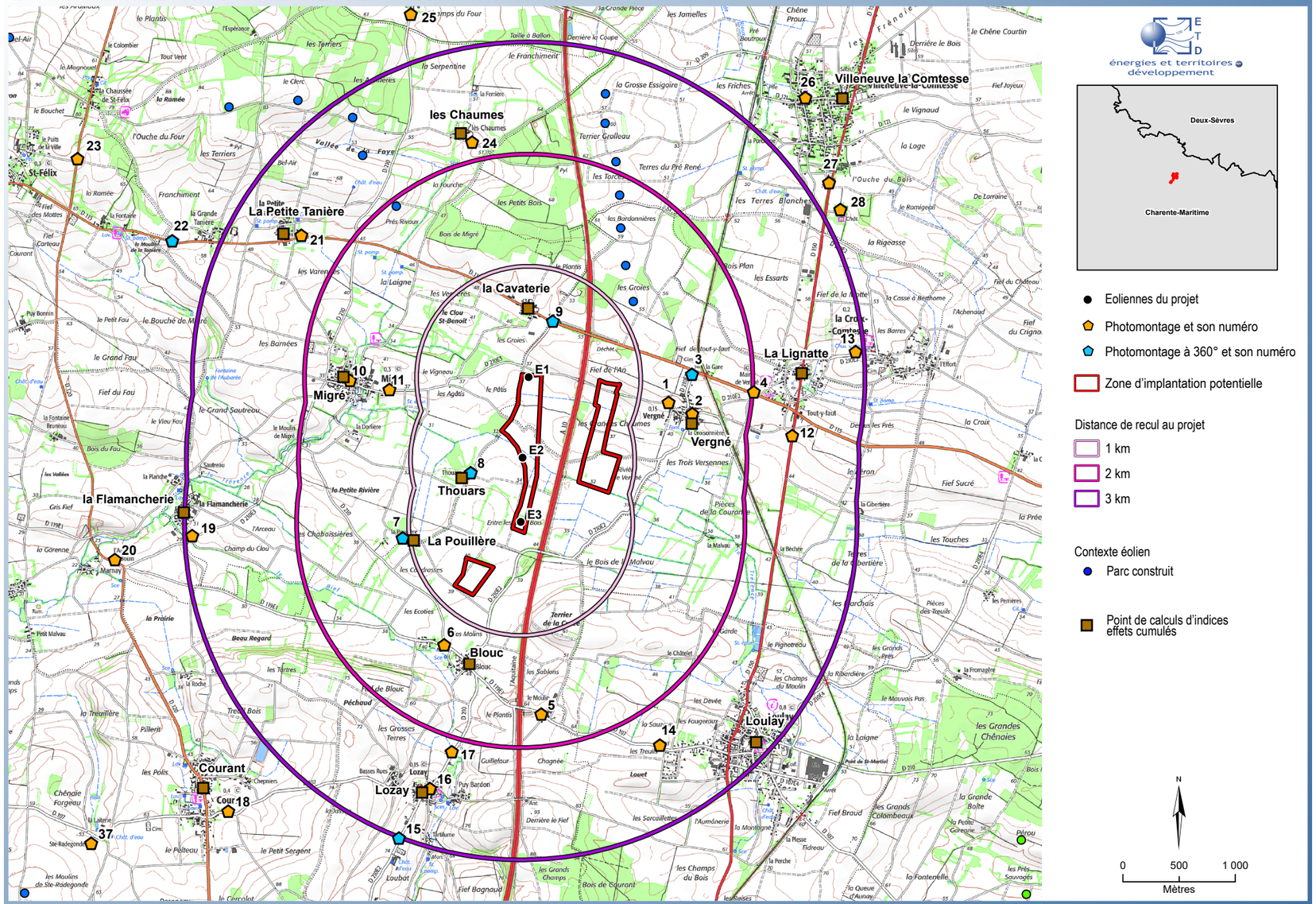

Sources : ETD, DREAL, Scan25 ©IGN, 2025.

Carte 72. Localisation des photomontages depuis l'habitat proche

Plusieurs photomontages sont réalisés pour illustrer la **lecture du projet dans le paysage de la plaine** (emprise du parc, géométrie).

Les points de photomontages sont positionnés principalement **en sortie de bourg ou de hameau** dans l'objectif de rendre compte de la vue maximale du projet (vue ouverte sur la plaine). Les vues sur le projet s'organisent en effet essentiellement depuis les sorties des villages et ponctuellement au sein des bourgs lorsque des ouvertures visuelles s'organisent entre les bâtiments.

Les photomontages sont ainsi répartis :
- Depuis le nord / nord-ouest: photomontage 9 depuis la Cavaterie, 24 depuis les Chaumes, 25 depuis la Grande-Ville-aux-Moines, 42 depuis Doeuil-sur-le-Mignon.
- Depuis le nord-est : photomontages 26 et 27 depuis Villeneuve-la-Comtesse, 28 depuis le site du château de Villeneuve-la-Comtesse, 29 depuis Saint-Etienne-la-Cigogne, 30 sur le GRP près de la forêt de Chizé et du hameau de Boisserolles.
- Depuis l'est : photomontages 1, 2, 3 à Vergné, 4 et 12 à la Lignatte, 13 à la Croix-Comtesse, 31 à Coivert, 33 à Dampierre-sur-Boutonne.
- Depuis le sud-est : photomontage 14 depuis Loulay, 34 depuis la Jarrie-Audouin, 32 depuis l'église de Saint-Martial.
- Depuis le sud / sud-ouest : photomontage 6 depuis Blouc, photomontages 15, 16, 17 depuis Lozay, 36 depuis la Benâte.
- Depuis le sud-ouest : photomontage 7 depuis la Pouillère, 18 depuis Courant, 37 depuis la chappelle de Courant, 38 depuis Ligueuil, 43 depuis le Puy Rolland.
- Depuis l'ouest : photomontage 8 depuis Thouars, 10 et 11 à Migré, 19 à la Flamancherie, 20 à Marnay, 39 à Saint-Martin-de-la-Coudre.
- Depuis le nord-ouest : photomontages 21 à la Petite Tanière, 22 à la Grande Tanière, 23 à Saint-Félix.

Les photomontages 16, 26, 28, 32, 33, 34, 43 sont inclus dans le paragraphe relatif à l'analyse du patrimoine.
Les autres photomontages sont présentés ci-après dans l'analyse des impacts depuis les bourgs.

III.2.2.2.A : Analyse depuis l'habitat : calculs d'indices effets cumulés éoliens

L'analyse des effets cumulés des parcs éoliens depuis l'habitat est traitée avec les photomontages ainsi que des calculs d'indices théoriques.
Ces calculs sont réalisés depuis les hameaux et bourgs les plus proches compris à moins de 3 km du projet et depuis d'autres bourgs du périmètre rapproché afin de traiter plusieurs axes visuels. Ils sont localisés sur la carte ci-dessous avec les photomontages. Les calculs sont faits sans le projet (état initial) et avec le projet (impact du projet) et représentent l'effet théorique du projet dans le contexte éolien existant.

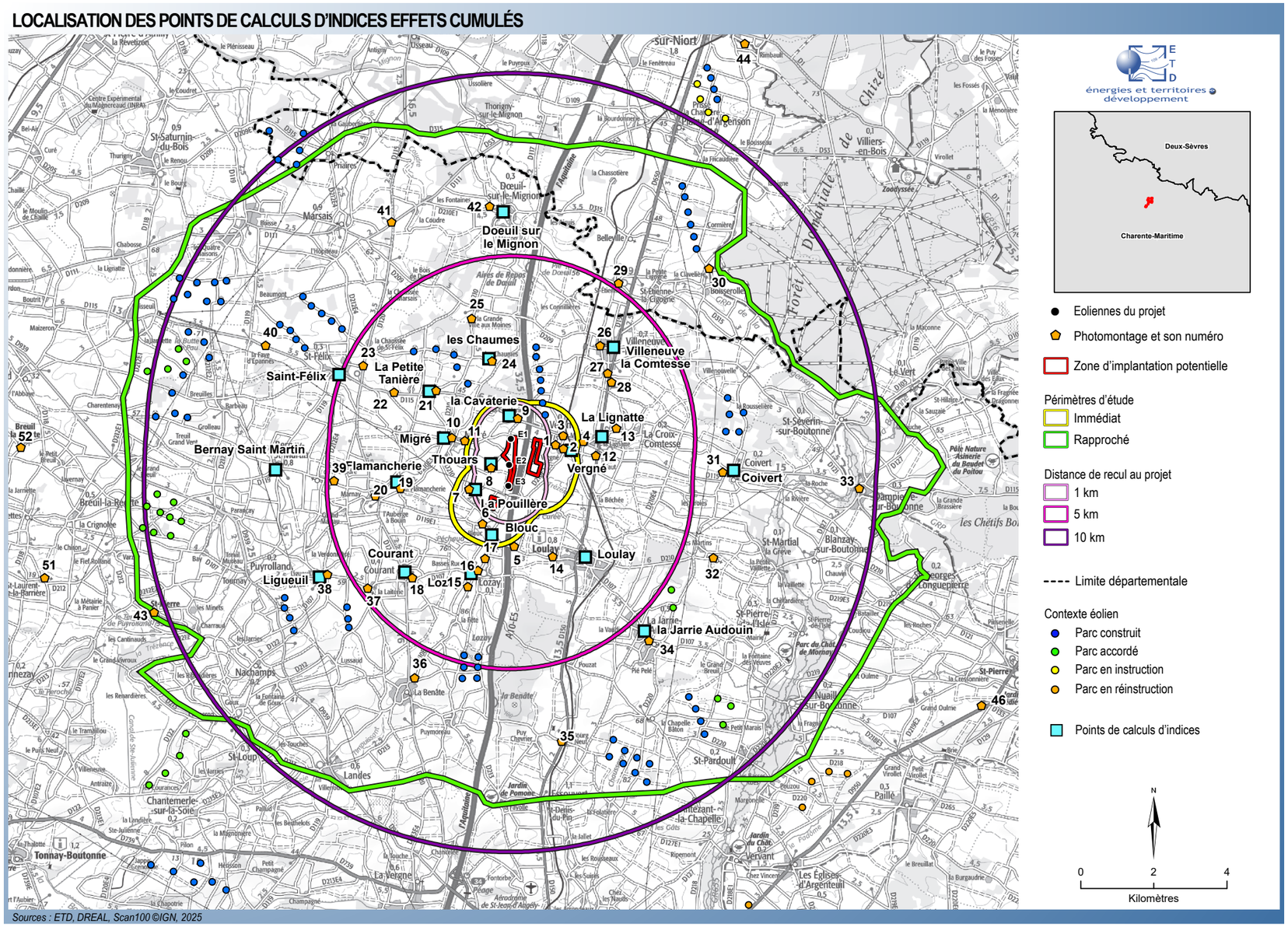

Carte 73. Localisation des points de calculs d'indices effets cumulés

Habitat	Périmètre au projet	Distance du point de calcul au projet en km	Localisation de l'habitat par rapport au projet	Périmètre d'étude	Photomontages du projet
Thouars	< 1km	0,5	ouest	immédiat	8 à 360°
la Cavaterie	< 1km	0,6	nord	immédiat	9 à 360°
La Pouillère	< 1km	1,0	ouest	immédiat	7 à 360°
Blouc	< 2 km	1,3	sud	immédiat	6
Vergné	< 2 km	1,5	est	immédiat	1-2-3-4 dont le 3 à 360°
Migré	< 2 km	1,7	ouest	rapproché	10-11
les Chaumes	< 3 km	2,3	nord	rapproché	24
La Lignatte / la Croix Comtesse	< 3 km	2,4	est	rapproché	4-12-13
La Petite Tanière	< 3 km	2,5	nord-ouest	rapproché	21-22 dont 22 à 360°
Lozay	< 3 km	2,6	sud	rapproché	15-16-17 dont le 15 à 360°
Loulay	< 3 km	2,9	sud-est	rapproché	14
la Flamancherie	< 3 km	3,0	ouest	rapproché	19-20
Courant	< 5 km	3,7	sud-ouest	rapproché	18
Villeneuve la Comtesse	< 5 km	3,8	nord-est	rapproché	26-27
Saint-Félix	< 5 km	5,0	nord-ouest	rapproché	23
la Jarrie Audouin	< 10 km	5,5	sud-est	rapproché	34
Ligueuil	< 10 km	5,7	sud-ouest	rapproché	38
Coivert	< 10 km	6,1	est	rapproché	31
Doeuil sur le Mignon	< 10 km	6,2	nord	rapproché	42
Bernay Saint Martin	< 10 km	6,4	ouest	rapproché	cf.pm 39

Tableau 15. Points de calculs d'indices effets cumulés

Le tableau ci-dessous présente les résultats de calculs SANS et AVEC le projet.

Habitat	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet	Angle de respiration sans le projet	Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°	Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°	Angle de respiration avec le projet	Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet	Indice de densité ID1 sans le projet	Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1	Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1	Indice de densité ID1 avec le projet	Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet	Indice de densité ID2 sans le projet	Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25	Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1	Indice de densité ID2 avec le projet	Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet
Thouars	149	Oui	Oui	217	68	41	Oui	Oui	33	-8,4	0,07	Non	Non	0,06	-0,01	0,29	Oui	Oui	0,30	0,01
la Cavaterie	174	Oui	Oui	185	11	54	Oui	Oui	54	0,0	0,06	Non	Non	0,07	0,01	0,27	Oui	Oui	0,28	0,01
La Pouillère	144	Oui	Oui	176	32	38	Oui	Oui	38	0,0	0,11	Oui	Oui	0,11	-0,01	0,29	Oui	Oui	0,30	0,01
Blouc	139	Oui	Oui	141	2	42	Oui	Oui	42	0,0	0,13	Oui	Oui	0,15	0,02	0,25	Oui	Oui	0,26	0,01
Vergné	101	Non	Oui	143	42	57	Oui	Oui	57	0,0	0,17	Oui	Oui	0,13	-0,03	0,20	Non	Non	0,21	0,01
Migré	189	Oui	Oui	232	43	35	Oui	Oui	30	-4,6	0,08	Non	Non	0,07	0,00	0,27	Oui	Oui	0,28	0,01
les Chaumes	186	Oui	Oui	195	9	75	Oui	Oui	75	0,0	0,06	Non	Non	0,07	0,01	0,26	Oui	Oui	0,27	0,01
La Lignatte / la Croix Comtesse	101	Non	Oui	127	27	65	Oui	Oui	65	0,0	0,15	Oui	Oui	0,14	-0,01	0,20	Non	Non	0,21	0,01
La Petite Tanière	215	Oui	Oui	234	20	37	Oui	Oui	28	-9,6	0,08	Non	Non	0,09	0,00	0,26	Oui	Oui	0,27	0,01
Lozay	121	Oui	Oui	122	1	47	Oui	Oui	47	0,0	0,08	Non	Oui	0,11	0,02	0,24	Non	Non	0,25	0,01
Loulay	96	Non	Non	97	1	58	Oui	Oui	58	0,0	0,13	Oui	Oui	0,13	0,01	0,18	Non	Non	0,19	0,01
la Flamancherie	184	Oui	Oui	204	20	36	Oui	Oui	36	0,0	0,11	Oui	Oui	0,11	0,00	0,26	Oui	Oui	0,27	0,01
Courant	168	Oui	Oui	177	9	56	Oui	Oui	56	0,0	0,08	Non	Non	0,09	0,01	0,28	Oui	Oui	0,29	0,01
Villeneuve la Comtesse	100	Non	Non	108	8	98	Oui	Oui	98	0,0	0,21	Oui	Oui	0,23	0,01	0,14	Non	Non	0,15	0,01
Saint-Félix	177	Oui	Oui	191	14	64	Oui	Oui	64	0,0	0,16	Oui	Oui	0,15	-0,01	0,22	Non	Non	0,23	0,01
la Jarrie Audouin	96	Non	Non	99	4	77	Oui	Oui	77	0,0	0,22	Oui	Oui	0,21	-0,01	0,15	Non	Non	0,16	0,01
Ligueuil	229	Oui	Oui	239	10	41	Oui	Oui	41	0,0	0,07	Non	Non	0,07	0,00	0,25	Oui	Oui	0,26	0,01
Coivert	76	Non	Non	97	21	168	Non	Non	168	0,0	0,08	Non	Non	0,07	-0,02	0,15	Non	Non	0,16	0,01
Doeuil sur le Mignon	114	Non	Non	116	2	122	Oui	Oui	122	0,0	0,11	Oui	Oui	0,10	0,00	0,18	Non	Non	0,18	0,01
Bernay Saint Martin	169	Oui	Oui	185	16	54	Oui	Oui	38	-15,8	0,22	Oui	Oui	0,20	-0,02	0,23	Non	Non	0,24	0,01

Tableau 16. Résultats des calculs d'indices effets cumulés théoriques - Prise en compte des parcs existants, accordés et en instruction avec et sans le projet (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées).

Les calculs des angles occupés par l'éolien et de l'angle de respiration permettent de préciser la localisation du projet par rapport aux autres parcs éoliens et l'évolution de ces angles.

Ces calculs théoriques donnent les résultats suivants **au stade de l'état initial (sans le projet) :**

- Indice d'occupation de l'horizon :
Ce seuil est dépassé sans le projet pour tous les bourgs étudiés sauf Vergné, la Lignatte, Loulay, Villeneuve la Comtesse, la Jarrie Audouin, Coivert, Doeuil sur le Mignon c'est-à-dire des bourgs qui sont à l'est, au sud-est ou au nord du projet. Ceci s'explique par la moindre présence de parcs éoliens dans le nord et l'est du périmètre d'étude.

- Angle de respiration :
Le seuil de l'angle de respiration est dépassé sans le projet pour tous les bourgs sauf Coivert (pas de parcs à moins de 10 km à l'est de ce bourg).

- La valeur seuil de l'indice de densité ID1 (0,1) est atteinte au stade de l'état initial depuis la Pouillère, la Flamancherie, Saint-Félix, Bernay-St-Martin à l'ouest, Blouc au sud, Vergné, la Lignatte à l'est, Loulay, la Jarrie-Audouin au sud-est, Villeneuve-la-Comtesse au nord-est, Doeuil-sur-le-Mignon au nord.
Cette valeur traduit le regroupement de parcs dans les angles occupés par l'éolien.

- La valeur seuil de l'indice de densité ID2 (0,25) est dépassée au stade de l'état initial depuis Thouars, la Pouillère, Migré, la Flamancherie à l'ouest, la Cavaterie, les Chaumes au nord, Blouc au sud, la Petite Tanière au nord-ouest, Courant et Ligueuil au sud-ouest. Cette valeur correspond au nombre d'éoliennes par km^2.

Ces calculs donnent les résultats suivants **avec l'ajout du projet :**

- Indice d'occupation de l'horizon :
Le projet augmente l'indice d'occupation de l'horizon depuis tous les bourgs.
Il n'y a pas de modification de dépassement du seuil par l'ajout du projet sauf pour Vergné et la Lignatte s'expliquant par la localisation du projet dans le prolongement sud du parc existant de Villeneuve Vergné, hors des angles déjà occupés par les parcs à moins de 10 km de ces bourgs.

L'augmentation la plus importante est observée depuis l'ouest (Thouars, la Pouillère, la Petite Tanière, Migré, la Flamancherie) et l'est (Vergné, la Lignatte, Coivert) avec une augmentation > 20° expliquée par la localisation du projet dans le prolongement sud du parc existant de Villeneuve Vergné, parfois en partie dans l'angle d'un autre parc plus lointain. L'augmentation de plus de 30° depuis Thouars, la Pouillère, Migré, Vergné est expliquée par la proximité au projet (< 2 km). En s'éloignant, l'angle ajouté par le projet diminue comme illustré depuis Saint-Félix, Ligueuil et Bernay-Saint-Martin localisés à l'ouest et au sud-ouest du projet.
Dans l'axe nord-est/sud-ouest de l'alignement du projet et du parc de Villeneuve-Vergné, le projet est compris dans l'angle du parc de Villeneuve-Vergné le modifiant très peu (exemples depuis Lozay, Blouc).

- Angle de respiration :
Le projet est dans l'angle de respiration et induit sa réduction depuis Thouars, Migré, la Petite Tanière et Bernay-Saint-Martin c'est-à-dire des bourgs localisés à l'ouest du projet.
Cette réduction s'explique par la localisation du projet dans le prolongement sud du parc existant de Villeneuve Vergné. Depuis Thouars et Migré, l'angle de respiration localisé à l'est sans le projet, est désormais localisé au sud par l'ajout du projet qui vient à l'est de ces habitats. Depuis la Petite Tanière et Bernay-Saint-Martin, l'angle de respiration reste respectivement au sud-est et à l'est mais diminue par l'ajout du projet.
Depuis Coivert, le seuil de l'angle de respiration n'est pas dépassé ni au stade de l'état initial, ni avec l'ajout du projet.

- Le projet induit des évolutions de l'indice de densité ID1, mais de moins de 0,03.
Ceci correspond à la localisation du projet dans l'angle d'autres parcs ou à sa localisation dans un angle faible lorsqu'il augmente l'angle occupé par l'éolien.
Il n'y a pas de modification de dépassement du seuil de ID1 par l'ajout du projet sauf depuis Lozay au sud, s'expliquant par l'ajout du projet (+ 3 éoliennes) dans l'angle du parc existant de Villleneuve-Vergné en augmentant par conséquent la densité éolienne dans un angle existant.
- L'indice de densité ID2 augmente dans tous les cas avec l'ajout du projet (augmentation de 0,01), **correspondant à l'ajout des 3 éoliennes du projet dans le contexte existant** (ID2 correspondant à la densité éolienne au km2).
L'analyse depuis l'habitat avec les photomontages du projet est réalisée ci-après.

SYNTHÈSE DES CALCULS D'INDICES EFFETS CUMULÉS

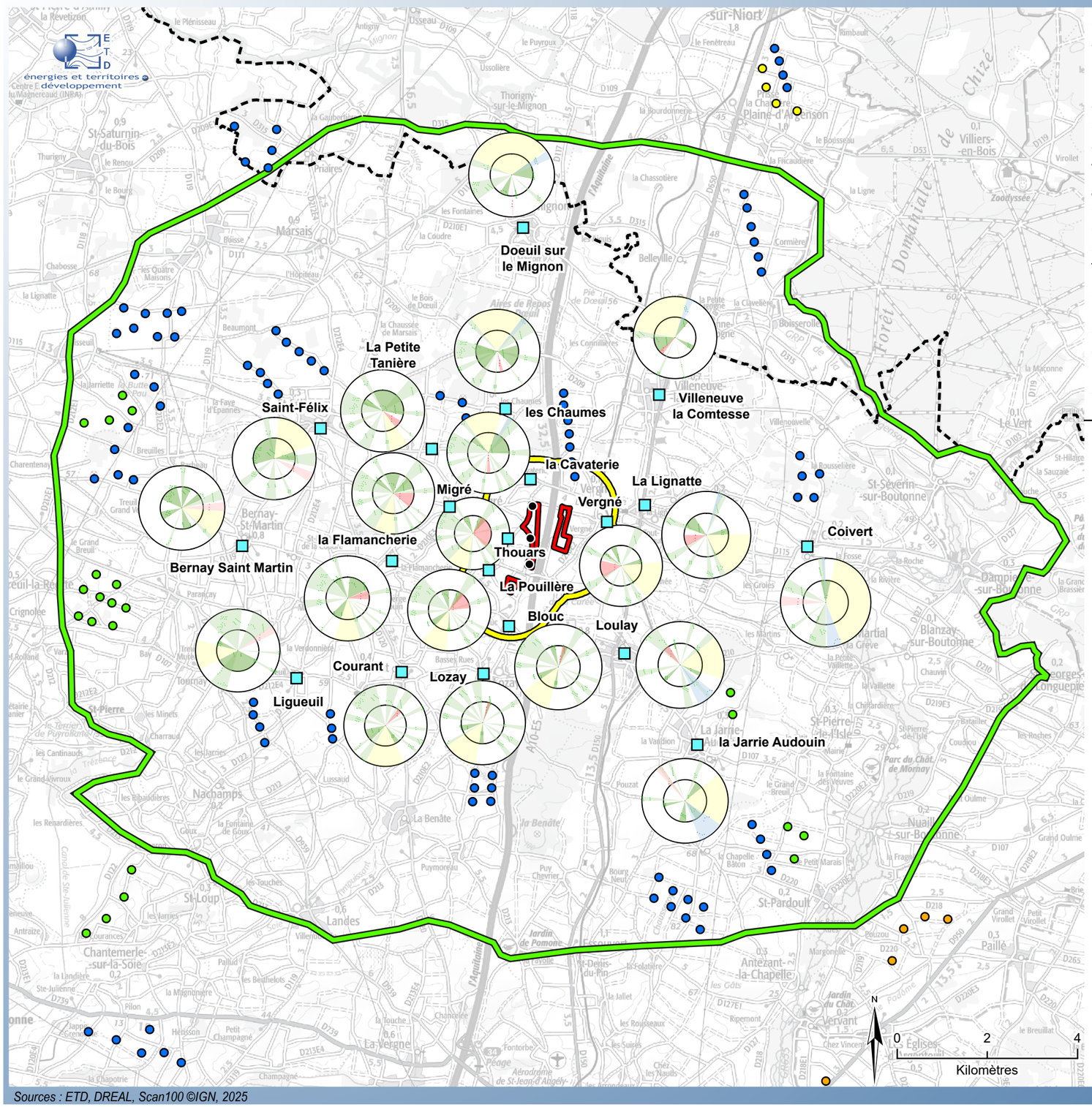

Calculs d'indices théoriques indiquant :
- Seuil de l'indice d'occupation de l'horizon dépassé sans le projet sauf depuis l'habitat à l'est, sud-est ou nord (Vergné, la Lignatte, la Jarrie-Audouin, Coivert, Doeuil-sur-le-Mignon).
- Seuil de l'angle de respiration dépassé sans le projet sauf depuis Coivert.
- Projet augmentant l'indice d'occupation de l'horizon avec des valeurs plus importantes depuis l'est et l'ouest du fait de la géomérie du projet en une ligne nord/sud en prolongement de l'angle du parc existant de Villeneuve Vergné. Configuration expliquant aussi la diminution de l'angle de respiration depuis des habitats à l'ouest (exemples de Thouars, Migré, la Petite Tanière, Bernay-Saint-Martin). Projet cependant ponctuel (3 éoliennes), proche du parc de Villeneuve Vergné et modifiant peu les indices de densité (ajout de 3 éoliennes dans le contexte éolien existant). Dans l'axe nord-est / sud-ouest, projet dans l'angle du parc de Villeneuve-Vergné le modifiant très peu, venant en densification de l'angle existant (exemples depuis Lozay, Blouc).

Zone d'implantation potentielle
Eoliennes du projet

Périmètres d'étude
Immédiat
Rapproché
Limite départementale
Points de calculs d'indices

Contexte éolien
Parc construit
Parc accordé
Parc en instruction
Parc en réinstruction

Légende des diagrammes de synthèse de répartition des angles occupés par les parcs éoliens et le projet avec l'angle de respiration (angles théoriques, avec hypothèse d'une vue dégagée à 360° dans un périmètre de 10 km) :

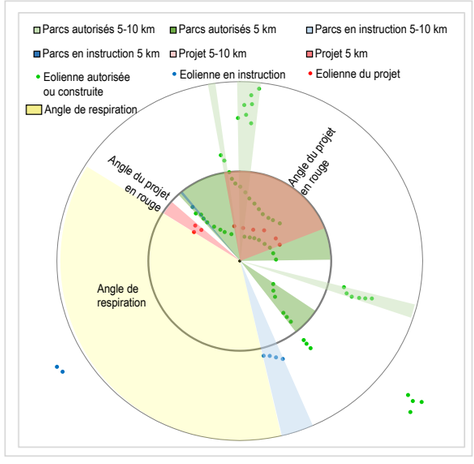

Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2025

Carte 74. Synthèse des calculs d'indices effets cumulés

III.2.2.2.B : Analyse depuis l'habitat : lecture du projet

L'habitat au nord / nord-ouest

- Lecture du projet depuis le nord / nord-ouest :

Depuis le nord et le nord-ouest en s'éloignant, le projet se lit en arrière-plan des boisements caractérisant le nord du périmètre rapproché.

C'est le cas depuis les hameaux des Chaumes et de la Grande-Ville-aux-Moines éloignés de plus de 2 km du projet.
Le photomontage 24 réalisé en sortie est du hameau Les Chaumes illustre la lecture du projet à environ 2,2 km en arrière-plan de l'horizon boisé avec un impact faible (lecture de rotors et pales). Il dessine une ligne régulière de trois éoliennes dont l'échelle est atténuée par la distance et les bois. Le photomontage 25 en sortie sud du hameau de la Grande-Ville-aux-Moines illustre quant à lui le rôle visuel des bois en s'éloignant. Le projet localisé à environ 3,4 km est en effet très peu visible, avec un impact négligeable à nul.

Les bourgs localisés au nord du projet sont à plus de 5 km. Doeuil-sur-le-Mignon est le bourg le plus proche, en étant éloigné d'environ 5,5 km du projet. La distance, les ondulations du relief et la végétation atténuent l'échelle de ses éoliennes, avec un impact très faible (cf. photomontage 42).

Dans ces vues depuis le nord / nord-ouest dans le périmètre rapproché, le projet se distingue des parcs existants de Villeneuve Vergné et de Migré. Sa localisation au sud-ouest du parc de Villeneuve Vergné avec une interdistance d'environ 1 km et celle d'environ 1,8 km au sud-est au parc de Migré expliquant la lecture de cette respiration, le projet s'inscrit entre ces deux parcs. C'est le cas sur le photomontage 24 ainsi que le 42 en vue plus lointaine depuis Doeuil-sur-le-Mignon. Le projet ajoute alors un angle occupé par l'éolien, tout en étant **ponctuel avec des valeurs d'angles faibles.** Il est en effet perçu dans une emprise est/ouest réduite du fait de sa géométrie en une ligne orientée nord/sud et de son nombre de 3 éoliennes. Le **projet n'est pas dans l'angle de respiration**, il se regroupe en effet entre les autres parcs déjà localisés au sud (cas depuis Les Chaumes, la Grande-Ville-aux-Moines, Doeuil-sur-le-Mignon et depuis Marsais).

Depuis le hameau des Chaumes localisé à environ 2,2 km, le projet occupe un angle d'environ 9°. Le photomontage 24 illustre le contexte paysager du hameau avec le projet qui s'ajoute au sud-ouest du parc de Villeneuve Vergné cependant peu visible (lecture de pales de ce parc en arrière-plan du bois). Les boisements masquent les parcs éoliens plus éloignés dans cette vue vers le sud ou atténuent fortement leur perception (parcs de Nachamps Courant et Chantemerle > 8 km). Le parc de Migré est quant à lui à l'ouest du hameau.

Depuis le hameau de la Grande-Ville-aux-Moines plus éloigné au nord-ouest, le projet s'inscrit entre les parcs de Villeneuve Vergné et de Migré avec une perception cependant limitée sous l'effet des boisements comme illustré par le photomontage 24.

Depuis le bourg de Doeuil-sur-le-Mignon, le projet se lit dans les vues ouvertes vers le sud entre les parcs existants de Villeneuve Vergné et de Migré en étant plus éloigné que ces deux parcs. Le projet est ponctuel, occupant un angle d'environ 2° (cf. photomontage 42).

Depuis Marsais, le projet est éloigné d'environ 7 km et localisé en arrière-plan dans l'angle du parc existant de Migré. Sa lecture est atténuée par la distance et les boisements comme illustré sur le photomontage 41 à l'est de Marsais (impact très faible à négligeable).

L'habitat proche au nord : la Cavaterie

Les **perceptions les plus proches** du projet depuis le nord/nord-ouest concernent le **hameau de la Cavaterie (< 1 km du projet).**

Le projet se lit dans les vues ouvertes sur la plaine depuis les accès ouest, sud et est du hameau et les maisons ayant des vues dégagées en direction du projet. Elles sont illustrées par le photomontage 9 sur la RD115 en sortie est du hameau. Le projet se lit en vue immédiate à environ 0,5 km, dessinant une ligne de trois éoliennes en regardant vers le sud tandis que le parc existant de Villeneuve Vergné s'inscrit en vue immédiate à 0,7 km en une ligne d'éoliennes au nord-est. Le parc existant de Migré est quant à lui localisé au nord-ouest du hameau à environ 1,8 km, peu visible sur ce photomontage car masqué par le hameau en avant-plan.

L'impact est modéré. Le projet ajoute un parc proche au sud du hameau déjà concerné par des vues immédiates des parcs de Villeneuve Vergné au nord-est et de Migré au nord-ouest. Cependant le projet orienté selon un alignement nord/sud est perçu dans sa plus faible emprise, il est ponctuel, ce qui diminue l'effet cumulé ajouté par le projet. La géométrie à une seule ligne d'éoliennes dans l'ouest de la zone d'implantation potentielle a en effet diminué l'emprise est/ouest du projet. Le projet occupe un angle d'environ 10°. Son interdistance d'environ 1 km au parc de Villeneuve Vergné crée une respiration à ce parc et le projet reprend son principe d'implantation en ligne (cohérence).

Sur le photomontage 9 réalisé à 360°, les autres parcs éoliens au nord et au nord-est ne sont pas visibles, masqués par la végétation arborée qui cadre la vue, sauf celui de Villeneuve Coivert peu visible en vue lointaine à environ 5,7 km. Les parcs localisés à l'ouest, en arrière-plan du hameau, ne sont pas visibles sauf celui de Migré. Les autres parcs éoliens compris dans la vue vers le sud/sud-est avec le projet sont plus éloignés. Le parc de la Benâte vient en arrière-plan du projet à environ 6 km tandis que les autres parcs lointains sont peu visibles en arrière-plan des haies (Morgat, Antezant la Chapelle, Vallées des Vignes, Antezant St Pardoult au sud-est ; Nachamps Courant et Saint-Loup-de-Saintonge au sud) ou masqués par le relief (St Pierre de Juillers, Vervant et Léa, Mazeray, les Nouillers).

Le photomontage 21 réalisé au hameau de la Petite Tanière illustre les vues d'ensemble du projet avec les parcs de Migré et de Villeneuve Vergné depuis l'ouest de la Cavaterie.

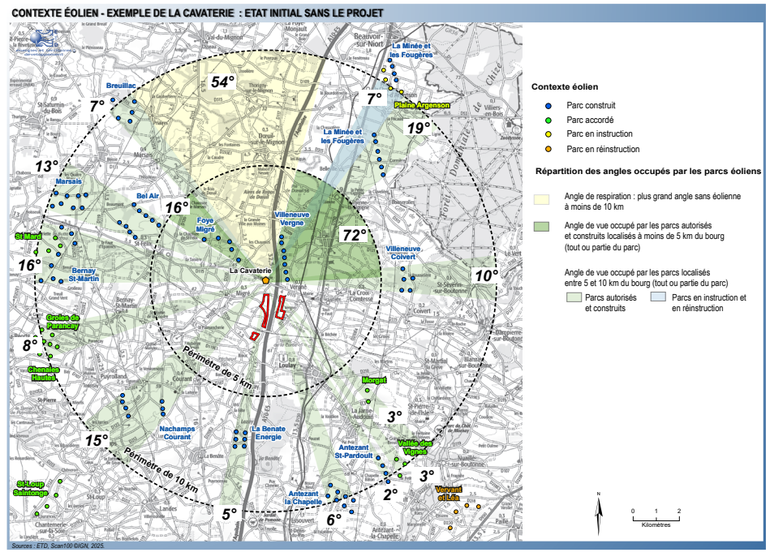

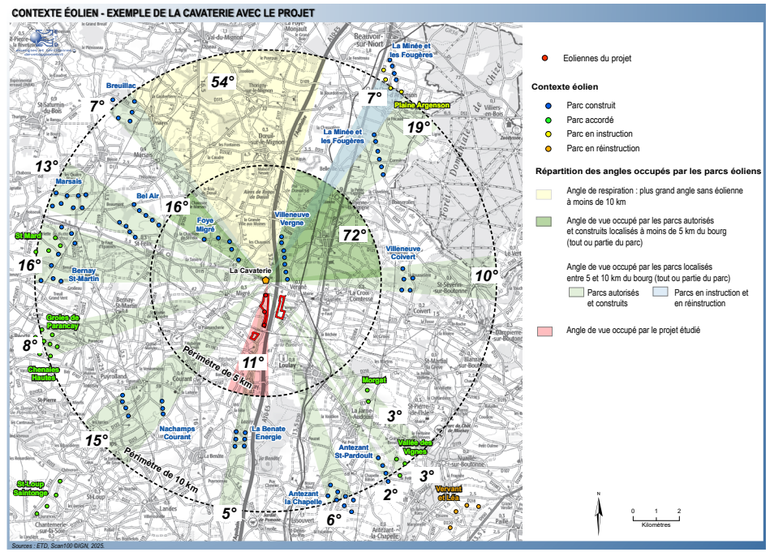

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
174	Oui	Oui	185	11
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
54	Oui	Oui	54	0,0
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,06	Non	Non	0,07	0,01
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,27	Oui	Oui	0,28	0,01

Carte 75. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis la Cavaterie (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

Photomontage n°9 à 360° depuis la RD115 à la sortie est de la Cavaterie - exemple depuis le nord

Trois vues panoramiques du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction)

A



B



C



Photomontage n°24 depuis les Chaumes - exemple depuis le nord

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°25 depuis la RD210 en sortie sud de La Grande-Ville-aux-Moines - exemple depuis le nord

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°42 depuis Doeuil-sur-le-Mignon - exemple plus éloigné depuis le nord (> 5 km)

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

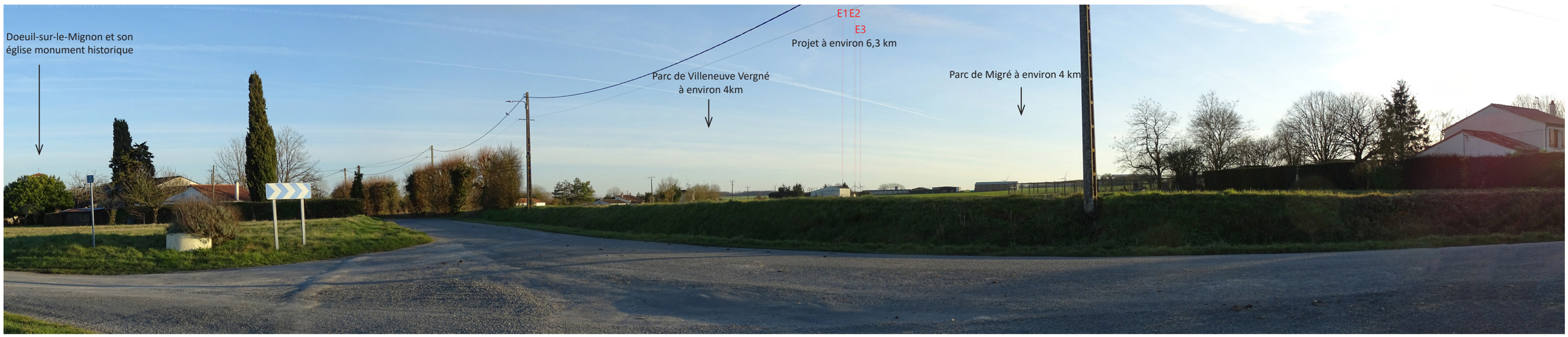

L'habitat au nord-est

- Lecture du projet depuis le nord-est :

Depuis le nord-est, le projet se lit dans le paysage de la plaine dans des vues dont la profondeur de champ est conditionnée par les ondulations du relief, les bosquets et les haies.

Villeneuve-la-Comtesse est le bourg le plus proche du projet au nord-est, éloigné d'environ 3,2 km. La lecture du projet est atténuée par la distance et le contexte paysager, avec un impact faible à très faible. Le projet vient en arrière-plan des bosquets présents au sud-ouest du bourg, et aussi en arrière-plan des bâtiments présents au sud du bourg. C'est le cas sur le photomontage 27 en sortie sud de Villeneuve-la-Comtesse sur la route principale RD150 avec un impact très faible. Le projet se lit en effet principalement par E1 (rotor en arrière-plan du bois) tandis que E2 et E3 sont très peu visibles (lecture de pales, portions de pales).
Le photomontage 26 depuis l'église et le 28 depuis le site du château de Villeneuve-la-Comtesse sont inclus dans le paragraphe relatif au patrimoine (projet non visible). Le photomontage 26 illustre les vues fermées par le bâti dans le centre-bourg.

Les autres hameaux ou bourgs au nord-est sont plus éloignés du projet.

Le photomontage 29 réalisé en sortie est du hameau de Saint-Etienne-la-Cigogne rend compte de vues ouvertes et lointaines sur la plaine, découpées en plusieurs plans par les ondulations du relief, les bois et les haies, avec le projet dans le paysage éolien existant (à environ 5 km depuis ce hameau avec un impact faible).

Le photomontage 30 à proximité du hameau de Boisserolles sur le sentier de randonnée GRP à l'ouest de la forêt de Chizé rend compte d'une vue plus lointaine du projet en arrière-plan de la trame arborée de la plaine (lecture de pales et rotors à environ 7 km, avec un impact très faible).

Depuis le nord-est, le projet est en partie en arrière-plan du parc existant de Villeneuve Vergné et le prolonge vers le sud. Le projet et ce parc forment visuellement un seul ensemble cohérent en une ligne d'éoliennes.
Le projet, ponctuel avec ses 3 éoliennes, augmente alors l'angle de ce parc existant, dans des valeurs faibles de moins de 10°. C'est le cas depuis les hameaux au nord-est (photomontage 30) ainsi que depuis Villeneuve-la-Comtesse (photomontage 27). Depuis ce bourg, le projet augmente l'angle éolien de 8° sans modifier l'angle de respiration du fait de sa localisation dans les vues vers le sud-ouest comprenant les parcs de Villeneuve Vergné, de Migré, de la Benâte (photomontage 27).

Dans les vues plus éloignées depuis le nord/nord-est comme depuis Saint-Etienne-la-Cigogne, le projet est dans l'angle et en arrière-plan du parc existant de Villeneuve-Vergné.
Le projet crée une ligne en doublement du parc de Villeneuve Vergné au sud, selon le même principe d'implantation. **Il ne modifie alors pas l'angle éolien mais vient en densification (ajout de 3 éoliennes)** tout en étant ponctuel et avec une géométrie simple et lisible en cohérence avec ce parc existant (cf. photomontage 29).

Photomontage n°27 depuis la RD150 en sortie sud de Villeneuve-la-Comtesse - exemple depuis le nord-est

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°29 depuis Saint-Etienne-la-Cigogne près de l'église - exemple plus éloigné depuis le nord-est (à environ 5 km)

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

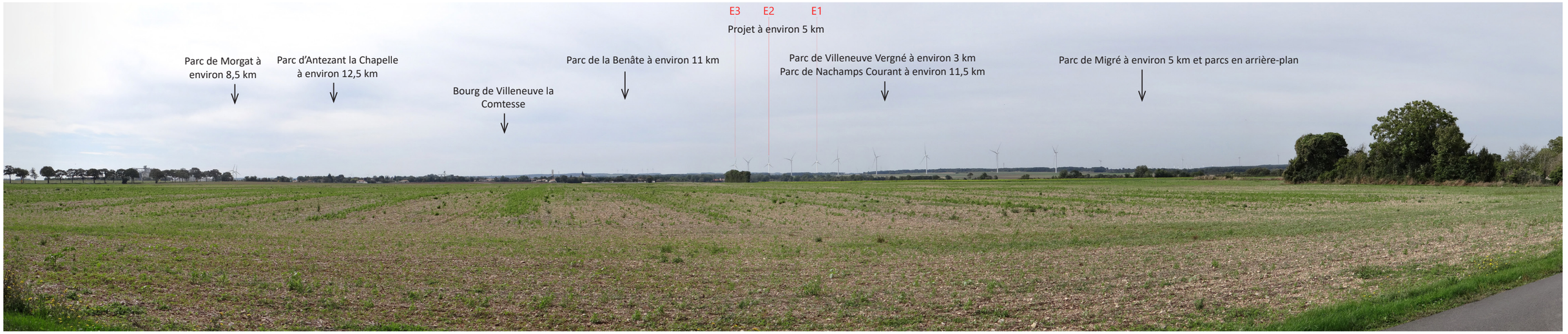

L'habitat à l'est

- Lecture du projet depuis l'est :

Les vues sont ouvertes dans la plaine depuis l'est jusqu'à Coivert, découpées en plans par les ondulations du relief et la végétation arborée, tandis que les boisements conditionnent et atténuent la lecture du projet en s'éloignant comme illustré par le photomontage 32 depuis l'église isolée de Saint-Martial (projet à environ 6 km très peu visible masqué par la butte boisée en avant-plan, cf. photomontage dans le paragraphe relatif au patrimoine).

Le projet est reculé de l'habitat présent à l'est par rapport à la zone d'implantation potentielle (pas d'éolienne dans l'est de la ZIP). Dans le périmètre rapproché, le hameau de la Lignatte est le plus proche à environ 2 km du projet tandis que le bourg de Vergné est le plus proche à environ 1,2 km dans le périmètre immédiat.

Dans la vallée de la Boutonne, en limite est du périmètre rapproché, les vues sont en majorité fermées en direction du projet qui est éloigné de plus de 7 km. Le photomontage 33 depuis l'église de Dampierre-sur-Boutonne illustre le rôle d'écran visuel des arbres de la vallée (projet non visible, cf. photomontage dans le paragraphe relatif au patrimoine).

La lecture du projet depuis l'est est illustrée par les photomontages 4 et 12 à La Lignatte, le 13 depuis la Croix-Comtesse et le 31 depuis Coivert. Le photomontage 4 est réalisé en sotie ouest de la Lignatte au niveau de la mairie de Vergné (mairie et musée de l'école).

Le **hameau de la Lignatte** est éloigné d'environ 2 km du projet et le bourg de la **Croix-Comtesse** d'environ 3 km. Le projet se lit en une ligne, en arrière-plan de la trame arborée de la plaine depuis La Lignatte (photomontages 4 et 12), ainsi qu'en arrière-plan du hameau de la Lignatte depuis Villeneuve-la-Comtesse (photomontage 13), avec un i**mpact modéré à faible**. L'échelle des éoliennes du projet est atténuée par la distance et le premier plan arboré.

Le bourg de Coivert est éloigné d'environ 6 km du projet. Celui-ci s'inscrit en plan intermédiaire dans les vues ouvertes sur la plaine agricole ponctuée de bosquets comme illustré par le photomontage 31 sur la RD115 en sortie ouest du bourg. Le projet forme une ligne de 3 éoliennes, avec un impact faible.

Depuis l'est, le projet vient **dans le prolongement de l'alignement du parc existant de Villeneuve Vergné, les deux formant visuellement un seul ensemble cohérent en une ligne d'éoliennes. Le projet est lu dans sa plus large emprise nord/sud, augmentant l'angle du parc existant tout en restant ponctuel avec trois éoliennes** et reprenant la géométrie en ligne de ce parc. Le projet est par ailleurs compris dans la vue vers l'ouest avec les autres parcs de la plaine et est par conséquent hors de l'angle de respiration.

Depuis La Lignatte et la Croix-Comtesse, le projet ajoute trois éoliennes en vue proche à proximité du parc existant en étant plus éloigné que ce parc et en conservant une respiration entre les deux (interdistance d'environ 1 km). Il occupe un angle d'environ 25 à 30° depuis La Lignatte. Cet angle diminue en s'éloignant depuis la Croix Comtesse et Coivert.
Sur les photomontages 4 et 12 depuis La Lignatte, et le 13 depuis Villeneuve-la-Comtesse, les autres parcs compris à l'ouest avec le projet sont plus éloignés. Leur perception est diminuée par la distance et la végétation, ce qui atténue les effets cumulés éoliens.
Sur le photomontage 4, les autres parcs à l'ouest éloignés sont peu visibles ou masqués par la végétation. Le parc de Migré se lit à environ 3,6 km en arrière-plan du bois au nord-ouest (pales au-dessus du bois). Sur le photomontage 12, les parcs des Chênaies Hautes / des Groies de Parançay et des Chaumes Carrées sont en arrière-plan du projet à plus de 11 km tandis que celui de Nachamps Courant est à environ 8 km au sud-ouest et celui de la Benâte à environ 6,5 km au sud. Sur le photomontage 13, les autres parcs localisés à l'ouest et plus éloignés sont peu visibles ou masqués par la végétation et le bâti. Les parcs de Nachamps Courant, des Chênaies Hautes / des Groies de Parançay sont en arrière-plan du projet à environ 9 et 12 km.

Depuis Coivert, de même le projet prolonge le parc de Villeneuve-Vergné selon l'alignement nord/sud en conservant une respiration à ce parc. Sur le photomontage 31, le parc existant de Migré s'inscrit en arrière-plan du parc de Villeneuve-Vergné au nord-ouest avec d'autres parcs plus lointains. Les parcs éloignés localisés dans l'axe visuel du projet à l'ouest sont peu ou non visibles sous l'effet des ondulations du relief et de la végétation.

L'habitat proche à l'est : Vergné

Le bourg de Vergné est le plus proche du projet à l'est, à environ 1,2 km dans le périmètre immédiat.

Le photomontage 1 réalisé en sortie est de Vergné sur la route locale reliant Vergné à Migré et le photomontage 3 depuis l'entrée nord de Vergné sur la RD2103 illustrent la lecture du projet dans les vues ouvertes sur la plaine.

La plaine est découpée en plusieurs plans par les ondulations du relief et les bois. Le projet s'inscrit en plan intermédiaire à environ 1,3 km. Il se lit en une ligne de trois éoliennes et est ici perçu dans sa plus large emprise nord/sud, occupant un angle d'environ 40°.

Le parc existant de Villeneuve Vergné s'inscrit au nord du bourg à environ 0,8 km. Le projet ajoute alors un parc en vue immédiate à l'ouest de Vergné tout en restant ponctuel (3 éoliennes) et hors de l'angle de respiration. Il se distingue du parc existant de Villeneuve Vergné, une respiration étant conservée à ce parc (interdistance d'environ 1 km). Il reprend son principe d'implantation en ligne (cohérence).
Comme depuis les hameaux et autres bourgs localisés à l'est, le projet est éloigné de Vergné par rapport à la zone d'implantation potentielle et son emprise nord/sud diminuée (pas d'éolienne dans l'est et le sud de la ZIP). **L'impact est modéré.**
Le photomontage 2 depuis la rue principale RD210E2 au niveau du carrefour de l'église rend compte du rôle visuel du bâti y compris depuis les bourgs proches. Le projet localisé à environ 1,5 km n'est pas visible masqué par le bâti du bourg (impact nul).

Sur le photomontage 1, les autres parcs éoliens présents à l'ouest sont éloignés dans l'arrière-plan de la vue (> 10 km). Le parc de Migré se lit à environ 3 km au nord-ouest avec d'autres parcs en arrière-plan (> 7 km).
Sur le photomontage 3 réalisé dans le haut du bourg, la vue est plus dégagée et lointaine. Les autres parcs éoliens sont éloignés dans l'arrière-plan de cette vue vers l'ouest (> 7 km). Les vues vers le nord et vers l'est sont quant à elles courtes et cadrées par les boisements avec le parc existant de Villeneuve Vergné au nord à environ 0,8 km tandis que les autres parcs éloignés au nord et à l'est sont masqués par les boisements ou très peu visibles. Ce contexte boisé au nord et à l'est de Vergné, et l'éloignement des autres parcs dans la vue ouverte vers l'ouest atténuent les effets cumulés depuis ce bourg.

Les perceptions plus éloignées (à environ 2 km) depuis la mairie de Vergné au hameau de La Lignatte sont illustrées par le photomontage 4, avec lecture du projet en arrière-plan des haies et bosquets de la plaine.

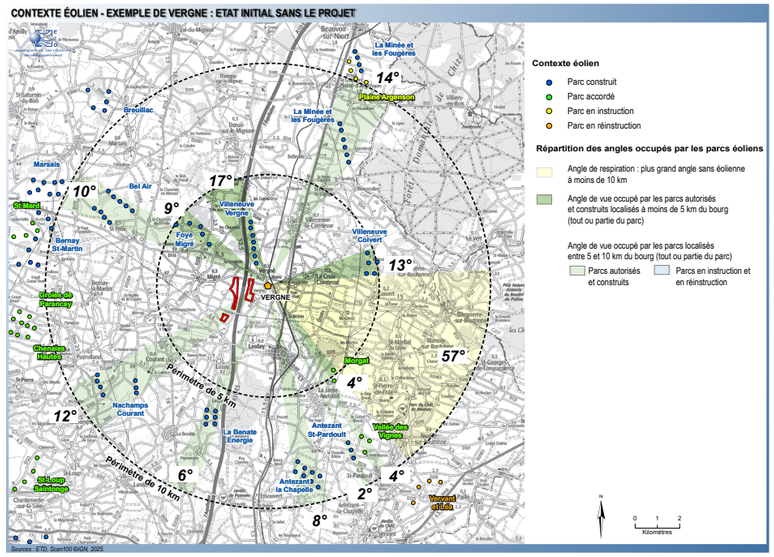

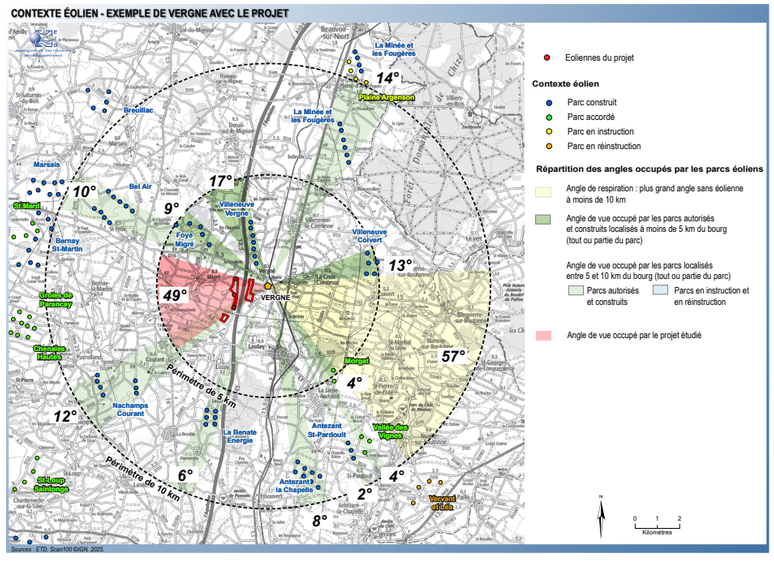

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
101	Non	Oui	143	42
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
57	Oui	Oui	57	0,0
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,17	Oui	Oui	0,13	-0,03
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,20	Non	Non	0,21	0,01

Carte 76. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis Vergné (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

Photomontage n°1 depuis la sortie ouest de Vergné - exemple depuis l'est

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°2 depuis le centre bourg de Vergné - Projet non visible - exemple depuis l'est

Vue panoramique avec les silhouettes des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)



Photomontage n°3 à 360° depuis l'entrée Nord de Vergné - exemple depuis l'est

Trois vues panoramiques du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction)

A



B



C



Photomontage n°4 depuis la RD115 à la mairie de Vergné - exemple depuis l'est

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°13 depuis La Croix Comtesse - exemple depuis l'est

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°31 depuis Coivert - exemple plus éloigné depuis l'est (> 5 km)

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



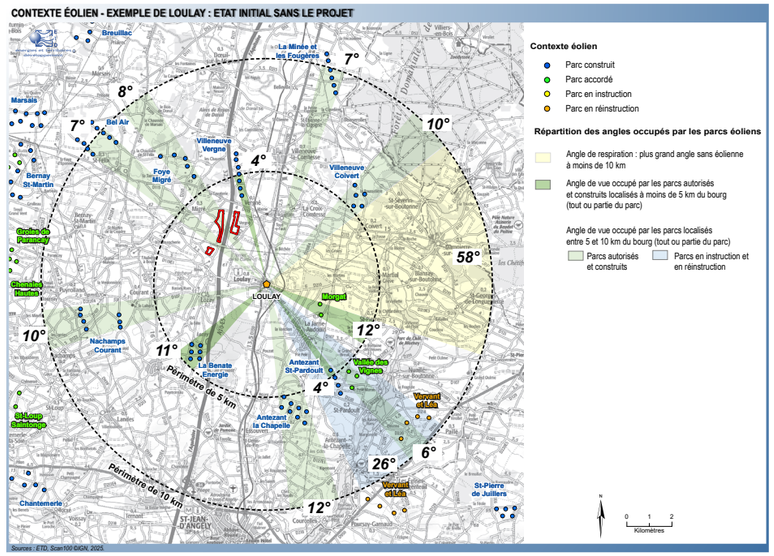

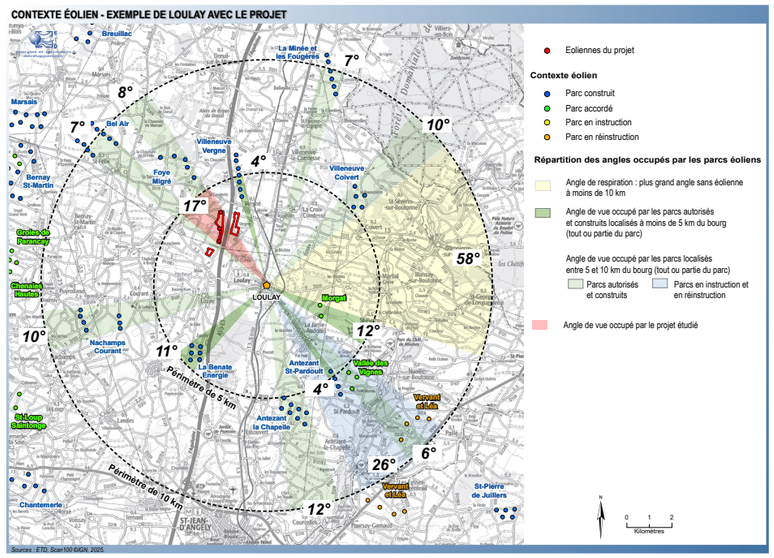

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
96	Non	Non	97	1
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
58	Oui	Oui	58	0,0
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,13	Oui	Oui	0,13	0,01
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,18	Non	Non	0,19	0,01

Carte 77. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis Loulay (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

L'habitat au sud-est

- Lecture du projet depuis le sud-est :

Depuis le sud-est, les vues sont ouvertes sur la plaine, également découpées en plans par la végétation arborée et les jeux de relief. Les vues les plus proches s'organisent depuis le secteur de Loulay au nord du bois d'Essouvert.
Au sud-est de ce bois, le projet est très peu ou non visible, masqué par les arbres et le relief comme illustré sur le photomontage 35 (cf. photomontage dans le paragraphe relatif aux routes).

Loulay est le bourg plus proche du projet au sud-est à environ 2,3 km. Le projet s'inscrit dans les vues ouvertes sur la plaine en particulier en sortie ouest du bourg, illustrées par le photomontage 14 sur la RD107. Il forme une ligne régulière de trois éoliennes avec un **impact modéré à faible.** Dans le centre-bourg les vues sont cadrées par le bâti.

Le bourg de la Jarrie-Audouin s'étend le long de la route RD107, à environ 4,8 km du projet. Le photomontage 34 réalisé dans le sud du bourg depuis l'église montre une vue fermée par les arbres et le bâti avec un impact nul. Le cas échéant, depuis ce bourg, le projet se lira également en une ligne d'éoliennes dans la plaine.

Les autres hameaux et bourgs sont à plus de 5 km du projet.

Depuis le sud-est, le projet est en partie dans l'angle et en avant-plan du parc éolien existant de Migré. Il ajoute alors des éoliennes plus proches par rapport à ce parc ainsi qu'aux autres compris dans ces vues vers le nord et l'ouest. Vers le nord-ouest et l'ouest s'ajoutent en effet les autres parcs éoliens dans l'arrière-plan des vues (Breuillac, Bel Air etc). Le projet se distingue du parc de Villeneuve Vergné localisé au nord-est avec une interdistance d'environ 1 km.
Du fait de sa localisation dans le même axe visuel que le parc de Migré avec lequel il se regroupe, **le projet ne modifie par conséquent pas l'angle de respiration et modifie peu l'angle éolien en venant en densification de l'existant (ajout de 3 éoliennes).**
Depuis ces habitats localisés au sud-est, le projet occupe un angle diminué par rapport à la zone d'implantation potentielle (pas d'éolienne dans le sud et l'est de la ZIP).

Depuis Loulay, le projet se lit à environ 2,3 km avec le parc de Migré dans l'arrière-plan à environ 5,5 km et celui de Breuillac à environ 13 km, augmentant l'angle éolien existant de 1°.
Le parc de Villeneuve Vergné est à environ 4 km au nord de Loulay (cf. photomontage 14).
Depuis la Jarrie-Audouin, le projet augmente l'angle éolien de 4° en venant dans l'angle des parcs de Migré et de Breuillac qu'il complète (cf. photomontage 34 avec les silhouettes des éoliennes).

Photomontage n°14 depuis la RD107 en sortie ouest de Loulay - exemple depuis le sud-est

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

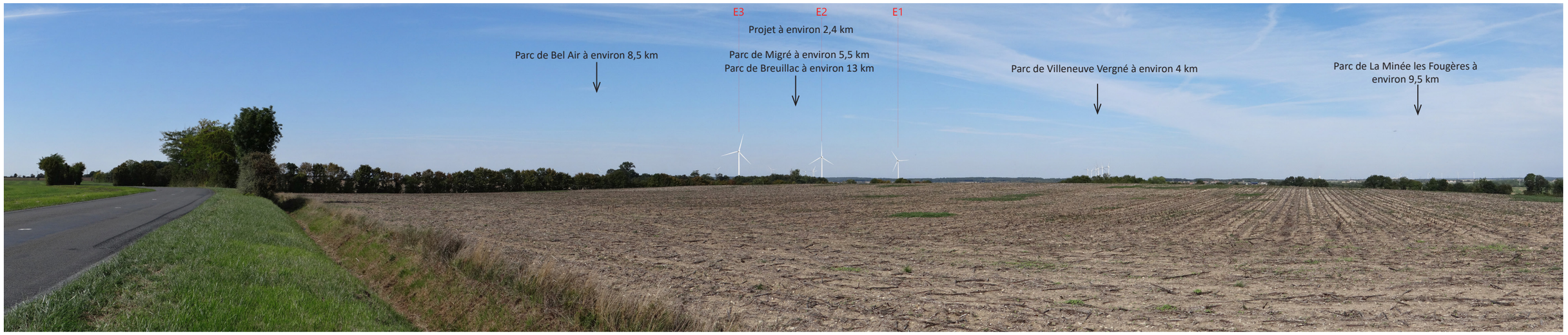

Photomontage n°34 depuis La Jarrie-Audouin- Exemple depuis le sud-est - Projet non visible

Vue panoramique avec les silhouettes des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)

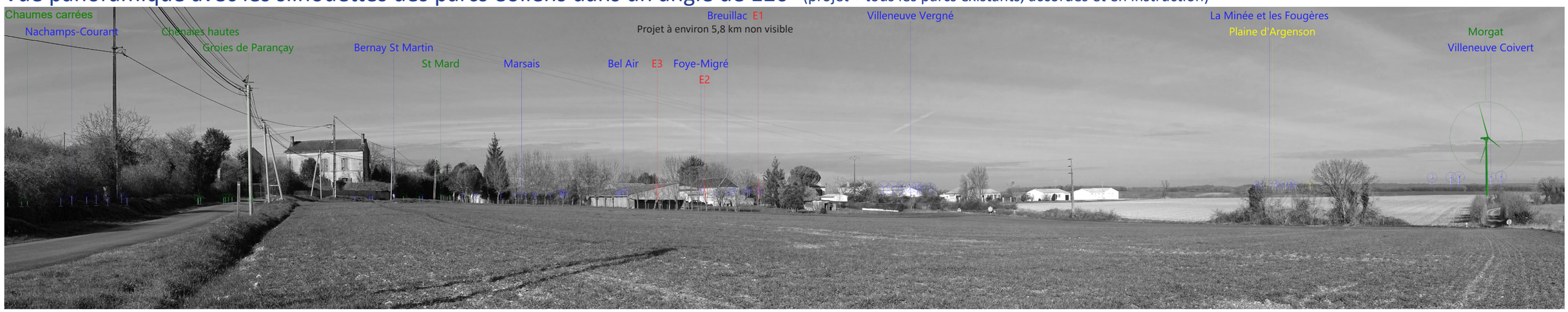

L'habitat au sud / sud - ouest

- Lecture du projet depuis le sud / sud-ouest :

En s'éloignant depuis le sud / sud-ouest les ondulations du relief et le bois d'Essouvert atténuent les perceptions du projet. Les vues s'ouvrent en se rapprochant du projet. Les hameaux localisés au sud de ce bois dans le périmètre rapproché sont visuellement isolés du projet (cf. photomontage 35 dans le paragraphe relatif aux routes, et carte de ZIV du projet).

Le bourg le plus proche au sud est celui de Lozay à environ 2,4 km. Le photomontage 17 en sortie nord de Lozay illustre la lecture du projet groupé en avant-plan du parc de Villeneuve-Vergné, avec un **impact modéré à faible.** Le photomontage 16 depuis la place de l'église (cf. paragraphe relatif au patrimoine) illustre le rôle du bâti dans le centre-bourg, le projet est très peu visible (pales d'une éolienne à environ 2,5 km, impact négligeable). Le photomontage 17 précise que le projet n'est pas dans l'axe visuel sur l'église de Lozay (monument historique) depuis l'entrée sud du bourg.

Les autres bourgs sont à plus de 5 km. Celui de la Benâte est éloigné à environ 6 km au sud/ sud-ouest du projet. Le photomontage 36 réalisé sur la RD210E2 en sortie nord du bourg illustre le rôle du relief. Le projet n'est pas visible dans cette vue ouverte sur la plaine agricole mais cadrée par la ligne d'horizon dessinée par les ondulations topographiques (impact nul).
Depuis le bourg de Landes, bâti dans un creux et éloigné d'environ 8,5 km, le projet n'est pas visible (cf. carte de ZIV du projet).

Depuis le sud et le sud/sud-ouest, le projet est compris dans l'angle et en avant-plan du parc existant de Villeneuve-Vergné. Il ne modifie pas ou peu l'angle éolien existant, mais vient en densification en ajoutant 3 éoliennes plus proches. Il ne modifie pas l'angle de respiration.
Le projet est ponctuel, occupant un angle réduit car il est perçu dans sa plus faible emprise est/ouest dans ces vues depuis le sud/sud-ouest (projet en une ligne orientée nord/sud).

C'est le **cas depuis le bourg de Lozay** (cf photomontages 15 et 17).
Le photomontage 15 depuis l'accès sud de Lozay est réalisé à 360° afin de préciser la répartition des parcs éoliens autour de ce bourg. Le parc existant de la Benâte se lit en effet en vue proche au sud à environ 1,8 km. Le projet est localisé dans la vue vers le nord. Eloigné d'environ 3 km il est peu visible sur ce photomontage par sa localisation en arrière-plan de la trame arborée et bâtie du bourg (lecture de deux éoliennes par leurs pales et nacelle). Le photomontage 15 en sortie nord du bourg illustre la lecture du projet groupé avec le parc de Villeneuve-Vergné. La localisation du projet dans l'angle occupé par le parc de Villeneuve Vergné depuis Lozay limite ainsi les effets cumulés (pas de nouvel angle éolien).
Dans la vue ouverte sur la plaine depuis le photomontage 17, les parcs localisés à l'est ne sont pas visibles masqués par le bois d'Essouvert sauf celui de Morgat peu visible en arrière-plan du bois. Les parcs présents à l'ouest et au nord-ouest se lisent sur la ligne d'horizon de la plaine à plus de 5 km.

L'habitat proche au sud : Blouc

Le **hameau de Blouc est le plus proche du projet au sud à environ 1,2 km.**

Le photomontage 6 réalisé au carrefour des RD210 et RD119e1 à la sortie ouest de Blouc illustre la lecture du projet en densification de l'angle éolien existant depuis ce hameau, avec un **impact modéré.**
Comme depuis Lozay, la ligne des trois éoliennes du projet vient dans l'avant-plan du parc existant de Villeneuve-Vergné, plus proche tout en étant dans le même axe visuel que ce parc existant, limitant alors les effets cumulés éoliens. Le parc de la Minée les Fougères est en arrière-plan du projet à environ 9,5 km.
Le projet est reculé de Blouc ainsi que de Lozay (pas d'éolienne dans le sud de la zone d'implantation potentielle) et n'occupe pas l'est de la zone d'implantation potentielle diminuant alors l'angle occupé par le projet. Le projet est lu dans sa plus faible emprise est/ouest depuis cet habitat au sud.

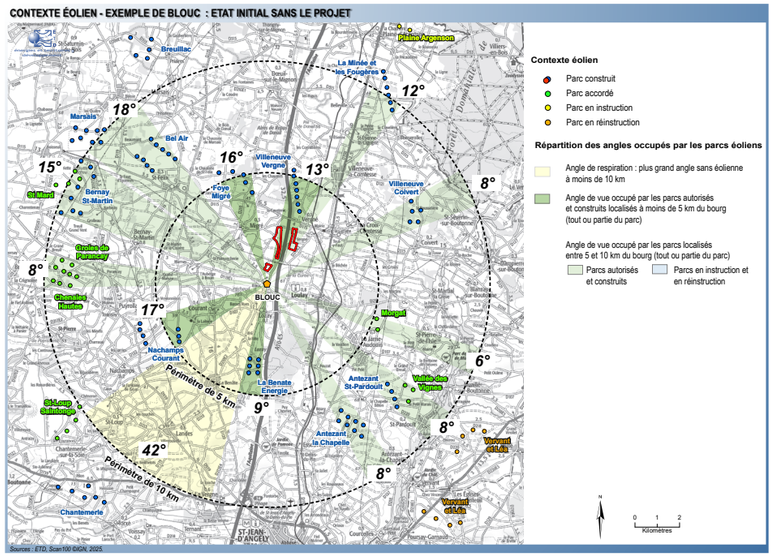

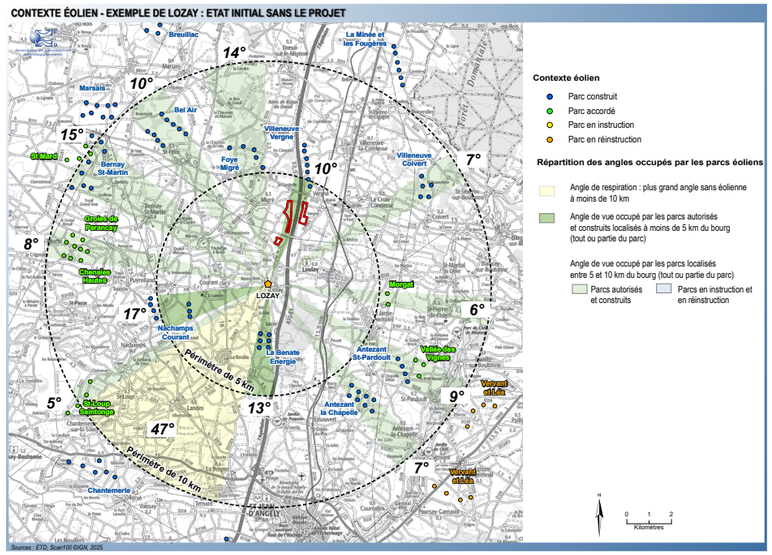

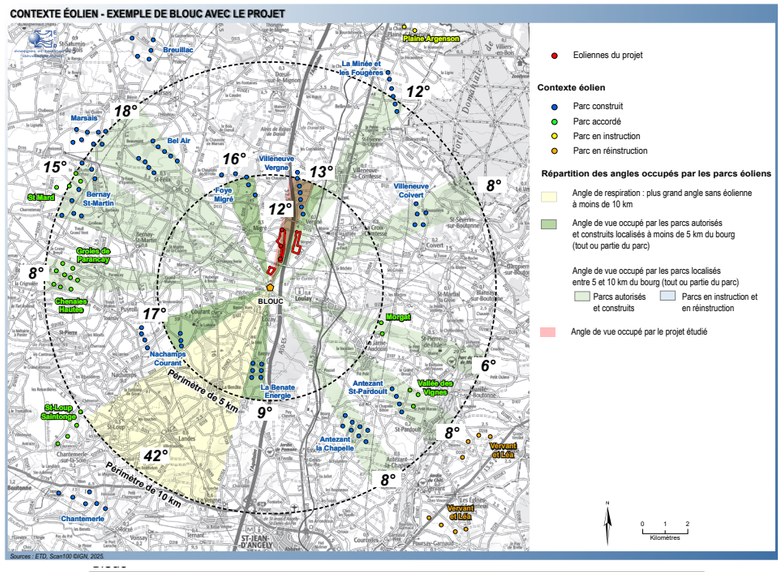

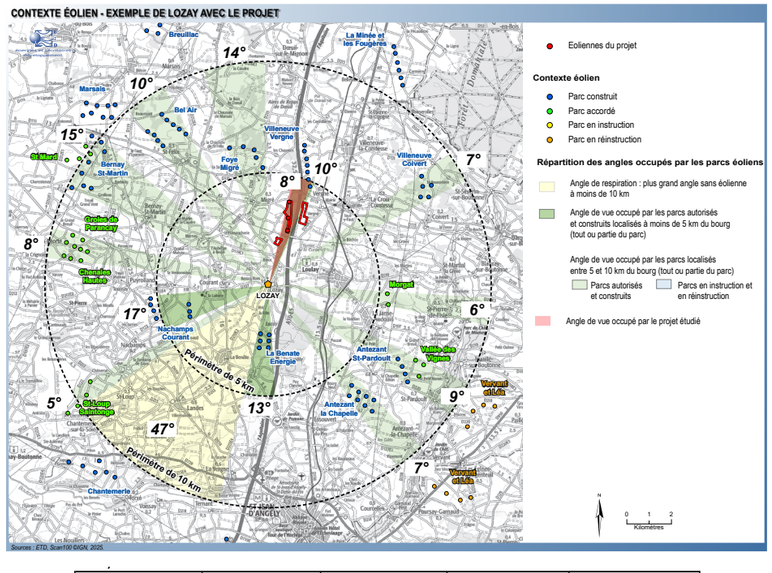

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
139	Oui	Oui	141	2
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
42	Oui	Oui	42	0,0
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,13	Oui	Oui	0,15	0,02
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,25	Oui	Oui	0,26	0,01

Carte 78. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis Blouc (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
121	Oui	Oui	122	1
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
47	Oui	Oui	47	0,0
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,08	Non	Oui	0,11	0,02
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,24	Non	Non	0,25	0,01

Carte 79. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis Lozay (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

Photomontage n°6 depuis la sortie ouest de Blouc - exemple depuis le sud

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

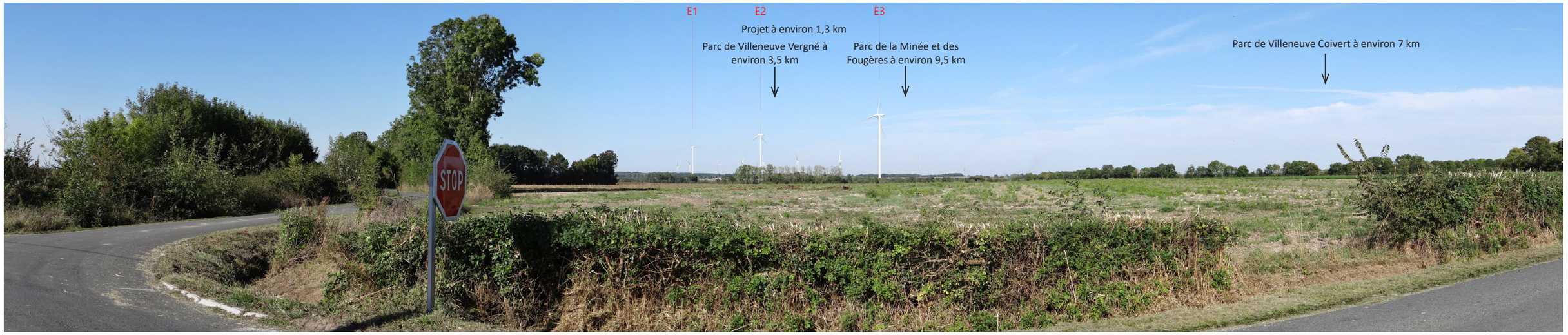

Photomontage n°17 depuis la RD210 en sortie nord de Lozay - exemple depuis le sud

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

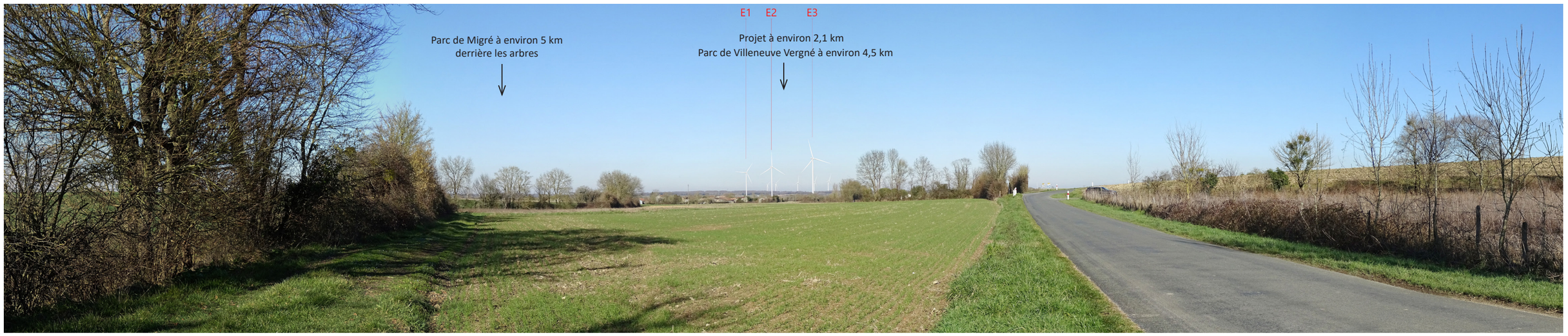

Photomontage n°15 à 360° depuis la RD210E2 au sud de Lozay - exemple depuis le sud

Trois vues panoramiques du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction)

A

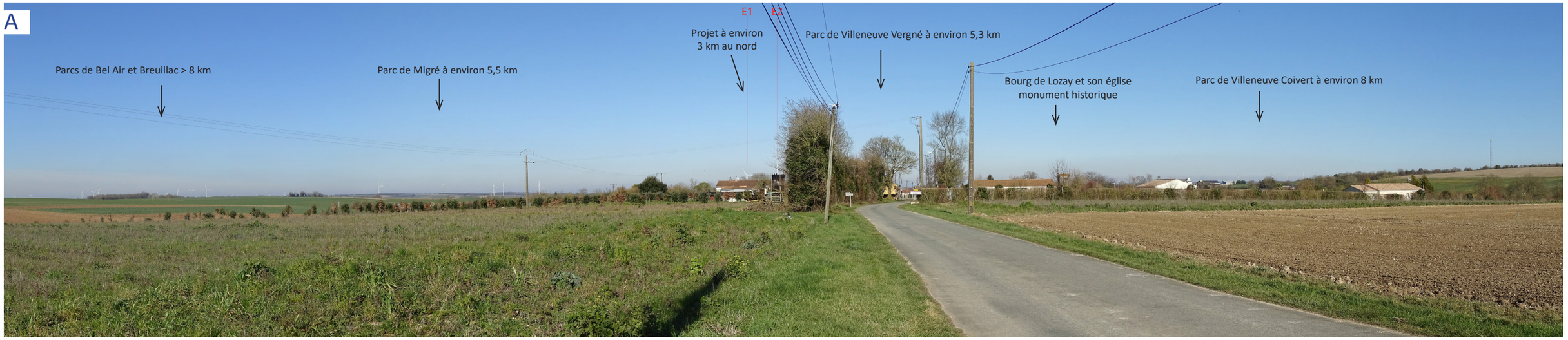

B



C



Photomontage n°36 depuis La Benâte - exemple plus éloigné depuis le sud (> 5 km) - Projet non visible

Vue panoramique avec les silhouettes des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)

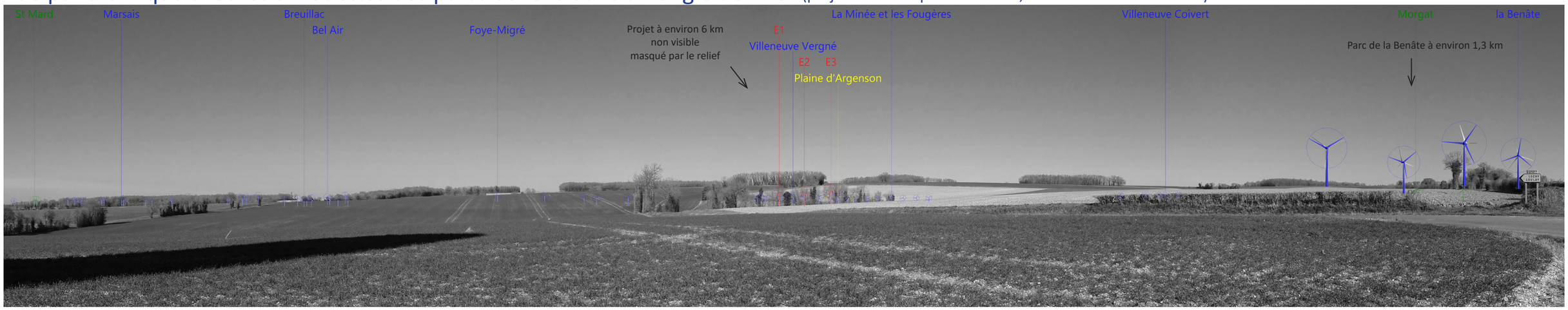

L'habitat au sud - ouest

- <u>Lecture du projet depuis le sud-ouest :</u>

Comme depuis le sud, les ondulations topographiques de la plaine atténuent la perception du projet en s'éloignant.

C'est le cas depuis le bourg de Courant localisé à environ 3,5 km au sud-ouest. Le photomontage 18 réalisé sur la RD107 en sortie est du bourg illustre la lecture du projet sur la ligne d'horizon de la plaine agricole. La vue est ouverte mais peu lointaine du fait des ondulations topographiques, le bourg de Courant étant bâti dans un creux. La distance et le relief atténuent par conséquent l'échelle des éoliennes du projet dont l'impact est faible.

Les autres bourgs au sud-ouest sont éloignés de plus de 5 km du projet.

Le photomontage 38 à Ligueuil illustre une vue plus lointaine du projet dans le sud-ouest du périmètre éloigné (projet à environ 5,5 km, avec un impact très faible).

Depuis le sud-ouest, le projet vient dans le prolongement de l'angle du parc existant de Villeneuve-Vergné. L'angle ajouté par le projet reste ponctuel (3 éoliennes).

Ainsi depuis Courant, le projet est regroupé avec le parc de Villeneuve Vergné en dessinant une ligne de trois éoliennes en avant-plan et en prolongement de ce parc en augmentant l'angle existant d'environ 9°. Le projet reprend le principe d'une géométrie en ligne et forme un ensemble cohérent avec le parc de Villeneuve Vergné (photomontage 18). Le projet ne modifie pas l'angle de respiration.

Cette lecture du projet prolongeant la ligne du parc de Villeneuve Vergné concerne aussi les vues depuis le site patrimonial et touristique du Puy Rolland (cf. photomontage 43 dans le paragraphe relatif au patrimoine), la chapelle de Courant (cf. photomontage 37 dans le paragraphe relatif au patrimoine) ou depuis Ligueuil (cf.photomontage 38).

Dans les vues portant au lointain, le parc de Migré, le parc de Villeneuve Vergné et le projet se succèdent sur la ligne d'horizon (cf. photomontages 37, 38, 43).
Depuis le site du Puy Rolland, le projet s'inscrit dans l'ensemble éolien de la plaine, avec d'autres parcs plus proches et d'autres plus lointains.

Photomontage n°18 depuis Courant - exemple depuis le sud-ouest

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

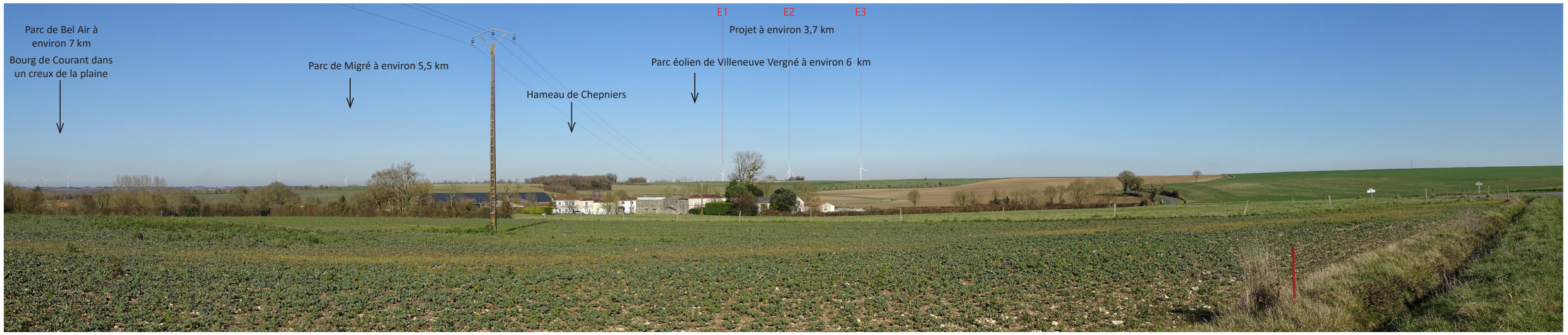

Photomontage n°38 depuis Ligueuil - exemple plus éloigné depuis le sud-ouest (> 5 km)

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

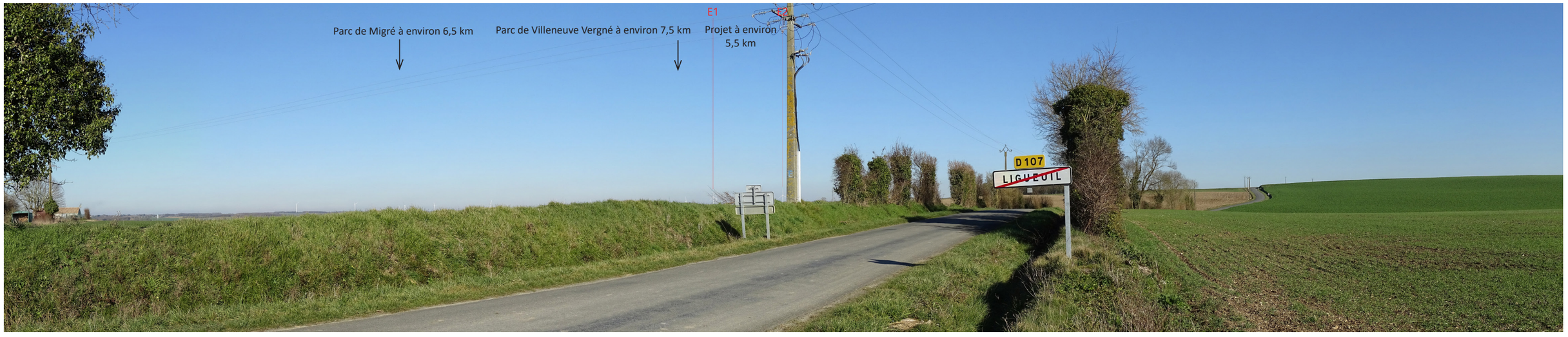

L'habitat à l'ouest et à l'ouest/nord-ouest

- Lecture du projet depuis l'ouest et depuis l'ouest / nord-ouest :

Depuis l'ouest, les vues ouvertes sur la plaine sont découpées en plans par la végétation arborée et les ondulations de relief dues à la présence de la rivière Trézence et le réseau hydrographique affluent.

En s'éloignant, la trame arborée de la plaine et accompagnant les cours d'eau forme un avant-plan au projet comme c'est le cas depuis la Flamancherie à environ 3 km (photomontage 19) et Marnay (cf.photomontage 20 dans le paragraphe relatif aux routes) à environ 3,5 km dans la vallée de la Trézence. Le projet se lit en arrière-plan de cette végétation arborée et dans le paysage éolien existant, avec un impact faible. L'échelle des éoliennes est atténuée par le contexte et la distance.

Sur le photomontage 39 réalisé sur la RD119E1 à la sortie ouest de Saint-Martin-de-la-Coudre, le contexte paysager et la distance d'environ 4,7 km limitent la perception du projet ainsi que celle des autres parcs éoliens.
Le projet est en arrière-plan de la végétation arborée et se lit principalement avec son éolienne E2, les deux autres étant au travers des arbres avec E1 se distinguant très peu. Ce photomontage rend compte du rôle visuel des boisements en s'éloignant, avec un impact du projet très faible.

Depuis l'ouest/ nord-ouest, les vues ouvertes les plus proches s'organisent depuis l'est de Saint-Félix au niveau de la Grande et de la Petite Tanière. En s'éloignant, le projet s'inscrit en arrière-plan des boisements présents près de Saint-Félix.

Depuis Saint-Félix, les vues en direction du projet sont cadrées par les bois présents à l'est de ce bourg, et depuis la RD115 elles sont cadrées par les haies bordant la route. C'est pourquoi le photomontage 23 est réalisé sur la RD120 non encadrée par des haies pour représenter une vue plus ouverte à proximité de Saint-Félix. Le projet est éloigné d'environ 4,5 km et s'inscrit dans l'arrière-plan des bois qui atténuent sa perception (lecture de pales et rotors derrière le bois), avec un impact faible.

Les photomontages 21 et 22 illustrent les vues plus proches du projet depuis les hameaux de La Petite et la Grande Tanière localisés à l'ouest/nord-ouest, avec un impact modéré. Sur le photomontage 21, le projet se lit à environ 2,4 km en arrière-plan de la trame arborée de la plaine et à environ 3,4 km dans la vue plus dégagée et lointaine du photomontage 22. La géométrie du projet est simple et lisible en une ligne d'éoliennes venant dans le paysage éolien existant.

Comme depuis l'est, dans les perceptions depuis l'ouest et l'ouest/nord-ouest, le projet vient **dans le prolongement de l'alignement du parc existant de Villeneuve Vergné. Le projet est lu dans sa plus large emprise nord/sud, augmentant l'angle du parc existant tout en restant ponctuel avec trois éoliennes.**

Dans les vues depuis l'ouest, le projet se lit avec le parc de Migré plus proche(exemple photomontages 21, 22, 23) tandis que le parc de Villeneuve Vergné est en arrière-plan du projet. Le projet est par ailleurs compris dans la vue vers le sud-est avec les autres parcs de la plaine.

Sur le photomontage 20 depuis Marnay, le projet localisé à environ 3,5 km se regroupe dans la vue vers l'est avec le parc de Villeneuve Vergné localisé à environ 5 km et avec celui de Villeneuve Coivert qui vient en arrière-plan du projet à environ 10 km. Le regroupement du projet avec ces parcs limite les effets cumulés éoliens.

Sur le photomontage 23 à Saint-Félix, le projet localisé à environ 4,5 km est compris dans la vue vers le sud-est avec d'autres parcs en arrière-plan : les parcs de Morgat (en arrière-plan du projet à environ 10,5 km), d'Antezant la Chapelle et de la Vallée des Vignes à environ 12-13 km. Celui de Migré se lit en vue proche en arrière-plan du bois à environ 1,5 km tandis que celui de Villeneuve Vergné est masqué par le bois.

Dans les secteurs où les vues ont une profondeur de champ réduite par la végétation arborée, les autres parcs éoliens plus lointains à l'est ne sont en effet pas visibles (exemple du photomontage 19 à la Flamancherie) y compris le parc de Villeneuve Vergné comme sur le photomontage 39 depuis Saint-Martin-de-la-Coudre et le photomontage 23 à Saint-Félix.

Sur le photomontage 20 depuis la Petite Tanière et le 21 depuis la Grande Tanière, le parc de Migré est le plus proche au nord-est (à environ 0,8 km sur le photomontage 20, à environ 1,3 km sur le photomontage 22).
Le parc de Villeneuve Vergné forme une ligne en arrière-plan ainsi qu'au sud du parc de Migré à environ 3 km et plus.

Le projet ajoute des éoliennes en vue proche (> 2 km) depuis ces deux hameaux en étirant l'angle occupé par ces parcs au sud. Dans cette vue depuis le nord-ouest, il vient en effet dans leur prolongement avec une respiration qui l'en distingue. Il reste ponctuel (3 éoliennes) augmentant l'angle éolien d'environ 20°. Les calculs d'angles réalisés depuis la Petite Tanière indiquent que le projet diminue l'angle de respiration depuis ce hameau. Le contexte paysager avec des boisements au nord, le regroupement du projet dans la vue vers l'est / sud-est avec les parcs de Migré et de Villeneuve-Vergné, et la distance de plus de 5 km de ces hameaux aux autres parcs réduisent cependant l'effet cumulé éolien. Le projet est en effet compris avec ces deux parcs proches et avec d'autres parcs au sud-est plus éloignés : parc de Morgat à plus de 8 km et ceux d'Antezant la Chapelle, la Vallée des Vignes plus éloignés à des distances de plus de 11 km. Celui de la Benâte est au sud à plus de 7 km.

Sur le photomontage 22 réalisé à 360°, des parcs se lisent sur l'horizon au sud-ouest et à l'ouest (Nachamps Courant, Groies de Parançay Chênaies Hautes...) à plus de 5 km et avec celui de Bel Air au nord-ouest à environ 2,3 km. La vue vers le nord est plus courte par la présence de boisements, les parcs éloignés de Breuillac, Plaine d'Argenson, la Minée et les Fougères ne sont pas visibles.

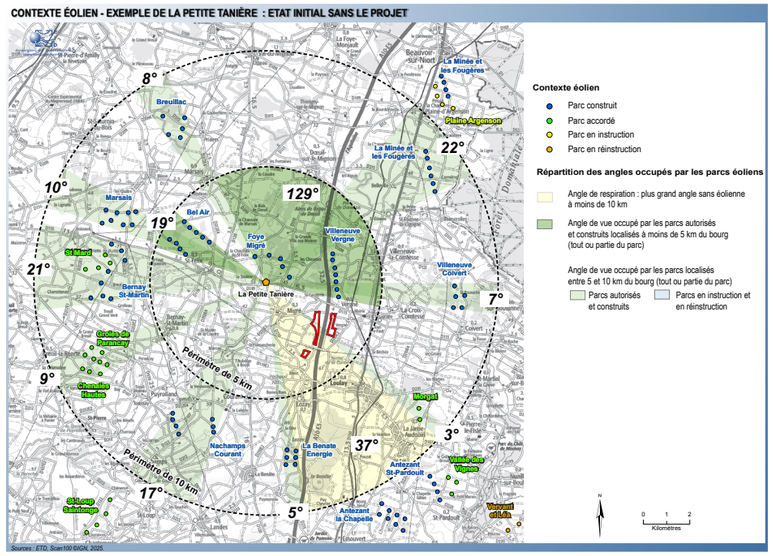

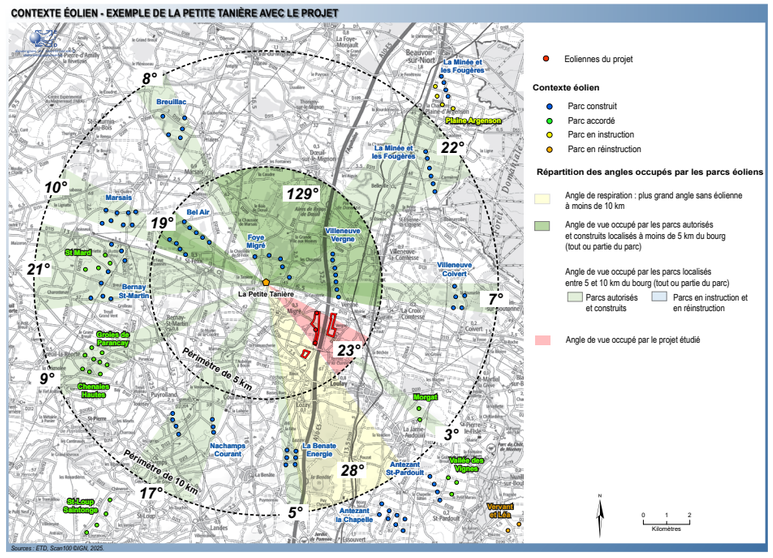

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
215	Oui	Oui	234	20
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
37	Oui	Oui	28	-9,6
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,08	Non	Non	0,09	0,00
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,26	Oui	Oui	0,27	0,01

Carte 80. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis la Petite Tanière (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

L'habitat proche à l'ouest : Migré, Thouars, la Pouillère

Le hameau de Thouars est le plus proche à l'ouest du projet (< 1 km). La vue est ouverte vers l'est tandis que des bois ferment la vue vers l'ouest.

Le photomontage 8 est réalisé en sortie nord du hameau dans l'objectif d'illustrer les vues depuis cet habitat. La vue est ouverte vers l'est sur la plaine, cadrée par les haies et les bois qui forment un horizon boisé proche. Il s'agit notamment des bandes boisées accompagnant le tracé de l'autoroute A10. Au sud la vue est fermée par le bâti et la végétation du hameau. A l'ouest, elle est fermée par le boisement proche du hameau.

Le projet se lit en vue immédiate à l'ouest à environ 0,5 km, avec des haies en avant-plan pour E1 et E3. Il forme une ligne de trois éoliennes venant parallèlement et au sud du parc existant de Villeneuve Vergné en étant plus proche (parc de Villeneuve Vergné à environ 2 km au nord-est). **L'impact est modéré à fort.**

Le parc de Villeneuve Coivert est peu visible en arrière-plan du projet et des bois à environ 6,5 km. Les autres parcs présents au sud-est sont plus éloignés (Morgat, Antezant la Chapelle etc) et ne sont pas visibles (parcs > 6 km). Au nord-est dans l'arrière-plan du parc de Villeneuve Vergné, le parc de la Minée les Fougères éloigné d'environ 8,3 km est peu visible. Les parcs au sud (la Benâte, Nachamps Courant etc) et à l'ouest (Migré, Bel Air etc) ne sont pas visibles.

Le projet s'ajoute alors en vue immédiate depuis ce hameau en venant dans l'angle occupé par le parc proche de Villeneuve-Vergné et en l'augmentant au sud. Le projet augmente l'angle éolien d'environ 60° à l'est. Il est en effet à proximité immédiate et lu dans sa plus large emprise nord/sud qui a cependant été diminuée par l'absence d'éolienne dans le sud de la zone d'implantation potentielle.
Le contexte bocager, le boisement à l'ouest du hameau, l'éloignement des autres parcs qui ne sont pas visibles ou très peu pour celui de Villeneuve Coivert, et le regroupement du projet dans la vue vers le nord-est comprenant déjà le parc éolien proche de Villeneuve Vergné en le prolongeant atténuent les effets cumulés.

Le hameau de la Pouillère est à environ 1 km à l'ouest du projet. La vue sur la plaine est cadrée par les haies et les bois qui forment un horizon boisé proche. La ligne à haute-tension se lit en avant-plan de cette trame arborée au nord. Le photomontage 7 illustre la lecture du projet au nord-est à environ 1 km en arrière-plan de la ligne à haute-tension et des haies.

Le projet dessine une ligne de trois éoliennes venant parallèlement et au sud du parc existant de Villeneuve Vergné en étant plus proche.
Les autres parcs éoliens compris dans cette vue vers le nord-est ne sont pas visibles ou très peu pour celui de Villeneuve Coivert. De même les boisements ferment la vue sur les parcs au sud, à l'ouest et au nord qui sont éloignés de plus de 4,5 km. Ces parcs ne sont pas visibles pour la plupart ou peu en arrière-plan des arbres pour celui de la Benâte au sud et ceux de St Mard, Bernay-Saint-Martin, Marsais au nord-ouest.

Comme depuis Thouars, ce photomontage illustre l'ajout du projet en vue immédiate depuis ce hameau en venant dans l'angle occupé par le parc proche de Villeneuve-Vergné et en l'augmentant au sud d'environ 30°. Le projet est en effet lu dans sa plus large emprise nord/sud qui a cependant été diminuée par l'absence d'éolienne dans le sud de la zone d'implantation potentielle. Cette localisation des éoliennes du projet permet également de s'éloigner d'environ 1 km du hameau de la Pouillère. **L'impact est modéré.** Le contexte bocager, l'éloignement des autres parcs et le regroupement du projet dans la vue vers le nord-est comprenant déjà le parc éolien proche de Villeneuve Vergné atténuent les effets cumulés.

Les autres hameaux et bourgs à l'ouest sont à plus de 1 km du projet.

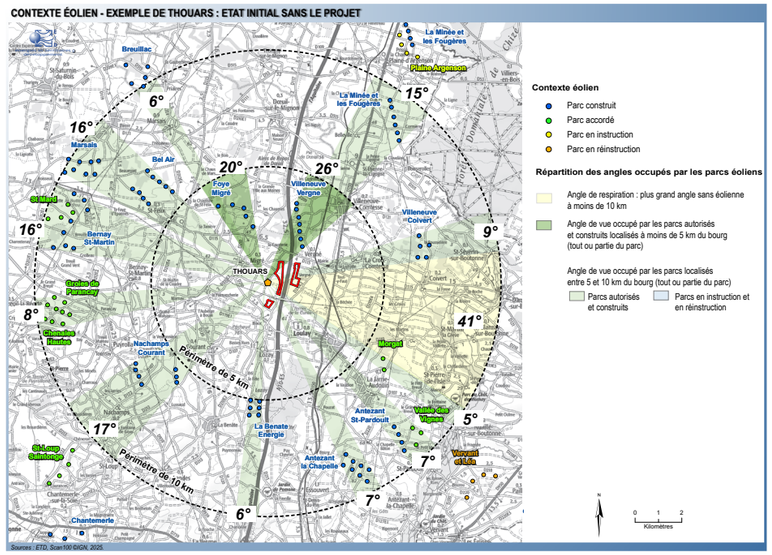

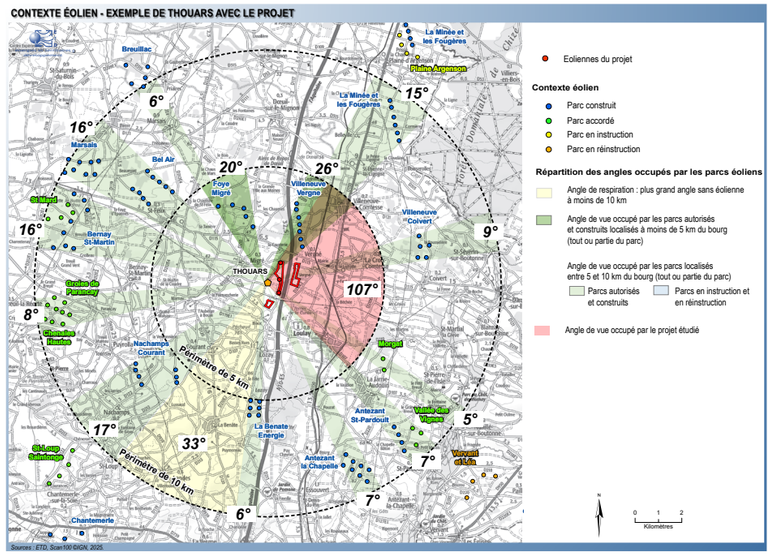

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
149	Oui	Oui	217	68
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
41	Oui	Oui	33	-8,4
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,07	Non	Non	0,06	-0,01
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,29	Oui	Oui	0,30	0,01

Carte 81. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis Thouars (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

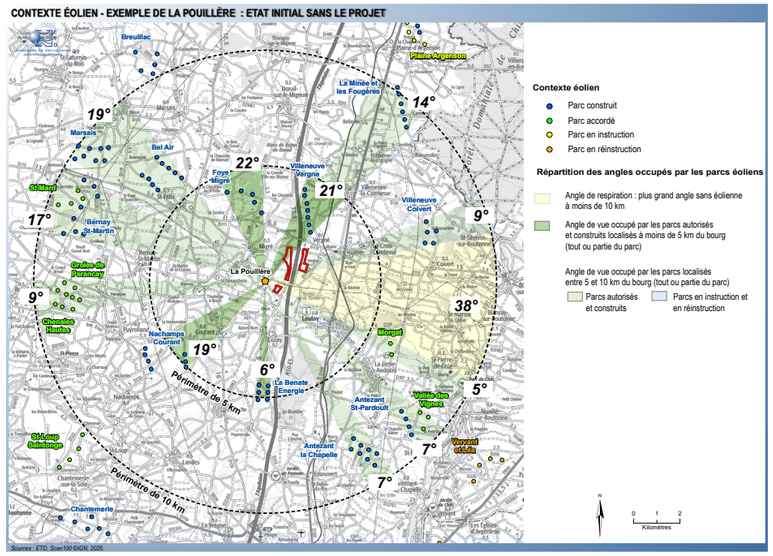

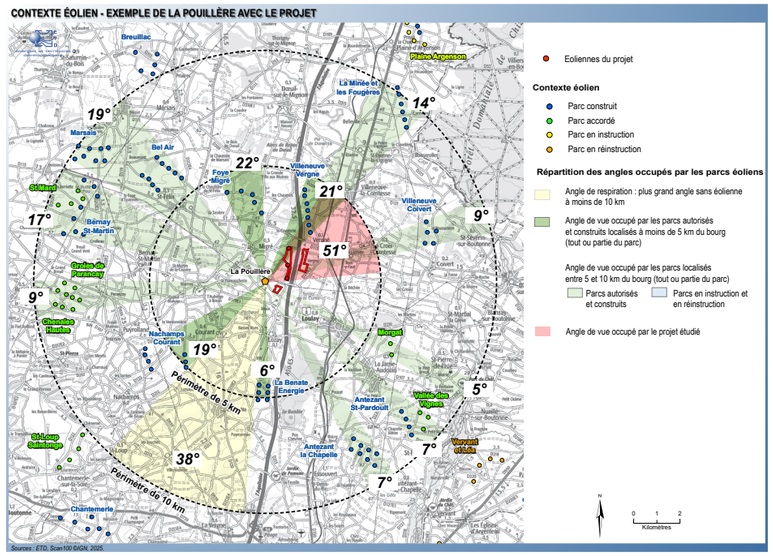

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
144	Oui	Oui	176	32
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
38	Oui	Oui	38	0,0
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,11	Oui	Oui	0,11	-0,01
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,29	Oui	Oui	0,30	0,01

Carte 82. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis la Pouillère (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

Migré est le bourg le plus proche du projet à l'ouest, à environ 1,2 km.

Le photomontage 11 réalisé sur la RD210 en sortie est du bourg illustre les vues courtes et cadrées par les bois et les haies avec le projet en arrière-plan. Migré est en effet bâti dans un creux bocager de la plaine correspondant au vallon de la Trézence.
Le photomontage 10 depuis la place de l'église illustre la faible perception du projet en centre-bourg (lecture de pales et de la nacelle de E1 à environ 1,6 km ; photomontage réalisé en hiver maximisant, en été le feuillage fermera la vue sur le projet).

Depuis ce bourg, le parc éolien de Migré se lit au nord à environ 1,3 km. Le projet vient à l'est à distance similaire. Les parcs plus lointains sont de faible emprise ou non visibles, les vues étant cadrées par le contexte arboré du bourg.

C'est le cas sur le photomontage 11 où les autres parcs éoliens à l'est ne sont pas visibles masqués par la végétation (sauf une éolienne du parc de Villeneuve Coivert très peu visible au travers des arbres à gauche de la route). Le projet crée alors une nouvelle vue avec des éoliennes proches à l'est, avec un **impact modéré.** Il se lit en arrière-plan des haies à environ 1,2 km en une ligne régulière de trois éoliennes occupant un angle d'environ 40°. La distance de plus de 1 km au bourg et les haies éloignent cependant visuellement les éoliennes et atténuent leur échelle (lecture des rotors de E2 et E3, et des pales de E1, échelle des éoliennes comparable à celle des haies en avant-plan). Les calculs d'angles théoriques informent que le projet diminue l'angle de respiration depuis Migré, cependant le photomontage 11 et les photogaphies ci-dessous précisent le contexte paysager avec des parcs éloignés peu ou non visibles.



Fig. 22. Vue vers le sud et l'ouest depuis la sortie est de Migré (point de photomontage 11)



Fig. 23. Vue vers l'ouest et le nord depuis la sortie est de Migré (point de photomontage 11)



Fig. 24. Vue vers l'est depuis la sortie est de Migré (point de photomontage 11), vue en direction du site de projet : cf. photomontage 11.

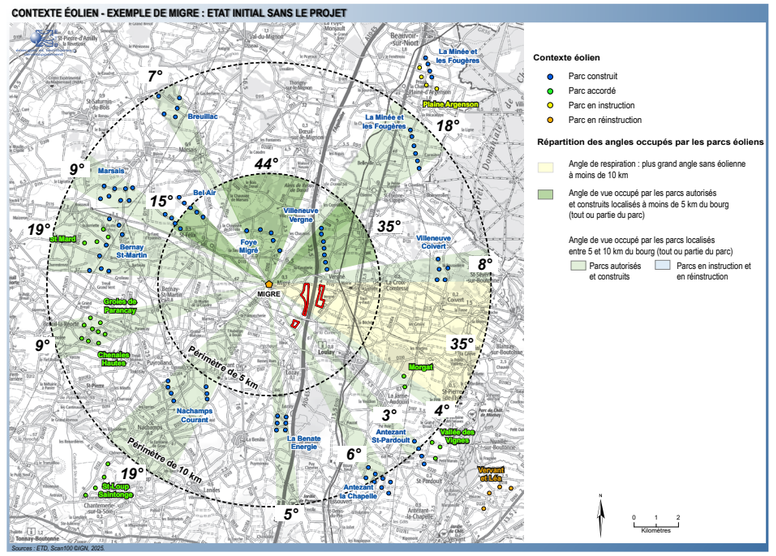

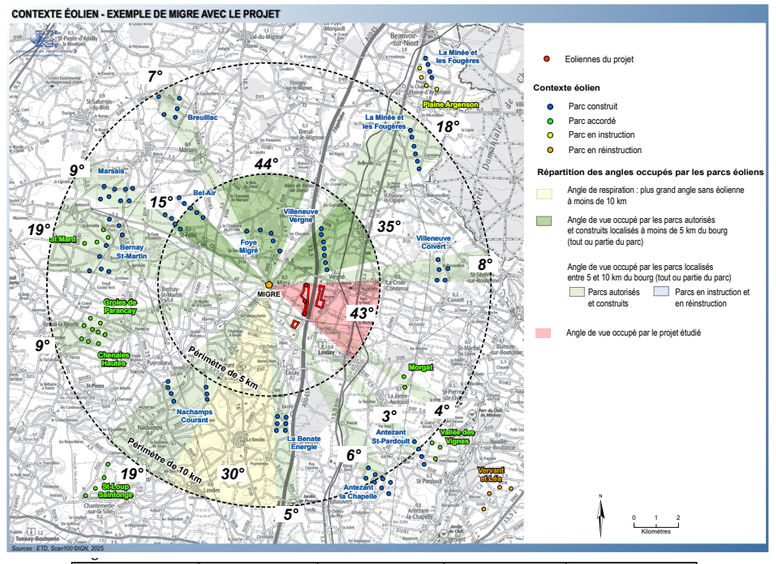

Indice d'occupation de l'horizon sans le projet	Indice d'occupation de l'horizon sans le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet > seuil de 120°	Indice d'occupation de l'horizon avec le projet	Différence de l'indice d'occupation de l'horizon par l'ajout du projet
189	Oui	Oui	232	43
Angle de respiration sans le projet	**Angle de respiration sans le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet < seuil de 160°**	**Angle de respiration avec le projet**	**Différence de l'angle de respiration par l'ajout du projet**
35	Oui	Oui	30	-4,6
Indice de densité ID1 sans le projet	**Indice de densité ID1 sans le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID1 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID1 par l'ajout du projet**
0,08	Non	Non	0,07	0,00
Indice de densité ID2 sans le projet	**Indice de densité ID2 sans le projet > seuil de 0,25**	**Indice de densité ID2 avec le projet > seuil de 0,1**	**Indice de densité ID2 avec le projet**	**Différence de l'indice de densité ID2 par l'ajout du projet**
0,27	Oui	Oui	0,28	0,01

Carte 83. Répartition du contexte éolien sans et avec le projet : exemple depuis Migré (calculs théoriques en considérant une vision dégagée à 360°, sans prise en compte du relief, du bâti, de la végétation,... ni de la hauteur des éoliennes existantes ou projetées)

Photomontage n°7 à 360° depuis La Pouillère - exemple depuis l'ouest

Trois vues panoramiques du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction)

A

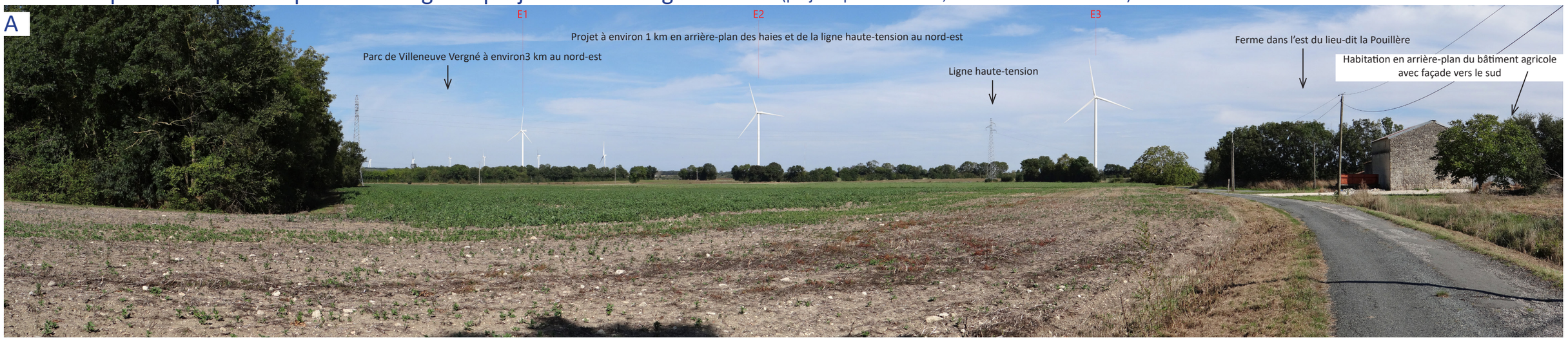

B

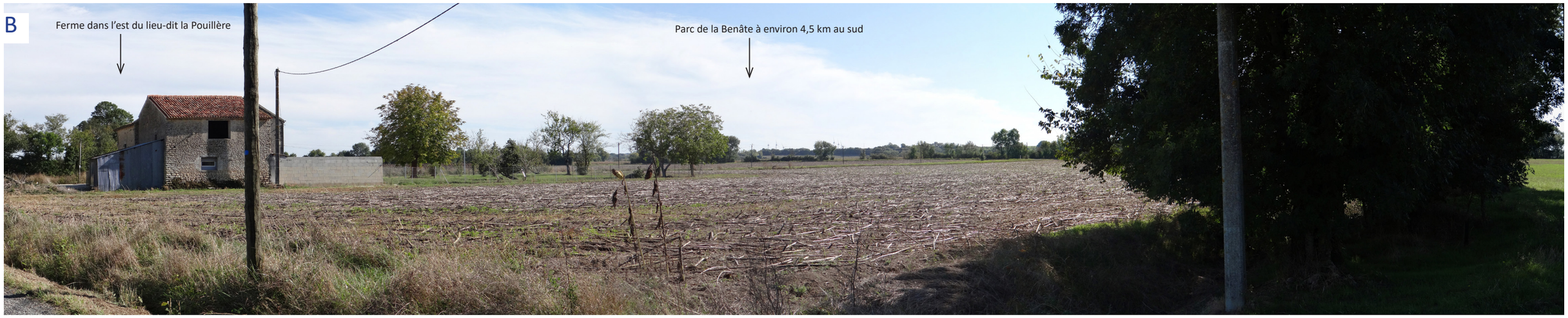

C



Photomontage n°8 à 360° depuis la sortie nord de Thouars - exemple depuis l'ouest

Trois vues panoramiques du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction)

A

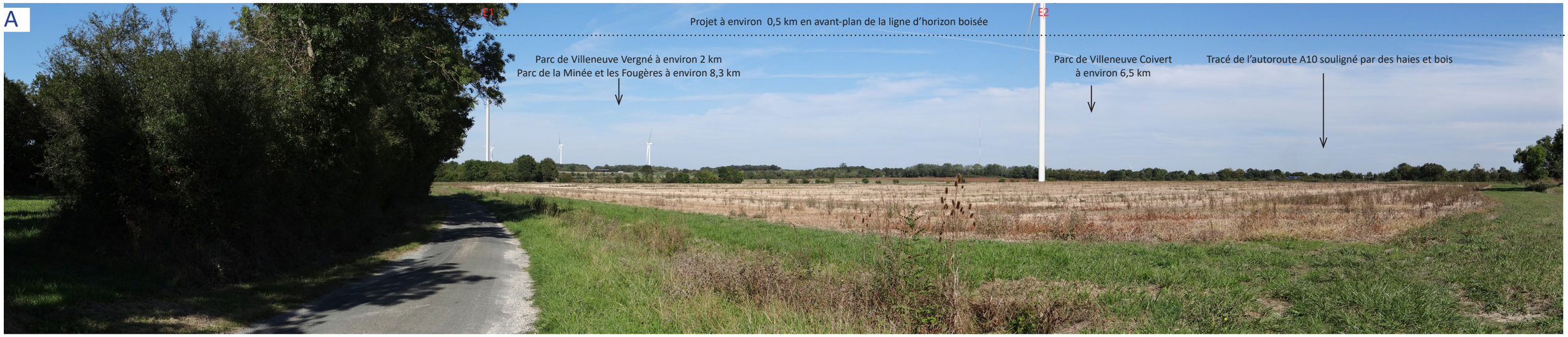

B



C



Photomontage n°10 depuis l'église de Migré - exemple depuis l'ouest

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°11 depuis la RD210 en sortie est de Migré - exemple depuis l'ouest

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°19 depuis La Flamancherie - exemple depuis l'ouest

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

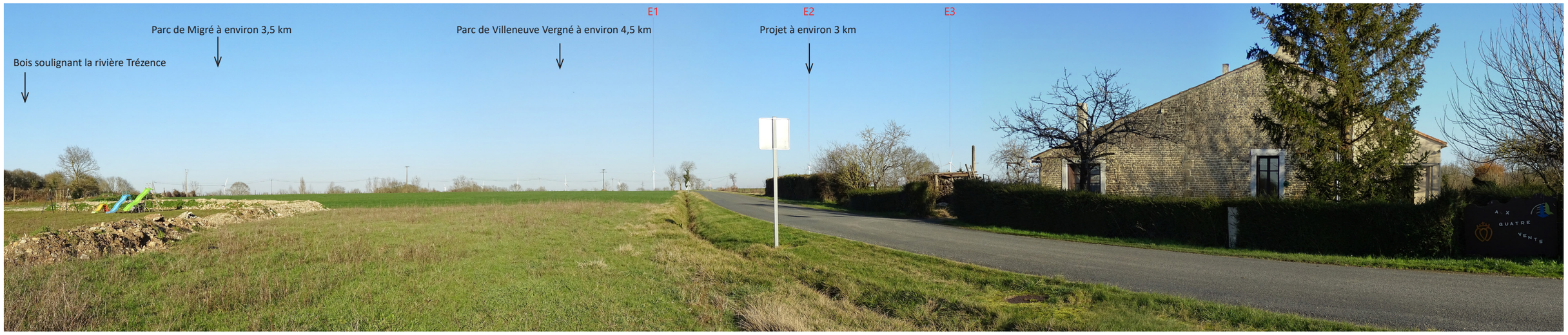

Photomontage n°21 depuis la RD115 en sortie est de La Petite Tanière - exemple depuis le nord-ouest

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

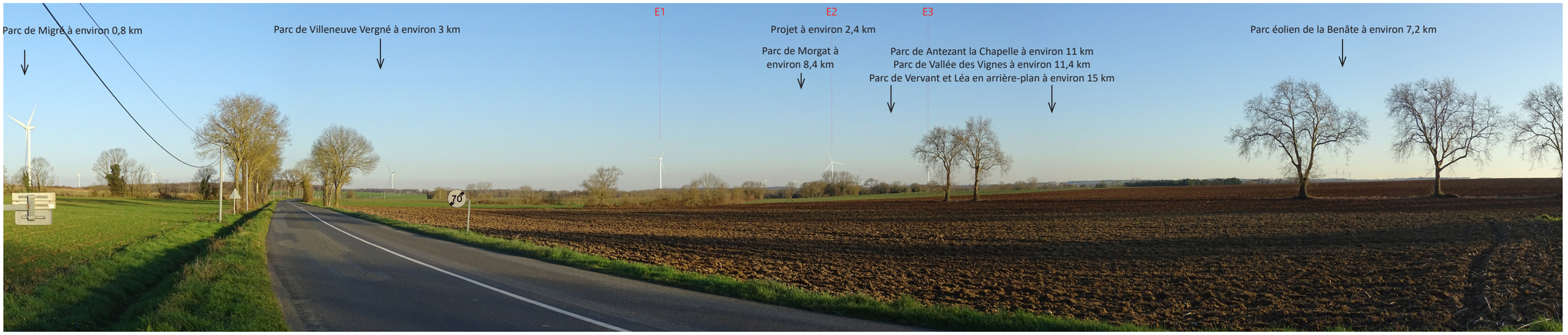

Photomontage n°22 à 360° depuis la RD115 à l'ouest de La Grande Tanière - exemple depuis le nord-ouest

Trois vues panoramiques du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction)

A



B

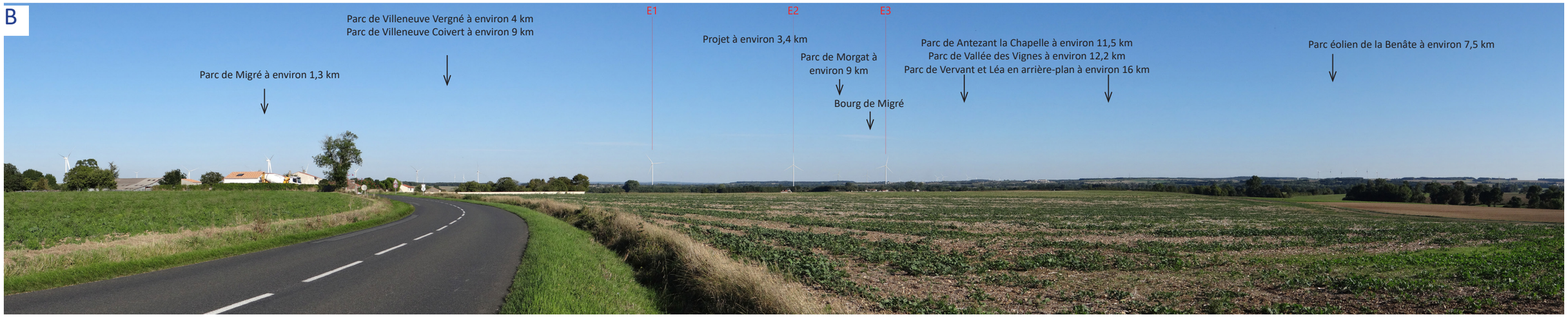

C



Photomontage n°23 depuis la RD120 à l'est de Saint-Félix - exemple depuis le nord-ouest

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Photomontage n°39 depuis Saint-Martin-de-la-Coudre - exemple plus éloigné depuis l'ouest (à environ 5 km)

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

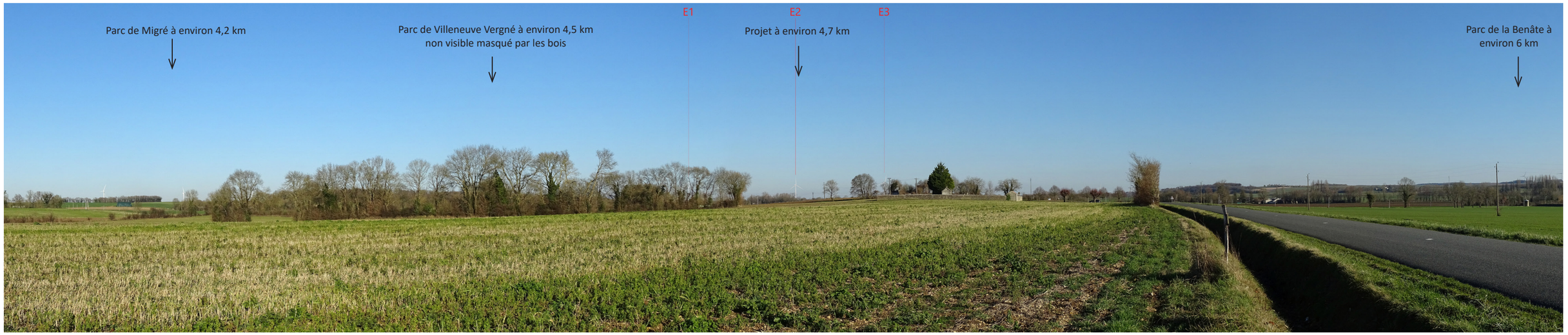

III.2. Lecture du projet dans le contexte paysager

III.2.2. Le projet dans le contexte paysager rapproché et immédiat

Synthèse

Le projet est défini dans une logique de densification d'un pôle éolien existant en créant un parc à proximité dans le prolongement du parc existant de Villeneuve Vergné (interdistance d'environ 1 km). La géométrie du projet reprend le principe d'implantation en ligne de ce parc le long de l'autoroute A10. Il est reculé des bourgs de Migré et de Vergné de plus de 1 km et de celui de Lozay de plus de 2 km. L'habitat le plus proche concerne les hameaux de Thouars, la Cavaterie et La Pouillère dans un périmètre de 1 km au projet.

SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET DANS LE CONTEXTE PAYSAGER RAPPROCHÉ

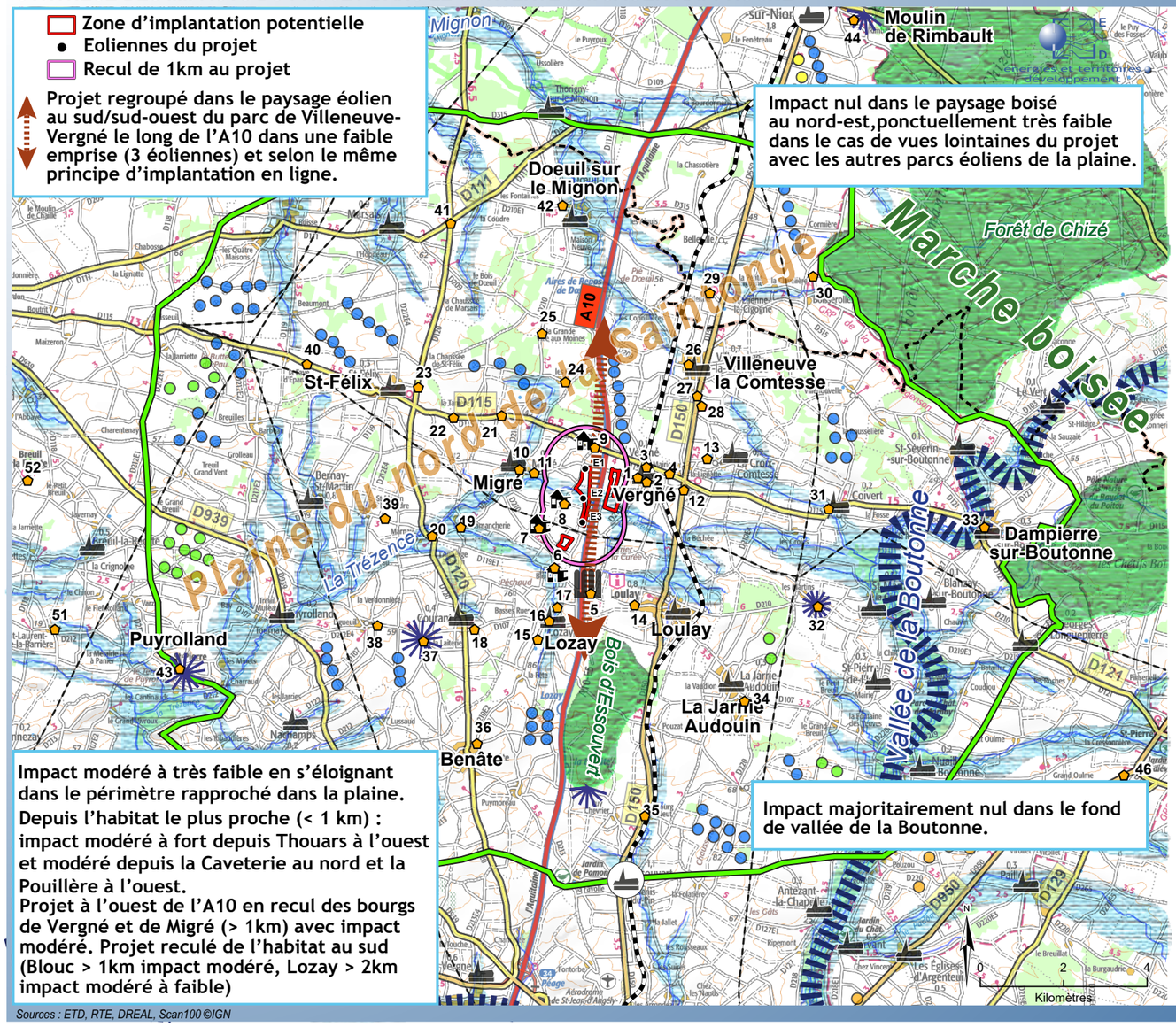

Carte 84. Synthèse des impacts du projet dans le contexte paysager rapproché

Le projet est compris dans un paysage éolien existant où résident des enjeux de cumul. L'effet cumulé induit par l'ajout du projet est atténué par la localisation du projet à proximité en prolongement du parc de Villeneuve Vergné ou celui de Migré, et dans une emprise réduite (3 éoliennes). De cette configuration découle l'augmentation de l'indice d'occupation de l'horizon notamment dans les perceptions depuis l'est et l'ouest où le projet est perçu dans sa plus large emprise nord/sud; et parfois l'ajout du projet dans un nouvel axe visuel diminuant alors l'angle de respiration mais peu. Le projet est en effet ponctuel avec ses 3 éoliennes. Par ailleurs, depuis l'habitat le plus proche du projet, hormis les parcs de Villeneuve Vergné et de Migré, les autres parcs sont plus éloignés et par conséquent leur emprise visuelle réduite et conditionnée par le contexte paysager. C'est le cas depuis Vergné et Migré qui sont les bourgs les plus proches, localisés respectivement à l'est et à l'ouest, d'où le projet augmente l'indice d'occupation de l'horizon d'environ 40°. C'est aussi le cas depuis le hameau de Thouars à promixité immédiate du projet à l'ouest et d'où l'angle ajouté par le projet est le plus large (+60°). A l'inverse, dans l'axe nord/ouest, le projet occupe un angle réduit. Depuis le sud/sud-ouest il est dans l'angle du parc de Villeneuve Vergné, comme depuis le hameau de Blouc et le bourg de Lozay, depuis le sud-est il est dans l'angle du parc de Migré comme depuis Loulay. Depuis le nord-ouest depuis le hameau de la Cavaterie, le projet s'ajoute au sud de ce parc, dans un angle réduit d'environ 10°.
L'impact cumulé induit par l'ajout du projet est par conséquent modéré à proximité du projet dans les vues est/ouest, faible lorque le projet est dans l'angle du parc de Villeneuve Vergné ou de Migré et plus proche (vues depuis le sud-ouest et le sud-est) ou s'il s'ajoute dans un angle réduit. L'effet est faible à très faible en s'éloignant.

Synthèse de l'impact du projet dans le paysage rapproché :

Ainsi, **dans le périmètre rapproché,** dans les vues d'ensemble sur la plaine l'**impact du projet est modéré à très faible, localement modéré à fort depuis Thouars. L'impact est faible à très faible, voire négligeable en s'éloignant du projet. Il est globalement nul depuis la vallée de la Boutonne éloignée du projet. Les impacts sont diminués par rapport à la zone d'implantation étudiée dans l'état initial, le projet n'occupant pas toute cette zone.**

Le tableau ci-après synthétise l'analyse des impacts depuis l'habitat proche (habitat < 2 km de la zone d'implantation potentielle étudiée dans l'état initial).

Habitat proche (< 2 km de la zone d'implantation potentielle : ZIP)	Distance à la zone d'implantation potentielle étudiée dans l'état initial en km	Données de l'état initial : sensibilité au site étudié	Distance au projet en km	Code couleur impact du projet	Impact du projet	Illustrations : cf. illustrations de l'état initial et photomontages
Vergné	environ 0,5 km à l'est du site	Lecture du site en vue immédiate à l'ouest du bourg à environ 0,5 km. Bâti et végétation en avant-plan du site filtrant les vues dans le coeur du bourg. Vues ouvertes en sortie nord et ouest. Vues depuis le bourg dont en centre-bourg avec site en arrière-plan du bâti. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis cet habitat proche à l'est (environ 70°). Site au sud du parc de Villeneuve-Vergné en s'en distinguant de même qu'avec celui de Migré. **Sensibilité modérée à forte.** Autres parcs plus éloignés à l'ouest et au sud-ouest (> 5 km) ainsi qu'à l'est (> 4 km), sud-est et au nord-est (> 5 km) atténuant l'enjeu effets cumulés.	**environ 1,2 km**		**Impact modéré.** Projet en vue proche dans le paysage de la plaine, en une ligne nord/sud. Projet en arrière-plan de la trame arborée dans les vues plus courtes en sortie ouest et sud du bourg. Parc dans la continuité du parc de Villeneuve Vergné, selon le même principe d'implantation en ligne, en maintenant une respiration entre les deux (environ 1 km). Projet occupant un angle d'environ 40° dans ces perceptions proches depuis l'est. Parcs plus lointains à l'ouest, en arrière-plan de la trame arborée de la plaine. Projet venant dans l'avant-plan de ces parcs dont la perception est conditionnée par la végétation et les ondulations du relief. Autres parcs au nord et à l'est peu ou non visibles dans ces vues nord cadrées par les bois. Projet reculé du bourg de plus de 1 km (pas d'éolienne dans l'est de la ZIP) et occupant un angle moindre que la ZIP (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP).	**PM 1-2-3 depuis Vergné** **PM 4 à la mairie de Vergné à la Lignatte**
Hameau de La Lignatte	environ 1,5 km au nord-est du site	Lecture du site en arrière-plan des arbres de la plaine, en prolongement sud du parc éolien de Villeneuve-Vergné en s'en distinguant. Depuis cet habitat proche au nord-est, emprise du site diminuée par cette localisation et par la distance (environ 30°). Vues atténuées par le bâti et la végétation en avant-plan dans le coeur du hameau. **Sensibilité modérée.** Parc de Migré à l'ouest de celui de Villeneuve-Vergné. Autres parcs plus éloignés à l'ouest et au sud-ouest (> 5 km) ainsi qu'à l'est (> 3,5 km), sud-est et au nord-est (> 4,5 km) atténuant l'enjeu effets cumulés.	**environ 2 km**		**Impact modéré à faible.** Projet à 2 km et plus en arrière-plan de la trame arborée de la plaine en une ligne nord/sud prolongeant le parc de Villeneuve Vergné en formant un seul alignement cohérent. Parcs plus lointains à l'ouest peu ou non visibles en arrière-plan de la trame arborée de la plaine. Le cas échéant, projet venant dans l'avant-plan de ces parcs. Projet reculé du hameau de plus de 2 km (pas d'éolienne dans l'est de la ZIP) et occupant un angle moindre que la ZIP (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP).	**PM 4 et 12**
Lozay	environ 1,7 km au sud du site	Site dans la vue vers le nord avec les parcs de Migré et de Villeneuve-Vergné. Lecture du site plus proche tout en étant regroupé avec le parc de Villeneuve-Vergné limitant les effets cumulés éoliens (site dans angle éolien existant). Site lu dans sa plus faible emprise est/ouest depuis cet habitat au sud, diminuée également par la distance (environ 20°). Vues atténuées par le bâti et la végétation en avant-plan dans le coeur du bourg. **Sensibilité modérée.**	**environ 2,4 km**		**Impact modéré à faible.** Projet ponctuel en densification au nord du bourg : projet regroupé dans l'angle du parc de Villeneuve Vergné en étant plus proche. Projet reculé du bourg de plus de 2 km (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP) et occupant un angle moindre que la ZIP (pas d'éolienne dans l'est de la ZIP).	**PM 15-16-17**
Hameau de Blouc	environ 0,5 km au sud du site	Site en vue immédiate au nord. Site dans la vue vers le nord avec les parcs de Migré et de Villeneuve-Vergné. Lecture du site plus proche tout en étant regroupé avec le parc de Villeneuve-Vergné et celui de la Minée et des Fougères en arrière-plan à environ 9,5 km limitant les effets cumulés éoliens (site dans angle éolien existant). Site lu dans sa plus faible emprise est/ouest depuis cet habitat au sud (environ 50°). Bâti et végétation en avant-plan du site filtrant les vues dans le coeur du hameau. **Sensibilité modérée à forte pour le sud du site plus proche.**	**environ 1,2 km**		**Impact modéré.** Projet ponctuel en densification au nord du hameau : projet regroupé dans l'angle du parc de Villeneuve Vergné en étant plus proche. Projet reculé du hameau de plus de 1 km (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP) et occupant un angle moindre que la ZIP (pas d'éolienne dans l'est de la ZIP).	**PM 6**
Migré	environ 1,2 km à l'ouest du site	Bourg dans un secteur bocager cloisonnant les vues. Lecture du site en arrière-plan de la trame arborée, au sud-est du parc de Migré localisé à environ 1,5 km au nord du bourg. Vues atténuées par le bâti et la végétation en avant-plan dans le coeur du bourg. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis cet habitat proche à l'ouest, en étant atténuée par la distance (environ 60°). **Sensibilité modérée.** Parc de Villeneuve-Vergné à environ 2,5 km. Parcs à l'ouest à plus de 4 km. Autres parcs plus éloignés au nord-est et à l'est très peu ou non visibles (> 5 km), limitant l'enjeu effets cumulés.	**environ 1,2 km**		**Impact modéré.** Projet en arrière-plan des haies et bosquets présents à l'est du bourg bâti dans un creux correspondant au passage de la rivière la Trézence. Projet ajoutant un parc proche à l'est tandis que le parc de Migré est proche au nord. Autres parcs éoliens cependant peu ou non visibles car plus éloignés et masqués par la végétation. Emprise nord/sud du projet réduite par rapport à la ZIP (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP).	**PM 10 et 11**

Habitat proche (< 2 km de la zone d'implantation potentielle : ZIP)	Distance à la zone d'implantation potentielle étudiée dans l'état initial en km	Données de l'état initial : sensibilité au site étudié	Distance au projet en km	Code couleur impact du projet	Impact du projet	Illustrations : cf. illustrations de l'état initial et photomontages
Hameau de la Pouillère	environ 0,5 km à l'ouest du site	Site en vue immédiate à l'est et au nord-est, dans la vue sur le parc de Villeneuve-Vergné et celui de Villeneuve Coivert éloigné à environ 7,5 km. Lecture du site plus proche et dans le prolongement sud du parc de Villeneuve-Vergné. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis ce lieu-dit à l'ouest (environ 105°). Vue cependant filtrée par les haies depuis les habitations sauf pour le sud du site depuis la ferme dans l'est du hameau. **Sensibilité modérée à forte pour le sud du site plus proche.**	**environ 1 km**		**Impact modéré** Projet en vue proche en arrière-plan de la trame arborée de la plaine et de la ligne à haute-tension. Projet venant parallèlement et en prolongement au sud du parc de Villeneuve Vergné, selon la même géométrie en ligne. Projet regroupé dans la vue vers le nord/est et l'est avec le parc de Villeneuve Vergné, autres parcs plus éloignés peu ou non visibles. Projet éloigné du hameau d'environ 1 km et avec une emprise nord/sud diminuée par rapport à la ZIP (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP).	**PM 7**
Hameau de Thouars	environ 0,5 km à l'ouest du site	Site en vue immédiate à l'est. Lecture du site plus proche et dans le prolongement sud du parc de Villeneuve-Vergné. Vues globalement ouvertes sur la plaine vers l'est depuis le hameau. Site lu dans sa plus large emprise nord/sud depuis cet habitat proche à l'ouest, Thouars étant le hameau d'où l'angle occupé par le site étudié est le plus large (environ 160°). **Sensibilité modérée à forte.** Contexte arboré limitant l'enjeu effets cumulés. Autres parcs au nord-est, à l'est et au sud-est plus éloignés (> 5 km), peu ou non visibles. Parc de Lozay de faible emprise au sud à environ 5 km. Vue fermée vers l'ouest, le sud-ouest et le nord-ouest par le bois et les haies autour du hameau, parcs éoliens non visibles.	**environ 0,5 km**		**Impact modéré à fort.** Perception immédiate du projet en une ligne nord/sud à l'est du hameau. Projet venant en partie dans l'angle et en prolongement sud du parc de Villeneuve Vergné, selon même géométrie en ligne. Projet occupant un angle large et augmentant l'angle existant d'environ 60° du fait de la proximité et de cette géométrie. Emprise nord/sud du projet diminuée par rapport à la ZIP (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP). Projet regroupé dans la vue vers le nord/est et l'est avec le parc de Villeneuve Vergné, autres parcs peu ou non visibles. Vue fermée à l'ouest du hameau par les bois.	**PM8**
Hameau de la Cavaterie	environ 0,5 km au nord du site	Lecture du site au sud et au sud-est en vue immédiate. Site au sud de la route RD115 et du parc éolien de Villeneuve-Vergné dans son prolongement en s'en distinguant. Depuis cet habitat à proximité immédiate au nord / nord-ouest, emprise du site diminuée par cette localisation (environ 65°). Bâti et végétation en avant-plan du site filtrant les vues dans le coeur du hameau. **Sensibilité modérée à forte.** Parc de Migré proche au nord-ouest et celui de Villeneuve-Vergné au nord-est avec le site au sud/sud-est avec un enjeu effets cumulés. Autres parcs plus éloignés (> 5 km).	**environ 0,5 km**		**Impact modéré.** Projet en vue immédiate ajoutant un parc proche au sud-est, avec le parc de Villeneuve Vergné proche au nord-est et le parc de Migré proche au nord-ouest du hameau. Lecture de la ligne nord/sud des 3 éoliennes du projet occupant cependant un angle réduit depuis ce hameau (environ 10°), reprenant la géométrie du parc de Villeneuve Vergné en conservant une respiration à ce parc. Emprise est/ouest du projet réduite par rapport à la ZIP (pas d'éolienne dans l'est de la ZIP). Projet ponctuel au sud.	**PM9**

Tableau 17. Synthèse des impacts sur l'habitat du périmètre rapproché

III.2. Lecture du projet dans le contexte paysager

III.2.3. Le balisage lumineux des éoliennes



Fig. 25. Exemple de balisage de nuit (balisage à la nacelle)

Du fait de leur hauteur, les éoliennes peuvent constituer des obstacles à la navigation aérienne. Elles doivent donc être visibles et respecter les spécifications de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), fixées par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne (arrêté modifié par l'arrêté du 6 juin 2024 ; cf. détails dans l'étude d'impact globale).

Balisage du projet

Les éoliennes du projet ayant une hauteur totale supérieure à 150 m, elles doivent être pourvues d'un **double balisage : l'un à la nacelle et l'un sur le mât à 45 m.**

- Le balisage diurne est assuré par des feux à éclats blancs de moyenne intensité de type A (feux à éclats blancs de 20 000 candelas).
- Le balisage nocturne sur la nacelle sera assuré par des feux à éclats rouges de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges de 2 000 candelas) pour les éoliennes principales. Le balisage sera orienté vers le haut d'un angle de 4° par rapport à l'horizontale. Des feux de moyenne intensité, dits " à faisceaux modifiés ", peuvent être utilisés en lieu et place des feux de moyenne intensité de type B.
- Le balisage nocturne des éoliennes secondaires est constitué soit de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 candelas) ou de feux spécifiques dits " feux sommitaux pour éoliennes secondaires " (feux à éclats rouges de 200 candelas).

Les éoliennes principales seront également équipées de feux d'obstacles de basse intensité de type B (rouges, fixes, 32 candelas) installés sur le fût à environ 45 m du sol.
Le balisage est synchronisé : les éclats se produisent tous au même moment (de jour comme de nuit).
Le balisage diurne est assuré par des feux à éclats blancs tandis que le balisage de nuit par des feux à éclats rouges. Ces feux doivent assurer la visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts (360°).

Ce balisage nocturne des éoliennes peut être comparé à une pollution lumineuse (de nuit principalement), qui vient s'ajouter à l'ensemble des autres éclairages artificiels (urbanisation, trafic automobile, enseignes etc.) ainsi qu'au balisage des parcs éoliens déjà présents sur le territoire d'étude. Il sera d'autant plus perceptible et impactant que le secteur est dépourvu d'éclairage.
De jour, la perception lointaine des éoliennes sera atténuée par la distance et les conditions météorologiques tandis que de nuit, les flashs nocturnes seront visibles à des distances supérieures à 15 km pour les éoliennes principales. Ces flashs de nuit peuvent être considérés comme un élément de perturbation dans le paysage (points d'appel visuel). L'impact peut être fort pour l'habitat proche.

Impacts du balisage du projet

Dans les vues dégagées à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et éloignée, les feux de balisage des éoliennes principales du projet seront perceptibles.
Les impacts sont forts à modérés depuis les habitations proches selon les filtres végétaux en premier plan. Cela concerne les habitations ayant des vues dégagées sur le projet. Cependant dans la majorité des vues le projet se lit avec d'autres parcs éoliens. En s'éloignant, l'impact du balisage s'atténue. Il est précisé que l'orientation du balisage (sur le mât et sur la nacelle) ne contient aucun rayon lumineux descendant (pas de flash en direct dans les habitations).

<u>Synthèse de l'impact du balisage lumineux du projet dans le paysage :</u>

Le projet se regroupe avec les éoliennes existantes dans la majorité des cas, n'induisant par conséquent pas de nouvelles vues avec le balisage lumineux des éoliennes du projet seules.
Ces nouvelles perceptions, avec le projet seul, sont ponctuelles depuis l'habitat le plus proche avec un impact fort depuis les habitations dans un contexte à faible luminosité.
Dans les autres cas, les impacts sont modérés à faibles, avec le projet groupé dans l'ensemble éolien existant.

III.2. Lecture du projet dans le contexte paysager

III.2.4. Les aménagements du projet à l'échelle du site

Les impacts temporaires (phase travaux)

Les activités liées à la période de chantier et celles d'exploitation peuvent induire des modifications temporaires ou permanentes à l'échelle immédiate du site d'implantation. Celles-ci concernent particulièrement les structures connexes.
- Une base de vie sera installée pour les ouvriers seulement pour la période de chantier.
- Différents engins nécessaires au montage des éoliennes seront présents sur le site lors des travaux (grue...).

Ces aspects sont traités précisément dans l'étude d'impact générale. Les modifications temporaires les plus remarquables concerneront l'aménagement des aires de levage et des accès. Le paysage sera modifié par la présence du chantier (notamment les grues). Cependant ce chantier sera court dans le temps, et les perceptions concernent surtout le périmètre d'étude rapproché et immédiat.
En s'éloignant du site éolien, la perception des grues diminue fortement. Ainsi, compte tenu de la durée des travaux et de leur visibilité limitée dans l'espace, l'i**mpact temporaire** sur le paysage, le tourisme et le patrimoine est jugé **très faible**.





Fig. 26. Exemples de chantier de construction d'un parc éolien



Fig. 27. Exemple de piste d'accès et de plateforme d'un parc éolien



Fig. 28. Exemple d'un parc éolien avec son poste de livraison dans un paysage de grandes cultures

Les impacts permanents (durant l'exploitation du parc éolien)

La carte suivante localise les éoliennes, les postes de livraison et l'accès. Les détails techniques sont indiqués dans l'étude d'impact générale et les plans dans le document spécifique (pièce du dossier de demande d'autorisation).

- La couleur des éoliennes sera blanc mat à gris clair pour satisfaire aux contraintes aéronautiques.

- **L'accès au projet s'appuie sur le réseau de chemins existant.** Ces chemins seront renforcés pour permettre le passage des véhicules. Des chemins seront créés afin de compléter le réseau existant et desservir l'éolienne E2 (superficie de chemin créée : 1990 m m^2). Tous les chemins d'accès seront recouverts de grave compactée de couleur claire.

- **Chaque éolienne** dispose d'une **plateforme permanente**, de forme rectangulaire d'une surface unitaire de 2000 m^2 environ.
Les plateformes seront **recouvertes de grave, identiques aux chemins d'accès.** Les matériaux extraits seront réutilisés, limitant ainsi la production de gravats à exporter et le transport de matériaux sur le site éolien. Les bases des éoliennes seront en béton et enterrées (fondations).
Les plateformes seront visibles en perception immédiate dans les parcelles agricoles et les routes limitrophes au projet. La superficie totale occupée par les plateformes est de 6816 m^2.

- **Trois postes de livraison** sont prévus (cf. localisation carte suivante).
Leurs dimensions sont de 9 m de long et 2,5 m de large. Le poste PDL 2 possède un local déchet et est donc plus grand (11x2.5m). Ils seront recouverts d'un bardage bois afin de favoriser leur insertion paysagère (cf.photographie de référence). Le raccordement des éoliennes à ces postes de livraison et des postes de livraison au poste source se fera par un réseau électrique enterré, ne générant pas d'effets visuels.



Fig. 29. Configuration type des postes de livraison du projet

<u>Synthèse de l'impact des aménagements à l'échelle du site :</u>

En conclusion, l'impact paysager des aménagements connexes est faible.

Les pistes et plateformes ainsi que les postes de livraison se découvriront en perception immédiate depuis les routes locales proches du projet. Depuis l'autoroute A10, les vues sur le projet sont conditionnées par les bandes arborées encadrant la chaussée.

AMÉNAGEMENTS DU PROJET

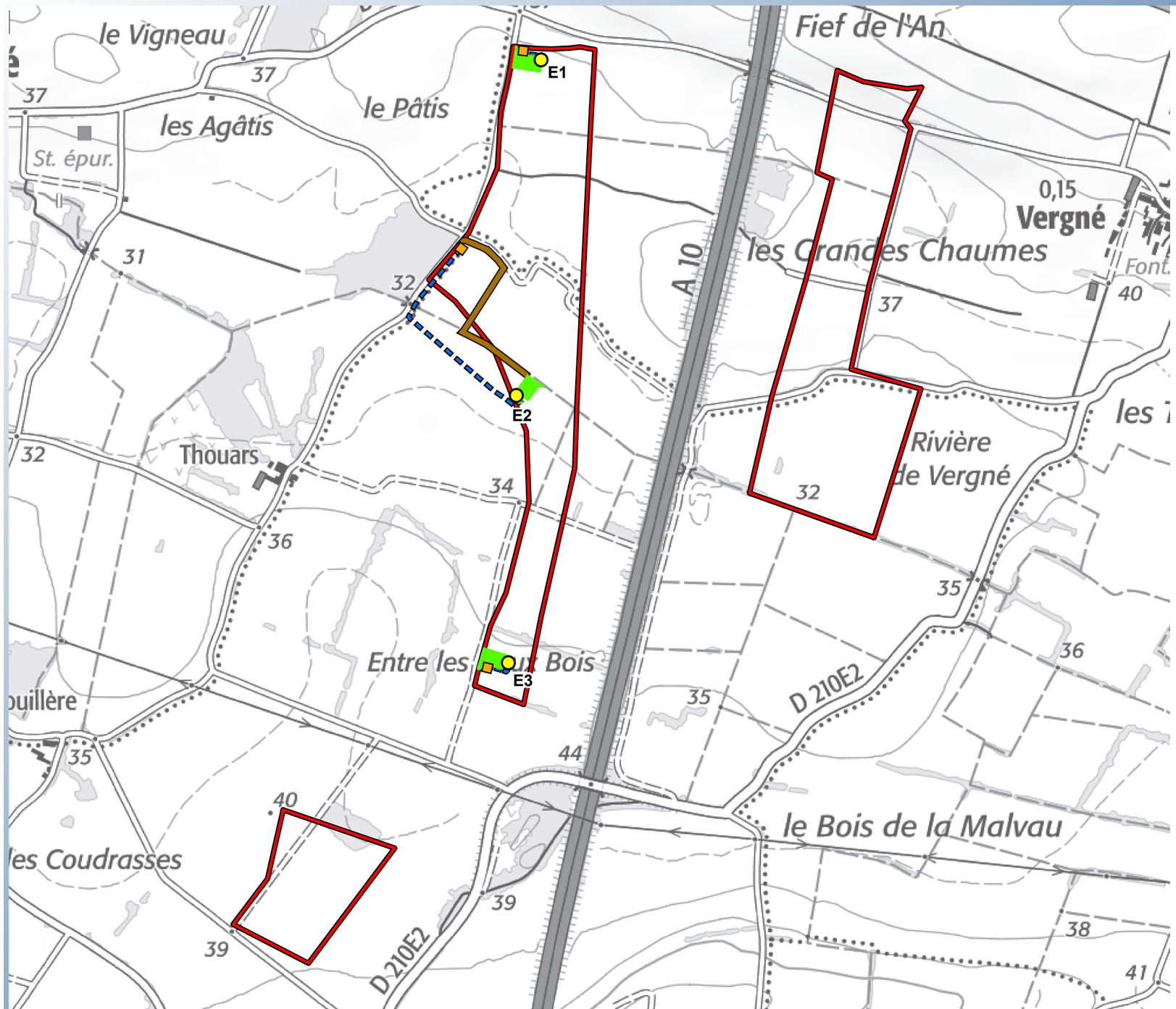

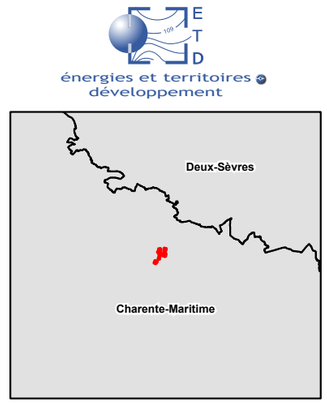

Zone d'implantation potentielle

Eoliennes du projet

Plateformes

Postes de livraison

Chemins

Connexion inter-éolienne

N

0 200 400

Mètres

Sources : ETD, Scan25 ©IGN, 2025.

Carte 85. Aménagements du projet

III.3. Le projet dans le contexte patrimonial et touristique

III.3.1. Dans le périmètre éloigné

ZIV DU PROJET EN HAUTEUR APPARENTE ET PHOTOMONTAGES ET PATRIMOINE

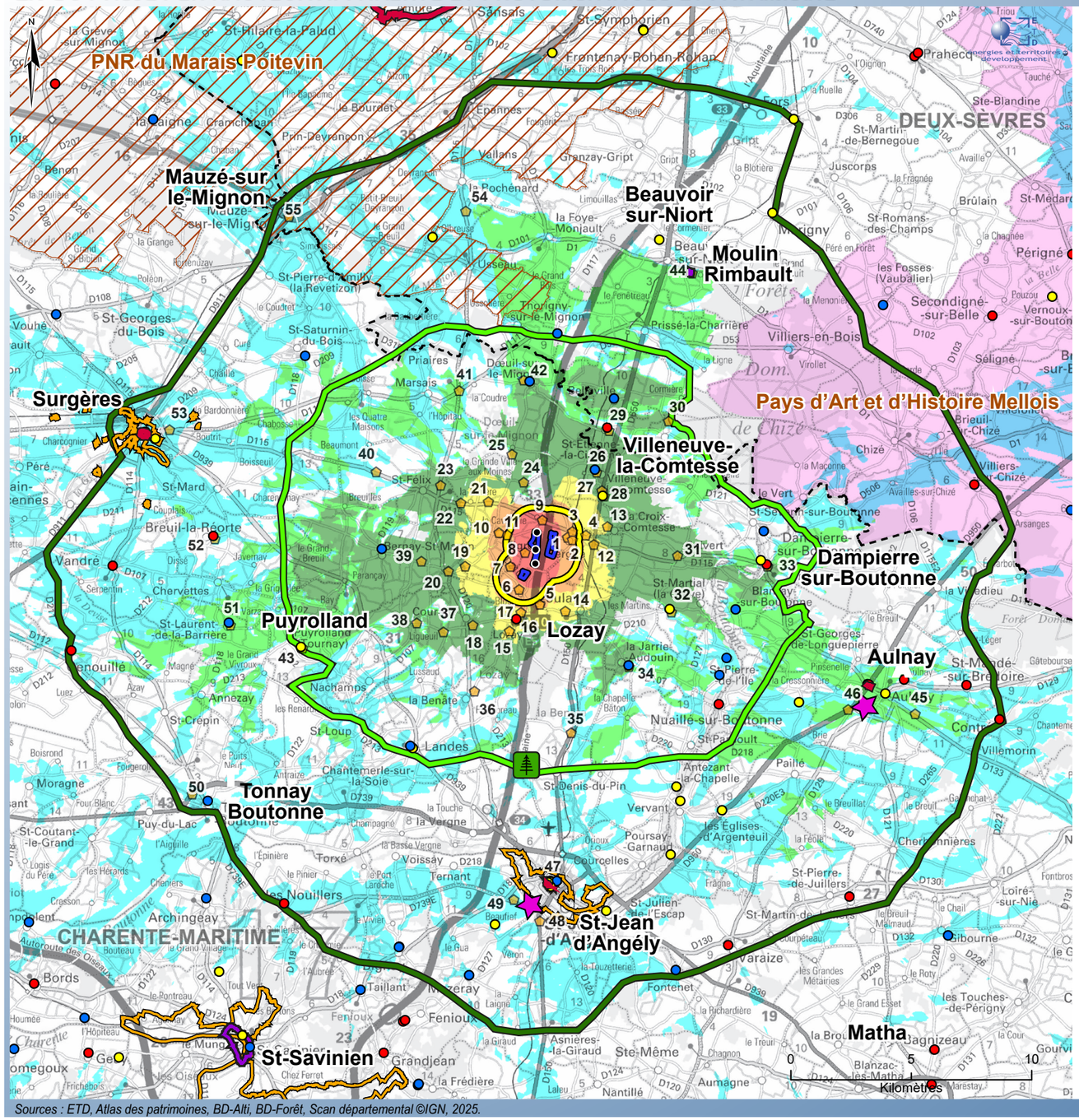

- Eoliennes du projet
- Photomontage et son numéro
- Zone d'implantation potentielle

Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné
- Limite départementale

Patrimoine
- Jardin remarquable
- Site Unesco au titre du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle

Sites
- Site inscrit
- Site classé

Monuments historiques
- Monuments classés
- Monuments inscrits
- Monuments partiellement Inscrits-Classés

- Sites patrimoniaux remarquables
- Pays d'Art et d'Histoire Mellois
- PNR du Marais Poitevin

ZIV hauteur apparente du projet
calcul réalisé avec le logiciel Windpro avec 3 éoliennes du projet d'une hauteur d'éolienne de 180 m en bout de pales, en prenant en compte le relief et les boisements majeurs.
Résultat représentant l'angle vertical maximal obtenu.

Angle vertical maximal en degré
- 0,0 - 0,1
- 0,1- 0,5
- 0,5 - 1,0
- 1,0 - 3,0
- 3,0 - 5,0
- 5,0 - 10,0
- > 10,0

0 5 10 Kilomètres

Carte 86. ZIV du projet en hauteur apparente, photomontages et patrimoine

Les impacts visuels du parc éolien vis-à-vis des sites patrimoniaux et touristiques sont fonction de leur localisation et de leur contexte paysager.
Les critères pris en compte pour l'évaluation des sensibilités dans l'état initial sont repris pour celle du degré d'impact (vue du parc éolien, distance, emprise, covisibilité).

L'**analyse** s'est appuyée sur la réalisation de **photomontages et la carte de ZIV du projet en complément des données de l'état initial.**

L'inventaire du patrimoine du périmètre éloigné est superposé à la carte de ZIV du projet sur la carte ci-contre, et les données touristiques sur la carte suivante.

ZIV DU PROJET EN HAUTEUR APPARENTE : PHOTOMONTAGES ET TOURISME

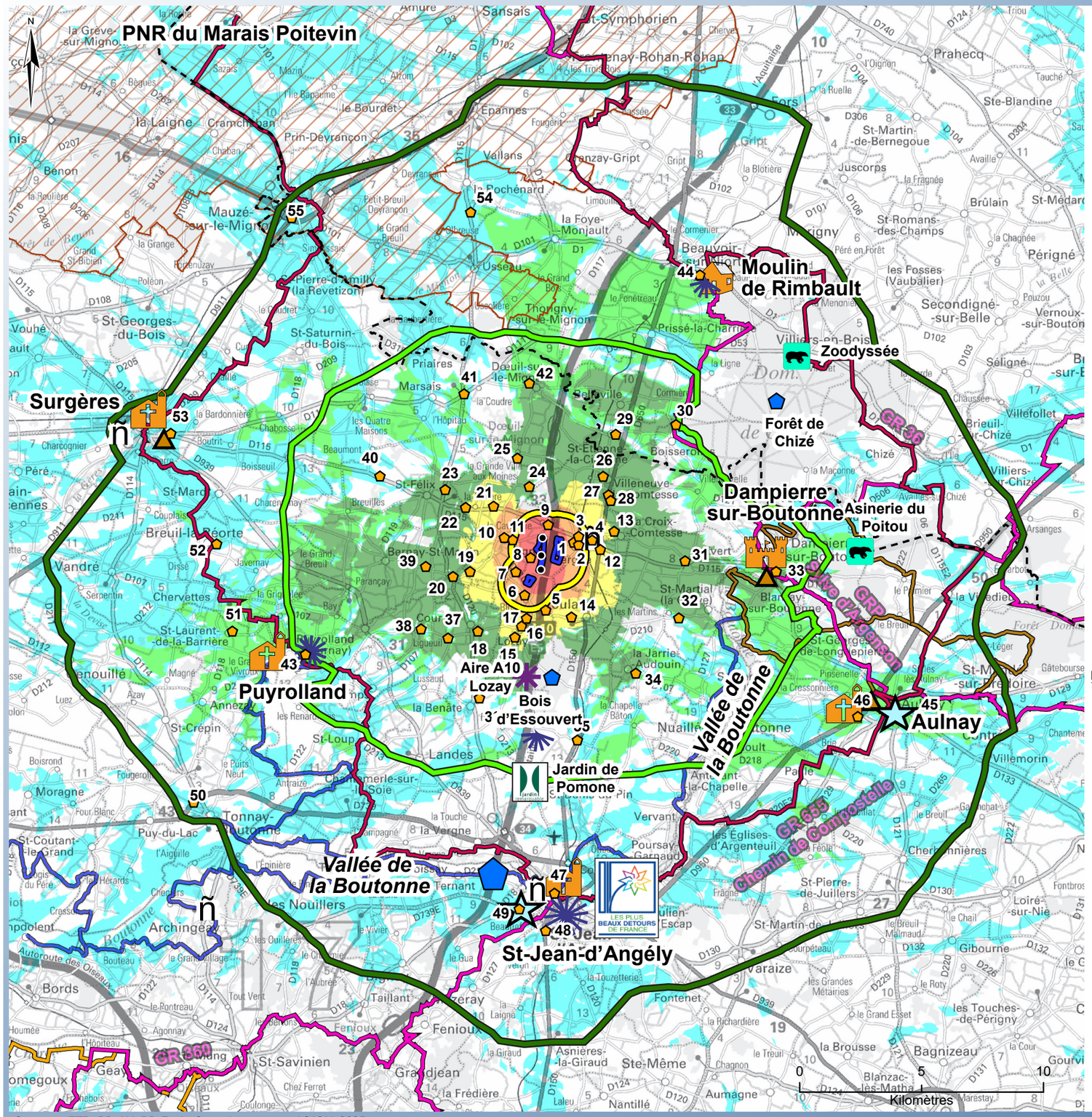

- Eoliennes du projet
- Photomontage et son numéro
- Zone d'implantation potentielle

Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

- Limite départementale

Sites d'intérêt principaux du périmère éloigné
- Label Jardin remarquable
- Label Plus beaux détours de France
- Label Trésors des Charentes
- Site Unesco au titre du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle
- Site de loisirs (forêt, vallée de la Boutonne)
- Parc animalier
- Panorama
- Musée
- Château
- Edifice religieux
- Sites patrimoniaux et touristiques les plus reconnus.
- Site d'interprétation du patrimoine de Saintonge, aire d'autoroute de Lozay

- PNR du Marais Poitevin

Itinéraires de découverte principaux
- Chemins de Compostelle
- GR
- La flow vélo
- Les Rives de la Boutonne
- Les Grands Chemins

ZIV hauteur apparente du projet
calcul réalisé avec le logiciel Windpro avec 3 éoliennes du projet d'une hauteur d'éolienne de 180 m en bout de pales, en prenant en compte le relief et les boisements majeurs.
Résultat représentant l'angle vertical maximal obtenu.

Angle vertical maximal en degré
- 0,0 - 0,1
- 0,1- 0,5
- 0,5 - 1,0
- 1,0 - 3,0
- 3,0 - 5,0
- 5,0 - 10,0
- > 10,0

0 5 10 Kilomètres

Sources : ETD, BD-Alti, BD-Forêt, Scan départemental ©IGN, 2025.

Carte 87. ZIV du projet en hauteur apparente, photomontages et tourisme

Dans le périmètre éloigné en particulier, la distance minimise les impacts visuels pouvant être observés.
Les **monuments historiques** sont **distants de plus de 10,8 km du projet et les sites de plus de 12 km.**

Les **sites** patrimoniaux localisés **dans les zones non colorées de la ZIV** ne sont **pas concernés par des vues potentielles du projet, l'impact** est **nul.**

Cela concerne notamment les sites patrimoniaux localisés **dans les vallées et les secteurs isolés par les boisements du périmètre éloigné**. C'est le cas du **patrimoine de la ville de Saint-Jean-d'Angély (impact nul).** Tout le centre ancien de Saint-Jean-d'Angély dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable est hors de la ZIV du projet.

Le photomontage 47 depuis le panorama en haut des tours-clochers de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély (patrimoine monument historique, site Unesco) rend compte des vues fermées par le relief depuis Saint-Jean-d'Angély. Le projet éloigné d'environ 13,4 km n'est pas visible masqué par le relief. Il en est de même dans la ville de Saint-Jean-d'Angély bâtie dans la vallée de la Boutonne.

Il n'y a pas de covisibilité depuis l'entrée sud de la ville sur la route principale RD150 venant de Saintes, le projet n'est pas visible, la vue sur la ville et l'abbaye est inchangée (cf. photomontage 48).
Depuis le sud-ouest de la ville, en recul du fond de la vallée de la Boutonne, des vues dégagées s'organisent sur la vallée et la ville de Saint-Jean-d'Angély. Le photomontage 49 est réalisé sur la route RD739E afin de préciser les vues depuis cette route et les covisibilités avec l'abbaye et ses deux tours-clochers (patrimoine monument historique, site Unesco). Eloigné d'environ 14 km, le projet est très peu visible sous l'effet du relief (portions de pales) et très ponctuel car lu dans l'axe de l'alignement de ses trois éoliennes. Le projet n'est pas dans l'axe visuel de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély mais décalé à l'ouest, il n'y a pas de covisibilité directe, et l'impact du projet est négligeable.

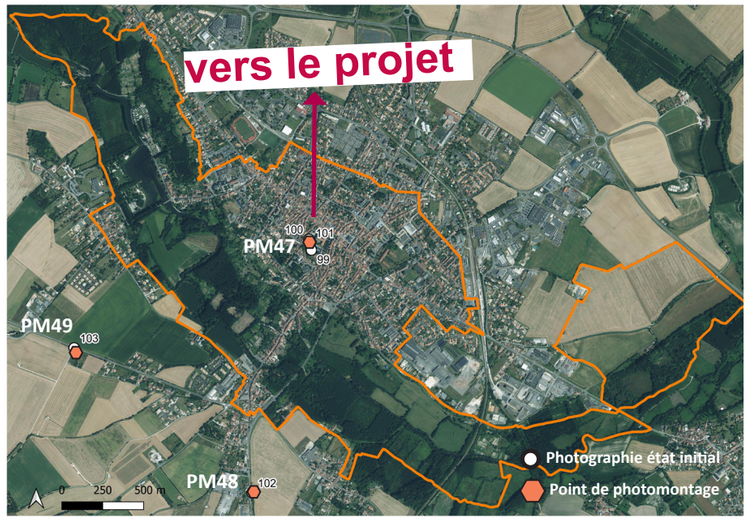

Carte 88. Photographie aérienne de Saint-Jean-d'Angély (contour du SPR en orange): localisation des photographies de l'état initial et des photomontages

Depuis l**es sites** patrimoniaux localisés dans les bourgs, leur découverte **au sein de la trame bâtie** ne présente **pas d'impact étant donné leur éloignement et le contexte paysager** (vues fermées par le bâti et la végétation des bourgs). C'est le cas des nombreuses églises monuments historiques localisées dans les bourgs dont l'**église Saint-Pierre d'Aulnay (cf. illustrations dans l'état initial).** Ainsi dans les centre-villes de **Surgères, Tonnay-Boutonne et d'Aulnay**, les vues sont fermées par le bâti, le relief et la végétation, l'**impact est nul.**

Le photomontage 45 réalisé sur la RD133 à l'est du bourg d'Aulnay précise que les covisibilités sont très réduites avec l'église Saint-Pierre d'Aulnay (patrimoine monument historique, site Unesco). Le projet n'est pas dans l'axe visuel de l'église mais décalé plus au sud. Eloigné d'environ 17 km, il est très peu visible en arrière-plan des arbres entourant le bourg d'Aulnay (lecture de portions de pales d'une éolienne entre les arbres, deux autres éoliennes non visibles). Le projet se distingue très peu entre les arbres et ne modifie pas significativement cette vue sur Aulnay (covisibilité négligeable et pas de covisibilité directe).
Depuis la route principale RD950 reliant Saint-Jean-d'Angély à Aulnay, le projet localisé dans les vues vers le nord-ouest dans l'ensemble éolien de la plaine n'est pas dans la vue sur le bourg et son église localisés vers le nord-est. Il n'y a pas de covisibilité. Le photomontage 46 illustre ces vues depuis l'accès sud-est d'Aulnay.

Depuis le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Surgères, dans le centre-ville, les vues sont fermées par le bâti, l'impact est nul. Des vues lointaines du projet sont possibles en sortie de Surgères, elles sont cependant fortement limitées par la distance, les ondulations du relief et la végétation comme illustré par le photomontage 53 en sortie est de la ville (projet à environ 16 km non distinguable masqué par le relief et la végétation, cf. photomontage dans le paragraphe relatif au paysage dans le périmètre éloigné).



Carte 89. Photographie aérienne d'Aulnay : localisation des photographies de l'état initial et des photomontages

Pour les **autres sites** patrimoniaux présents dans les secteurs colorés de la carte de ZIV, les **impacts** seront **très faibles à négligeables dans le cas de lecture du projet** (projet en vue lointaine dans l'ensemble éolien de la plaine avec les autres parcs). **L'impact est nul lorsque le bâti ou la végétation ponctuelle** (haies, ripisylve, végétation des jardins...) non pris en compte dans le calcul de la ZIV **masquent le projet.**

Le photomontage 44 est réalisé depuis le site du moulin à vent Rimbault (site inscrit) et précise la lecture depuis ce lieu offrant un panorama vers le sud sur la plaine. Le projet est compris dans le paysage éolien de la plaine en vue lointaine à environ 12,5 km avec un impact très faible. Il est regroupé avec le parc existant de Villeneuve-Vergné présent à environ 10 km, tous deux en arrière-plan du parc existant de la Minée et des Fougères présent en perception immédiate à environ 1 km.

Le photomontage 51 réalisé depuis l'église de Saint-Laurent-la-Barrière illustre l'impact très faible à négligeable depuis ce monument historique présent dans l'ouest du périmètre éloigné. La vue depuis l'espace enherbé autour de l'église est ouverte vers l'est sur le paysage agricole avec des haies et des bois comme arrière-plan. Le projet éloigné d'environ 13 km est peu visible. Il est en effet ponctuel et dans l'arrière-plan de la végétation arborée de la plaine (lecture de pales et rotors). Il vient en perception lointaine dans le paysage éolien existant en étant dans la vue vers le nord-est avec les parcs proches des Groies de Parançay et des Chênaies Hautes présents à environ 3 km, et le parc de Villeneuve Coivert en arrière-plan à environ 19 km.
Le photomontage 52 depuis l'église isolée de Breuil-la-Réorte précise que le projet localisé à l'est à environ 13,4 km n'est pas visible (impact nul). Il est en effet masqué par un bois proche de l'observateur.

Les sites touristiques sont souvent des sites patrimoniaux. Les sites touristiques principaux sont éloignés du projet, avec un impact nul : centres de Saint-Jean-d'Angély et de Surgères, et église Saint-Pierre d'Aulnay, sites touristiques de la forêt de Chizé (asinerie du baudet du Poitou, Zoodyssée, forêt), et le fond de la vallée de la Boutonne (patrimoine des bourgs, activités de loisirs sur la rivière).
L'impact est faible à négligeable dans les vues lointaines du projet depuis les lieux offrant des vues dégagées (panorama du Moulin de Rimbault au nord-est, cf. photomontage 44) et depuis les axes de découverte (routes touristiques, sentiers de randonnée) d'où les vues lointaines du projet alternent avec des vues fermées par les boisements, le relief et / ou le bâti. Les photomontages réalisés dans le contexte paysager éloigné illustrent la lecture du projet. Le photomontage 30 illustre les vues du projet dans la plaine avec les autres parcs éoliens depuis le circuit de randonnée GRP de la Sylve d'Argenson à l'est.

<u>Synthèse de l'impact sur les sites patrimoniaux et touristiques dans le périmètre éloigné :</u>

L'impact du projet est nul depuis la majorité des sites patrimoniaux du périmètre éloigné dont les lieux reconnus que sont l'église Saint-Pierre d'Aulnay et l'ancienne abbaye de Saint-Jean-d'Angély (toutes deux sites Unesco au titre du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle), le centre ancien de Saint-Jean-d'Angély et celui de Surgères.

L'impact est très faible à négligeable dans les perceptions lointaines du projet depuis les itinéraires touristiques, les lieux patrimoniaux ou touristiques offrant des vues ouvertes en direction du projet.

Les listes des monuments historiques et sites du périmètre éloigné avec la distance au projet et l'impact du projet sont dans Tableau 19, page 201; Tableau 20, page 202 et Tableau 22, page 203.

Photomontage n°45 depuis la RD133 à l'est d'Aulnay - Projet très peu visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

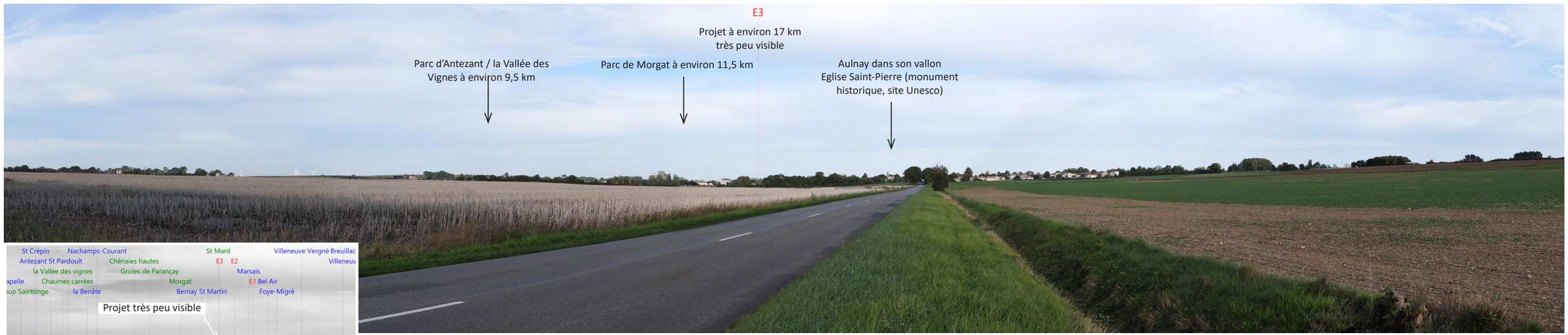

Extrait avec les silhouettes du projet
et des parcs éoliens

Photomontage n°47 depuis les tours-clochers de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély - Projet non visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)





Extrait avec les silhouettes du projet
et des parcs éoliens

Photomontage n°48 depuis l’entrée sud de Saint-Jean-d’Angély sur la RD150 - Projet non visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



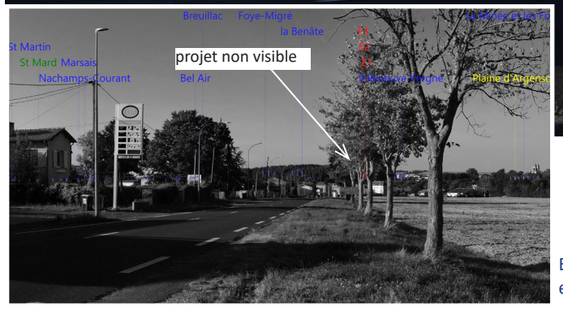

Extrait avec les silhouettes du projet
et des parcs éoliens

Photomontage n°49 depuis la RD739e au sud de Saint-Jean-d’Angély - Projet très peu visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Extrait avec les silhouettes du projet
et des parcs éoliens

Photomontage n°51 depuis l'église de Saint-Laurent-de-la-Barrière

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

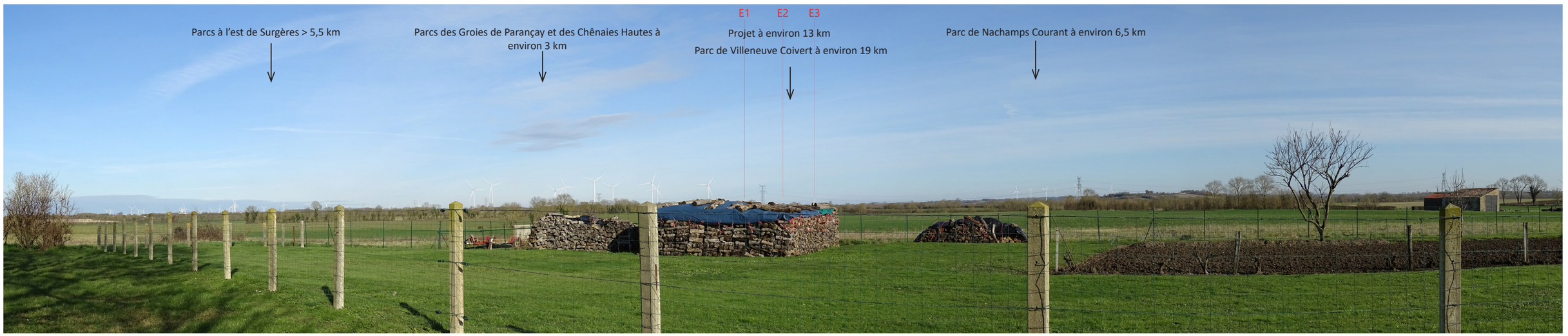

Photomontage n°52 à proximité de l'église de Breuil-la-Réorte - Projet non visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

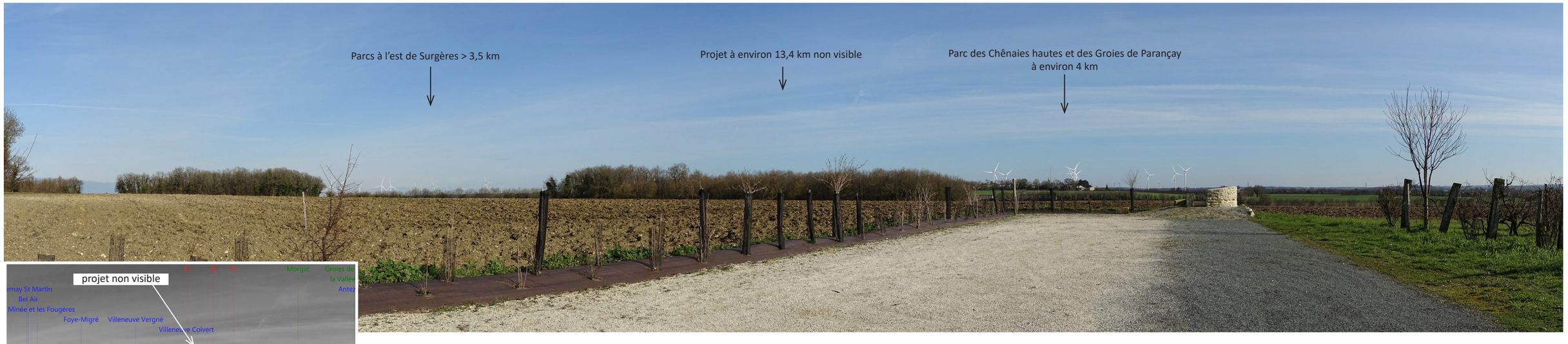

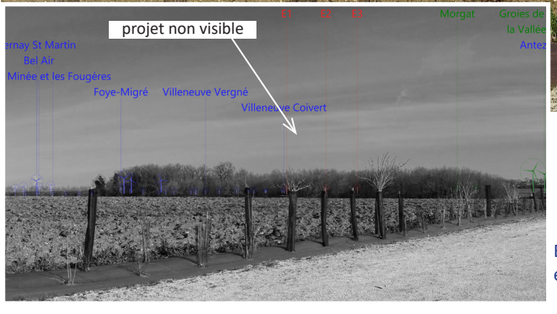

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

III.3. Le projet dans le contexte patrimonial et touristique

III.3.2. Dans les périmètres rapproché et immédiat

PATRIMOINE, PHOTOMONTAGES ET PROJET DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

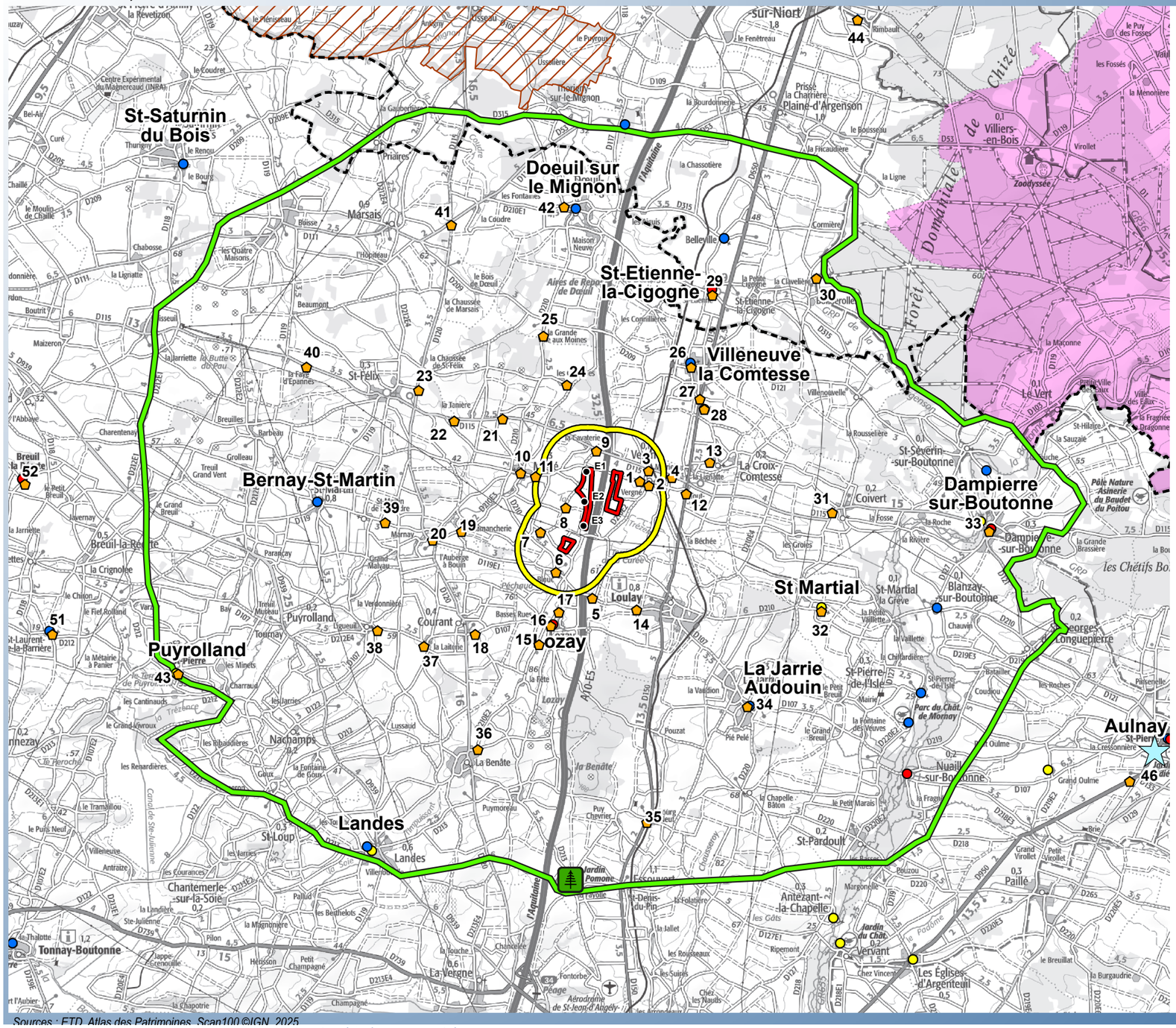

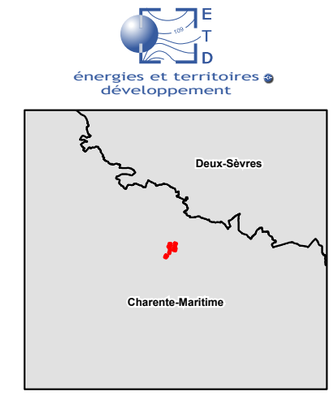

- Eoliennes du projet
- Photomontage et son numéro
- Zone d'implantation potentielle

Périmètres d'étude
- Immédiat
- Rapproché

- Limite départementale

Patrimoine
- Jardin remarquable
- Site Unesco au titre du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle

Sites
- Site inscrit
- Site classé

Monuments historiques
- Monuments classés
- Monuments inscrits
- Monuments partiellement Inscrits-Classés

- Pays d'Art et d'Histoire Mellois
- PNR du Marais Poitevin

N

0 2 4
Kilomètres

Carte 90. Patrimoine, photomontages et projet dans le périmètre rapproché

La carte d'inventaire du patrimoine du périmètre rapproché est présentée ici avec les points de photomontages et le projet.

Le projet est éloigné de 2,5 km des monuments historiques. L'église de Lozay à environ 2,5 km est la plus proche. Les autres monuments historiques sont à plus de 3 km du projet.

Aucun site inscrit ou classé n'est présent dans le périmètre rapproché ; ils sont tous dans le périmètre éloigné.

Plusieurs photomontages sont réalisés pour l'analyse des impacts sur le patrimoine. Ils complètent les données et les illustrations de l'état initial.

TOURISME, PHOTOMONTAGES ET PROJET DANS LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT

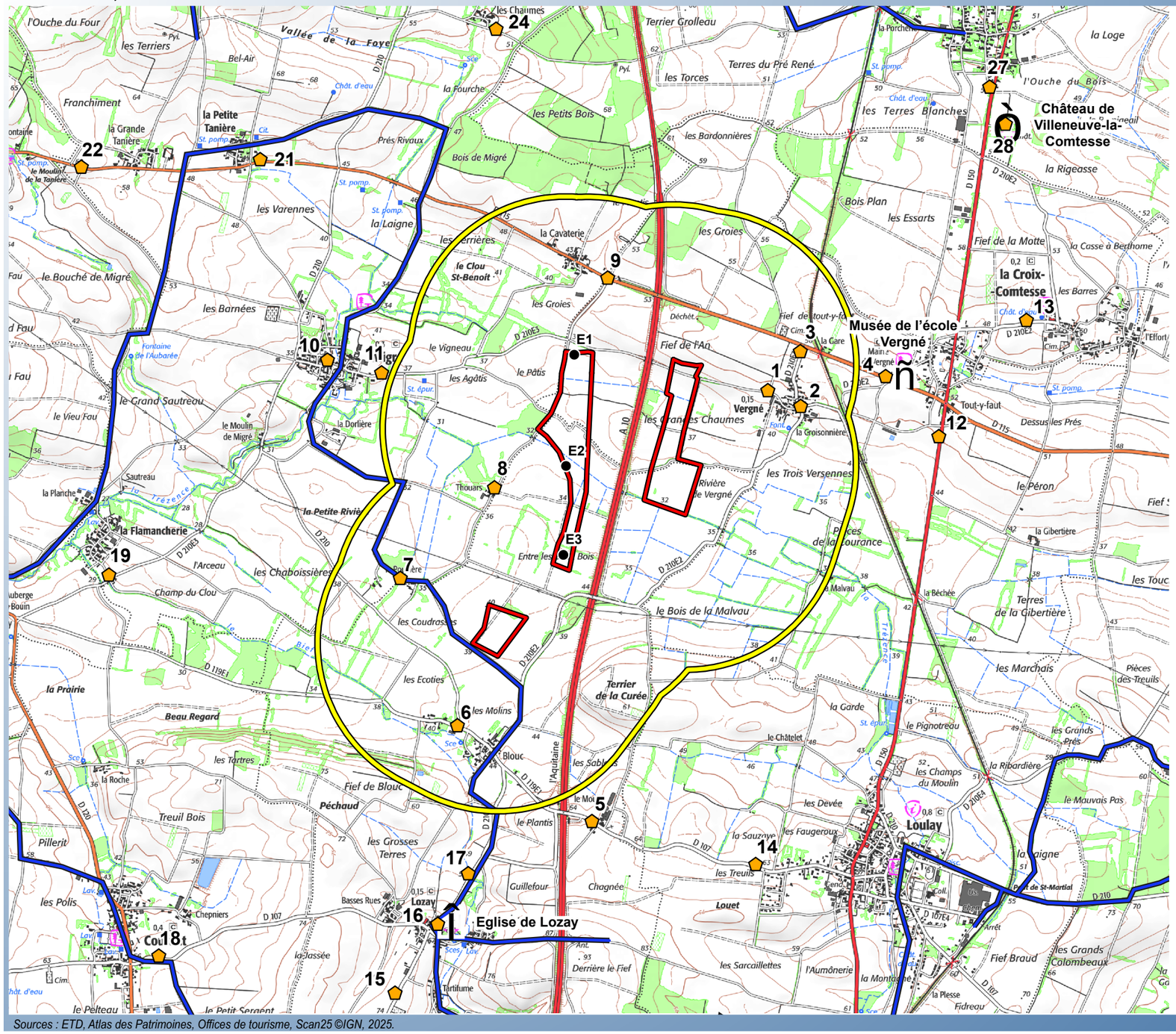

Sources : ETD, Atlas des Patrimoines, Offices de tourisme, Scan25 ©IGN, 2025.

Carte 91. Tourisme, photomontages et projet dans le périmètre immédiat

Les sites patrimoniaux sont souvent aussi lieux d'intérêt touristiques, avec le château de Dampierre-sur-Boutonne et la butte de Puy Rolland comme sites principaux dans le périmètre rapproché.

Les photomontages depuis le patrimoine, les bourgs, les panoramas et les routes illustrent également la lecture du projet depuis les lieux et itinéraires touristiques.

Le photomontage 4 illustre ainsi les vues depuis la mairie de Vergné où est présent un musée de l'école. Le 37 est réalisé depuis la chapelle Sainte-Radegonde de Courant, patrimoine local isolé offrant des vues sur la plaine.

La carte ci-contre localise le projet et les photomontages sur la carte du tourisme dans le périmètre immédiat. Les éoliennes du projet ne sont pas en bordure de circuit de randonnée.

Patrimoine < 5 km du projet

Eglise de Lozay

L'église est dans le bourg de Lozay. L'**impact** est **nul depuis ce monument historique** le plus proche du projet. Les vues sont en effet fermées par le bâti et la végétation depuis le parvis de l'église qui est éloignée d'environ 2,5 km du projet.



Carte 92. Photographie aérienne de Lozay : localisation des photographies de l'état initial et des photomontages

Depuis la place de l'église, le projet n'est majoritairement pas visible (impact nul). Il est très peu visible entre les maisons en se plaçant dans la rue (route RD120) comme illustré par le photomontage 16, avec un impact négligeable.

Sur ce photomontage, la vue est courte et cadrée par le bâti et la végétation arborée du bourg. Le projet éloigné d'environ 2,5 km est très peu visible (lecture de pales de E3 ; deux autres éoliennes non visibles). L'échelle des éoliennes du projet est en effet atténuée par la distance et ce contexte. Le projet est reculé de Lozay (pas d'éolienne dans le sud de la zone d'implantation potentielle).
Les autres parcs éoliens ne sont pas visibles, masqués par le bourg, sauf le parc de Villeneuve Vergné à environ 4,7 km (portions de pales)en arrière-plan du projet. Ce photomontage rend compte du rôle visuel du bâti y compris depuis les bourgs proches.

Depuis l'accès sud de Lozay sur la RD210E2, l'église s'inscrit dans la silhouette du bourg. Le projet n'est pas dans l'axe visuel sur l'église de Lozay. Il n'occupe en effet pas l'est de la zone d'implantation potentielle, ce qui permet de conserver cette vue sur l'église comme illustré par le photomontage 15. Il n'y a ainsi pas de covisibilité directe, les éoliennes n'étant pas en arrière-plan de l'église.
Sur le photomontage 15, le projet éloigné d'environ 3 km est peu visible par sa localisation en arrière-plan de la trame arborée et bâtie du bourg (lecture de deux éoliennes par leurs pales et nacelle).

Château de Villeneuve-la-Comtesse

Le château, localisé au sud du bourg de Villeneuve-la-Comtesse, est entouré d'arbres. Cette trame arborée ferme les vues en direction du projet et limite également les vues sur le château depuis les routes. Ainsi, il n'y a pas de covisibilité depuis les routes proches du château.
Le photomontage 28 réalisé depuis le site du château de Villeneuve-la-Comtesse (au nord du château) illustre les vues courtes et cadrées par la végétation arborée entourant le château. Le projet éloigné d'environ 3 km n'est pas visible, masqué par les arbres ainsi que le bâti. **L'impact est nul.**

Eglise de Villeneuve-la-Comtesse

L'église est dans le bourg de Villeneuve-la-Comtesse. Les vues depuis l'église et sa place sont cadrées par le bâti qui masque le projet éloigné d'environ 3,5 km (cf. photomontage 56 depuis la place de l'église). **L'impact est nul.**

Depuis le nord, l'église se lit dans la silhouette du bourg dans les vues d'ensemble sur la plaine. Le projet est compris dans ces vues ouvertes avec les autres parcs éoliens en se regroupant en arrière-plan du parc existant de Villeneuve-Vergné (cf. photomontage 29 depuis Saint-Etienne-la-Cigogne).

Eglise de Saint-Etienne-la-Cigogne

Depuis l'église même, les vues en direction du projet sont fermées par le bâti et la végétation du hameau, le projet n'est pas visible (cf. données dans l'état initial). **L'impact est nul depuis l'église.**

Les vues s'ouvrent sur la plaine au sud de l'église, à la sortie du hameau. Elles sont illustrées par le photomontage 29. Le projet s'inscrit dans le paysage éolien existant à environ 5 km, avec un impact faible. Il est groupé en arrière-plan du parc existant de Villeneuve Vergné présent à environ 3 km.

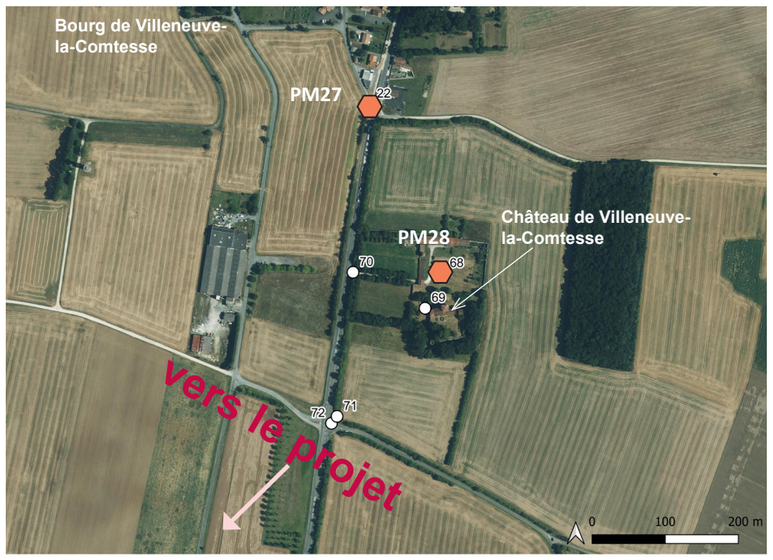

Carte 93. Photographie aérienne du château de Villeneuve-la-Comtesse : localisation des photographies de l'état initial et des photomontages



Carte 94. Photographie aérienne de Villeneuve-la-Comtesse : localisation des photographies de l'état initial et des photomontages

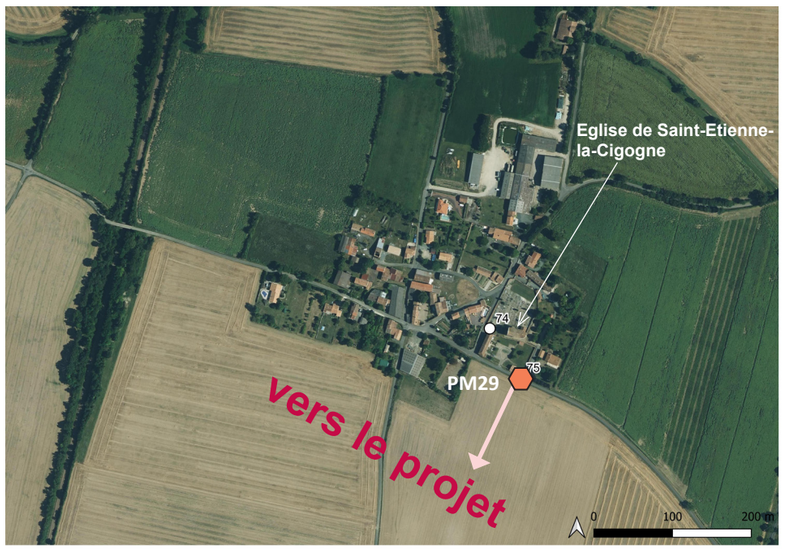

Carte 95. Photographie aérienne de Saint-Etienne-la-Cigogne : localisation des photographies de l'état initial et des photomontages

Patrimoine > 5 km du projet

L'**impact** est **nul** depuis le **patrimoine dans les bourgs** : églises Bernay-Saint-Martin, Belleville, Doeuil-sur-le-Mignon, Blanzay-sur-Boutonne, Saint-Pierre-de-l'Isle, Landes, Nuaillé-sur-Boutonne, logis des Varennes à Landes, **depuis le patrimoine isolé dans les bois** (tumulus de Pairé) **et dans les vallées** (vestiges du camp romain de Saint-Séverin-sur-Boutonne, château de Mornay).

La Jarrie-Audouin

Le photomontage 34 est réalisé dans la rue devant l'**église de la Jarrie-Audouin** afin de préciser les vues depuis ce monument historique. L'église est localisée en limite d'un ensemble bâti et bénéficie en effet de vues ouvertes sur la plaine vers le nord en direction du projet. Cependant, le projet éloigné d'environ 5,8 km n'est pas visible, masqué par la silhouette arborée et bâtie du bourg de la Jarrie-Audouin étendu au nord de l'église. **L'impact est nul.** Ce photomontage illustre le rôle visuel de la végétation et du bâti en s'éloignant.

Saint-Martial

L'église de Saint-Martial est isolée dans l'espace rural et bâtie sur une butte. Cette configuration induit des vues ouvertes sur la plaine depuis l'église.

Le projet est éloigné d'environ 6 km à l'ouest/nord-ouest de l'église. Le photomontage 32 informe que le projet est très peu visible, masqué par la butte boisée des Grandes Chênaies. Il est potentiellement visible par des portions de pales de E1 au travers des arbres présents en avant-plan. Ce photomontage rend compte du rôle visuel du relief et de la végétation en s'éloignant. En été, les feuilles des abres fermeront la vue sur le projet.
L'impact est négligeable à nul.

Dampierre-sur-Boutonne

Le château reconnu de Dampierre-sur-Boutonne est éloigné de 9,4 km du projet. Cette distance et sa localisation dans la vallée de la Boutonne induisent des vues fermées en direction du projet qui n'est pas visible.
Depuis l'église de Dampierre-sur-Boutonne bâtie également dans la vallée mais dans le haut du bourg avec une vue dégagée vers l'ouest sur le village et le château, le projet n'est également pas visible masqué par le relief et la végétation de la vallée. Il n'y a pas de covisibilité avec le château présent dans le bas du bourg en bord de rivière. Le photomontage 33 est réalisé depuis l'église et illustre ces vues fermées en direction du projet.
L'impact est donc nul depuis le château et l'église de Dampierre-sur-Boutonne ainsi que dans le coeur de ce bourg dans la vallée de la Boutonne.

Puy Rolland

La butte du Puy Rolland surmontée de son église est isolée dans l'espace rural en limite sud-ouest du périmètre rapproché **à environ 10 km** du projet. Elle domine les marais de la Trézence présents à l'ouest et au sud.

Le photomontage 43 est réalisé à proximité de l'église afin d'illustrer la lecture du projet depuis ce lieu. L**e projet n'est pas dans le panorama orienté vers l'ouest et le sud sur les marais de la Trézence.** Il est compris dans la vue vers le nord et l'est sur la plaine, avec un **impact faible.**
Le projet s'inscrit dans le paysage éolien de la plaine. Plus précisément dans cette vue depuis le sud-ouest, il vient dans le prolongement sud du parc de Villeneuve-Vergné, les deux formant une seule ligne d'éoliennes. Le parc de Villeneuve Coivert est en arrière-plan au nord-est du projet à environ 16 km.
La distance d'environ 10 km atténue l'échelle des éoliennes du projet. Ce photomontage illustre la lecture du projet s'ajoutant en prolongement de l'angle éolien existant dans les vues ouvertes de la plaine, tout en étant ponctuel (3 éoliennes) et avec une géométrie cohérente avec le parc existant de Villeneuve Vergné qu'il complète.

Synthèse de l'impact sur les sites patrimoniaux et touristiques dans les périmètres rapproché et immédiat :

Aucun monument historique ou site n'est compris dans le périmètre immédiat.

A l'échelle rapprochée, l'impact est nul depuis l'église de Lozay monument le plus proche éloigné de 2,5 km du projet et négligeable à nul depuis la place de cette église. L'impact est négligeable à nul depuis l'église de Saint-Martial offrant des vues ouvertes sur la plaine mais d'où le projet est masqué par le relief et la végétation. L'impact est faible dans la lecture du projet en vue lointaine à environ 10 km avec les autres parcs éoliens dans les vues ouvertes depuis la butte du Puy Rolland. L'impact est nul depuis les autres monuments historiques dont le site reconnu du château de Dampierre-sur-Boutonne.

A l'échelle immédiate du site, les éoliennes ne sont pas en bordure de circuit de randonnée. Concernant les sites archéologiques, le projet est en dehors des zones de présomption de prescription archéologique (données DRAC).

Les listes des monuments historiques du périmètre rapproché avec la distance au projet et l'impact du projet sont dans le Tableau 18, page 200 et le Tableau 19, page 201.

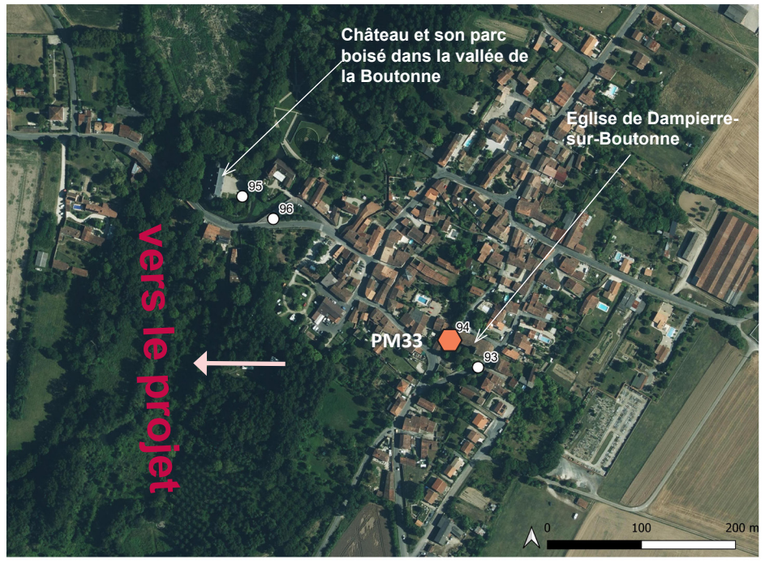

Carte 96. Photographie aérienne de Dampierre-sur-Boutonne : localisation des photographies de l'état initial et des photomontages

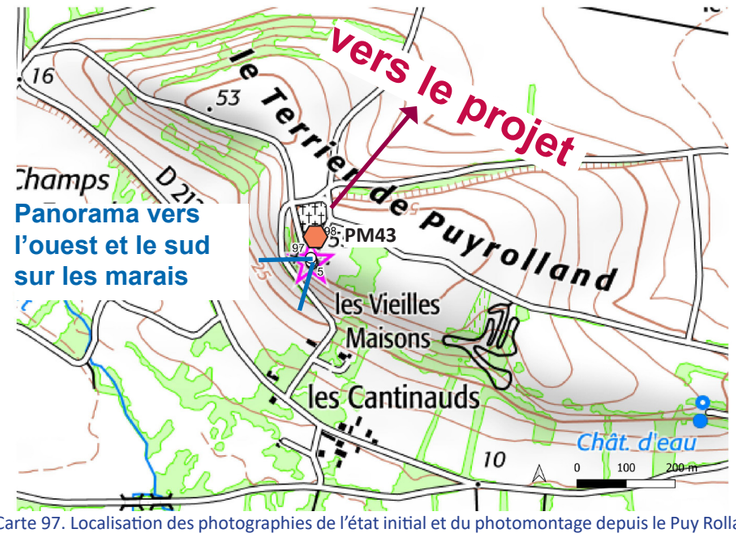

Carte 97. Localisation des photographies de l'état initial et du photomontage depuis le Puy Rolland

Photomontage n°15 depuis la RD210E2 au sud de Lozay

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

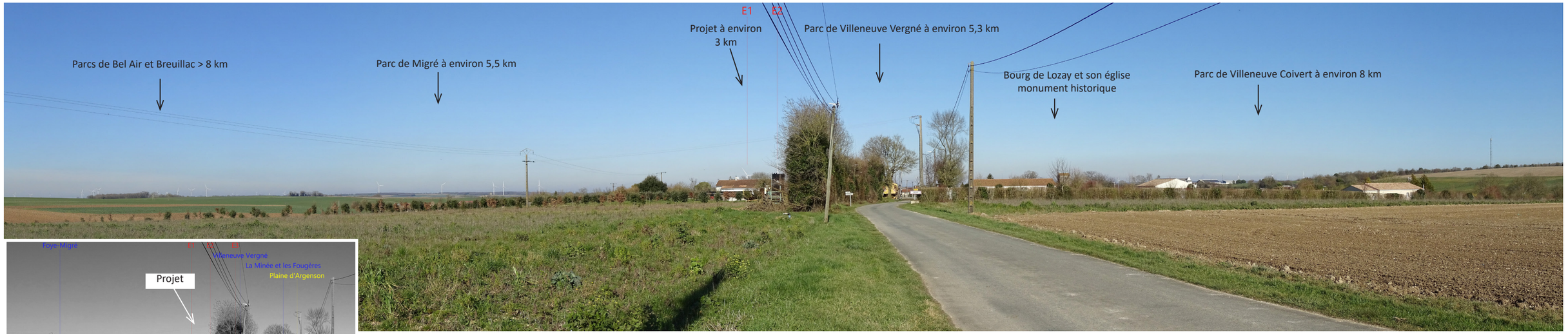

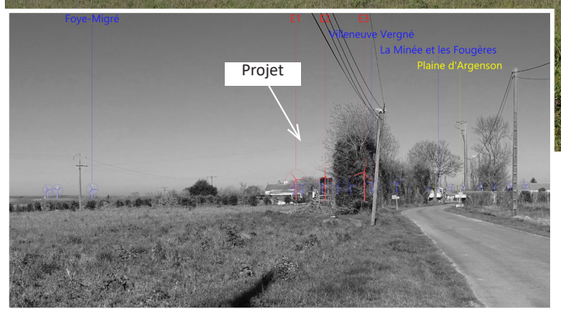

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

Photomontage n°16 depuis la place de l'église de Lozay - Projet très peu visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

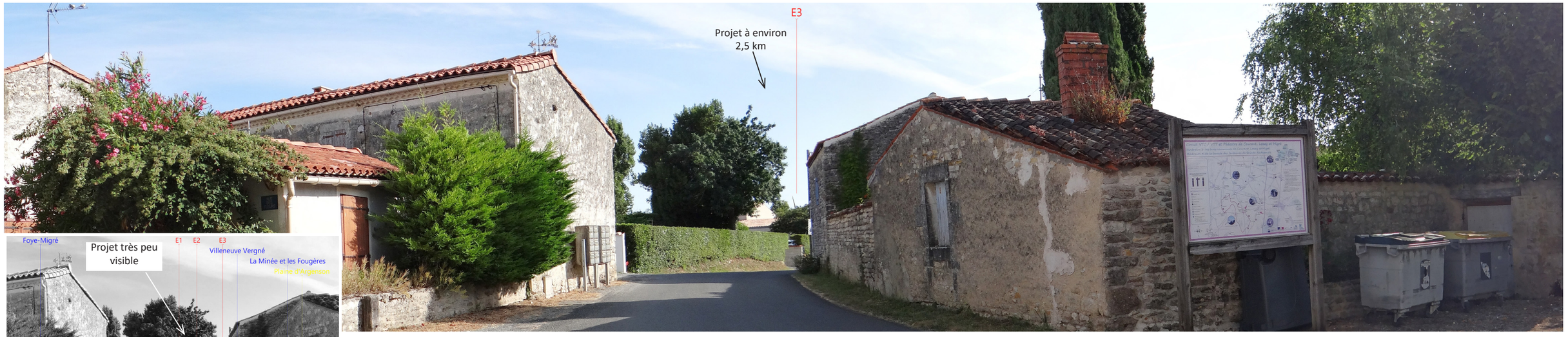

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

Photomontage n°26 depuis la place de l'église de Villeneuve-la-Comtesse - Projet non visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

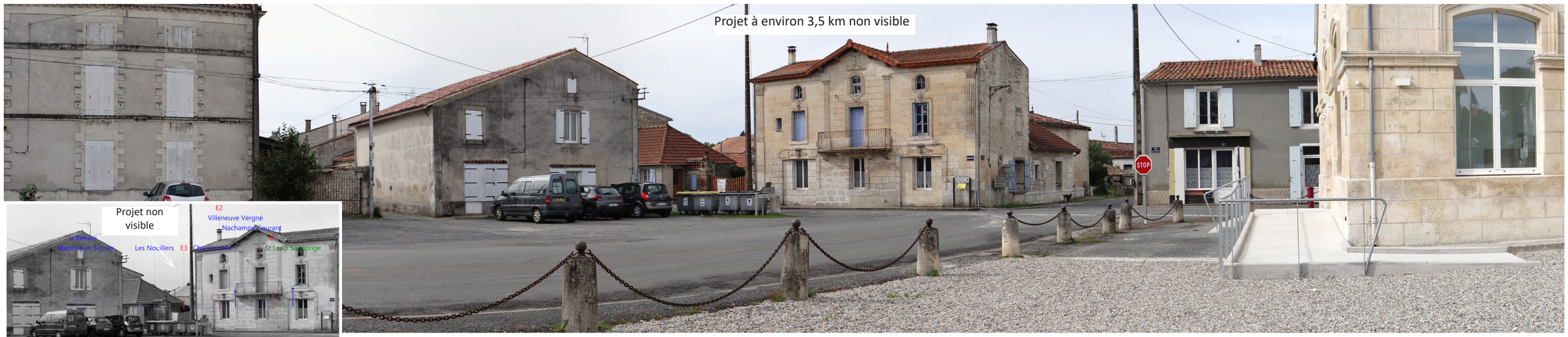

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

Photomontage n°28 depuis le site du château de Villeneuve-la-Comtesse - Projet non visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



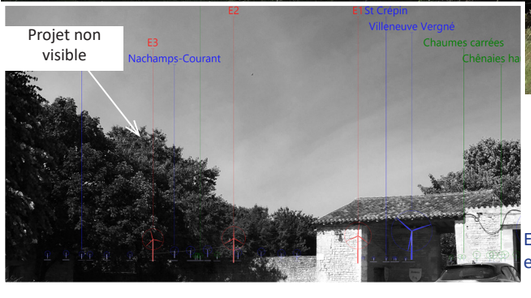

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

Photomontage n°32 depuis l'église de Saint-Martial - Projet très peu visible

3-Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



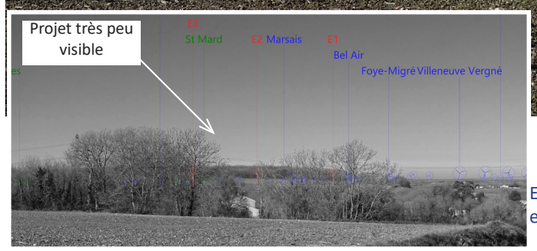

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

Photomontage n°33 depuis l'église de Dampierre-sur-Boutonne - Projet non visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

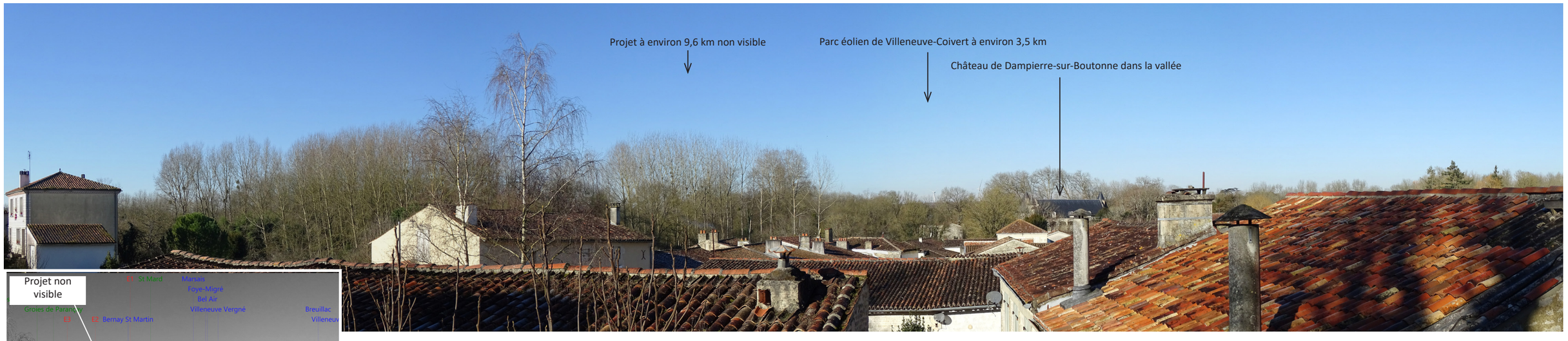

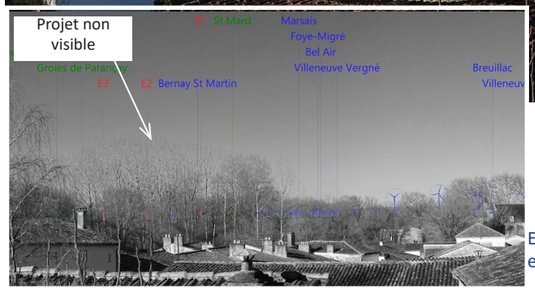

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

Photomontage n°34 depuis l'église de la Jarrie-Audouin - Projet non visible

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

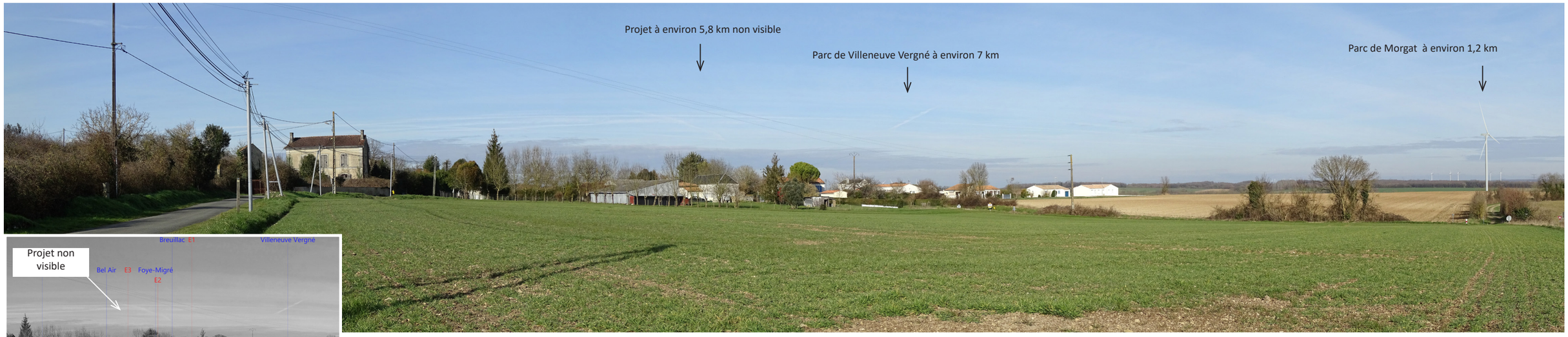

Extrait avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens

Photomontage n°37 depuis la Chapelle Sainte Radegonde à Courant

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

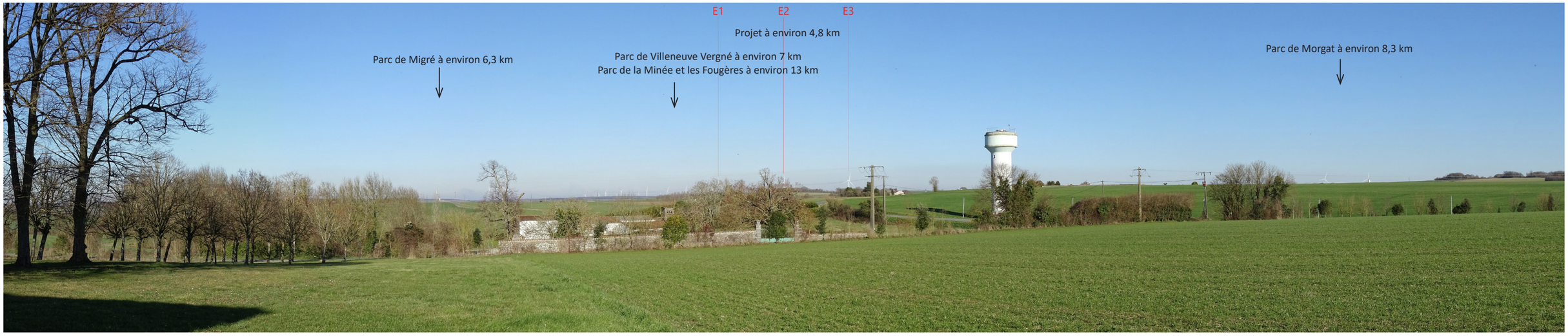

Photomontage n°43 depuis l'église de Puyrolland

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)

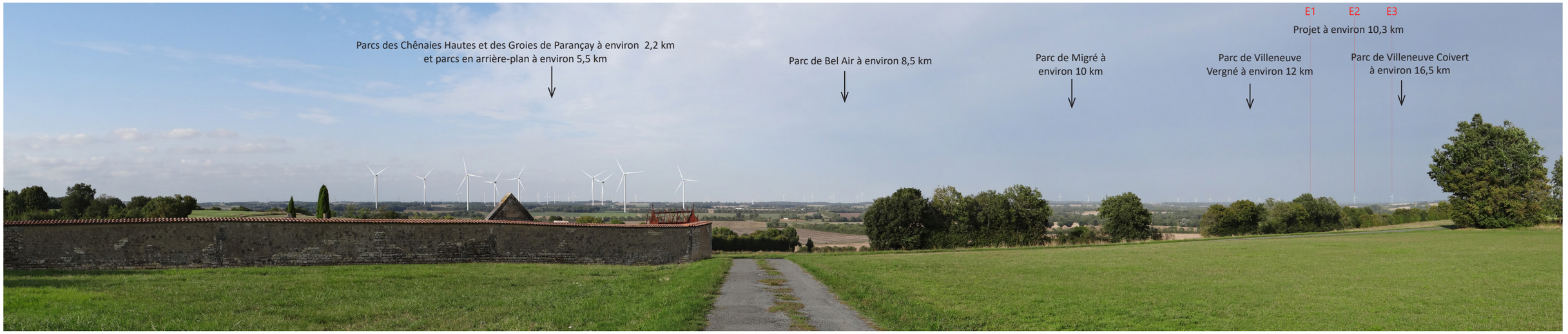

III.3. Le projet dans le contexte patrimonial et touristique

Synthèse

SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LE PATRIMOINE

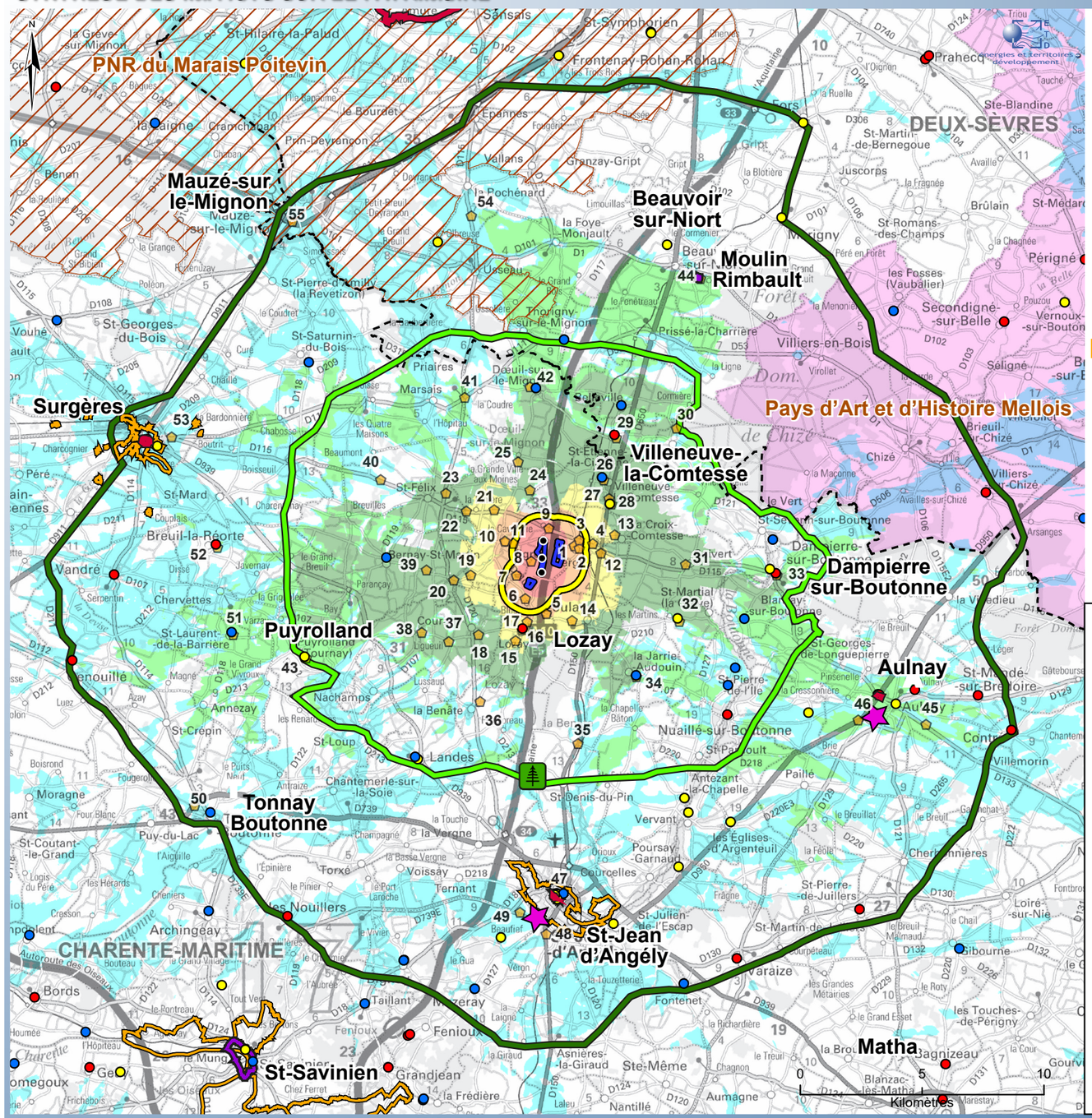

Eoliennes du projet

Photomontage et son numéro

Zone d'implantation potentielle

Patrimoine

Jardin remarquable

Site Unesco au titre du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle

Sites

Site inscrit

Site classé

Sites patrimoniaux remarquables

Périmètres d'étude

Immédiat

Rapproché

Eloigné

Limite départementale

Monuments historiques

Monuments classés

Monuments inscrits

Monuments partiellement Inscrits-Classés

Pays d'Art et d'Histoire Mellois

PNR du Marais Poitevin

ZIV hauteur apparente du projet

calcul réalisé avec le logiciel Windpro avec 3 éoliennes du projet d'une hauteur d'éolienne de 180 m en bout de pales, en prenant en compte le relief et les boisements majeurs. Résultat représentant l'angle vertical maximal obtenu.

Angle vertical maximal en degré

0,0 - 0,1 | 0,1- 0,5 | 0,5 - 1,0 | 1,0 - 3,0 | 3,0 - 5,0 | 5,0 - 10,0 | > 10,0

Monuments historiques éloignés de plus de 2,5 km du projet.
Sites éloignés de plus de 12,5 km du projet.
SPR éloignés de plus de 12 km du projet.

Impact nul depuis les deux églises Unesco au titre du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle : église St-Pierre d'Aulnay et abbaye de St-Jean-d'Angély.
Impact nul depuis la majorité des monuments historiques du périmètre éloigné. Impact nul depuis Saint-Jean-d'Angély (monuments, sites, SPR). Impact nul dans Surgères (monuments, SPR), négligeable à nul en sortie de la ville dans le périmètre du SPR (projet > 15 km). Impact très faible dans les vues lointaines du projet avec les autres parcs éoliens depuis le site du Moulin Rimbault.

Dans le périmètre rapproché, impact nul depuis les églises les plus proches de Lozay et Villeneuve-la-Comtesse et le château de Villeneuve-la-Comtesse (monuments < 5 km du projet).
Impact nul depuis les autres monuments historiques du périmètre rapproché, sauf l'église de St-Martial (impact négligeable à nul) et le site de l'église du Puy Rolland (impact faible, projet en vue lointaine à environ 10,3 km avec les autres parcs éoliens, hors du panorama vers l'ouest et le sud sur les marais).

Sources : ETD, Atlas des patrimoines, BD-Alti, BD-Forêt, Scan départemental ©IGN, 2025.

Carte 98. Synthèse des impacts sur le patrimoine

Commune	Monument historique	Protection	Périmètre d'étude	Contexte paysager	Sensibilité au site étudié dans l'état initial	Distance au site étudié dans l'état initial en km	Distance à l'éolienne la plus proche du projet en km	Eolienne du proje la plus proche	Impact du projet	Photomontages
Patrimoine à plus de 2 km du projet										
Lozay	Eglise Saint-Pierre	Classé	rapproché	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti.	**Faible depuis l'église au sein du bourg.** **Modérée dans les covisibilités en vue proche du site (à environ 2 km) depuis le sud avec église dans la silhouette du bourg.**	1,8	2,5	E3	**Nul depuis l'église au sein du bourg** **Négligeable à nul depuis la place de l'église (photomontage 16).** **Faible à très faible dans les covisibilités depuis l'entrée sud du bourg avec le projet décalé à l'ouest et non dans l'axe de l'église dans la silhouette du bourg (photomontage 15).**	**PM 16 depuis la place de l'église + PM 15 au sud de Lozay**
Villeneuve-la-Comtesse	Château	Partiellement inscrit	rapproché	Dans un secteur arboré cadrant les vues	**Très faible à nulle. Pas de covisibilité.**	2,5	3,1	E1	**Nul depuis le site du château cadré par des arbres (photomontage 28) . Pas de covisibilité.**	**PM28 au nord du château**
Villeneuve-la-Comtesse	Eglise	Inscrit	rapproché	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti.	**Nulle depuis l'église. Covisibilité depuis le nord sur la RD150 dans les vues d'ensemble sur la plaine avec église dans le bourg et site avec les autres parcs éoliens, en arrière-plan de celui de Villeneuve-Vergné.**	3,0	3,5	E1	**Nul depuis l'église (photomonage 26). Covisibilité depuis le nord sur la RD150 dans les vues d'ensemble sur la plaine avec église dans le bourg et projet avec les autres parcs éoliens, en arrière-plan de celui de Villeneuve-Vergné avec impact faible (photomontage 29).**	**PM 26 depuis la place de l'église + PM 29 au nord du bourg**
Patrimoine à plus de 5 km du projet										
Saint-Etienne-la-Cigogne	Eglise Saint-Etienne	Classé	rapproché	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti et les arbres	**Nulle depuis l'église. Modérée dans les vues ouvertes au sud de l'église, site avec les autres parcs éoliens, en arrière-plan de celui de Villeneuve-Vergné. Pas de covisibilité depuis la RD150.**	4,8	5,2	E1	**Nul depuis l'église. Faible dans les vues ouvertes au sud de l'église, projet avec les autres parcs éoliens, en arrière-plan de celui de Villeneuve-Vergné (photomontage 29). Pas de covisibilité depuis la RD150.**	**PM 29 au sud de l'église**
Saint-Martial	Eglise	Partiellement inscrit	rapproché	Isolée sur une butte, vue ouverte sur la plaine	**Faible. Site dans panorama vers ouest derrière butte boisée.**	5,4	6,0	E3	**Négligeable à nul. Projet très peu visible à environ 6 km dans le panorama vers l'ouest, masqué par la butte boisée en avant-plan (portions de pales d'une éolienne au travers des arbres).**	**PM 32**
Jarrie-Audouin	Eglise Sainte-Madeleine	Inscrit	rapproché	En sortie nord du bourg, vues ouvertes	**Modérée à faible, site en arrière-plan du bourg depuis l'église.**	5,6	5,9	E3	**Nul, projet à environ 5,8 km non visible, masqué par la végétation et le bâti du bourg.**	**PM 34**
Bernay-Saint-Martin	Eglise Saint Nazaire	Inscrit	rapproché	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	5,8	6,4	E3	**Nul**	
Belleville	Eglise Sainte-Marie	Inscrit	rapproché	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	6,0	6,4	E1	**Nul**	
Doeuil-sur-le-Mignon	Eglise de l'Assomption	Inscrit	rapproché	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle depuis l'église. Covisibilité dans les vues d'ensemble depuis le nord avec église dans le bourg et le site en arrière-plan du parc éolien de Villeneuve Vergné**	6,3	6,2	E1	**Nul depuis l'église. Covisibilité dans les vues d'ensemble depuis le nord avec église dans le bourg et le projet en arrière-plan du parc éolien de Villeneuve Vergné. Projet hors de l'axe visuel sur l'église depuis l'entrée du bourg avec un impact très faible (photomontage 42).**	**PM 42 à l'entrée du bourg**
Blanzay-sur-Boutonne	Eglise Saint-André	Inscrit	rapproché	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	7,9	8,6	E3	**Nul**	
Prissé-la-Charrière	Tumulus de Pairé	Inscrit	éloigné	Isolé, dans un bois, vues cadrées	**Nulle**	8,2	8,2	E1	**Nul**	
Saint-Pierre-de-l'Isle	Eglise Saint-Pierre ès Liens	Inscrit	rapproché	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	8,4	9,0	E3	**Nul**	
Landes	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	rapproché	Dans le bourg, dans un creux de la plaine, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	8,5	9,3	E3	**Nul**	
Landes	Logis des Varennes	Partiellement inscrit	rapproché	Dans le bourg, dans un creux de la plaine, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	8,5	9,3	E3	**Nul**	
Saint-Pierre-de-l'Isle	Château de Mornay	Inscrit	rapproché	Dans la vallée de la Boutonne, vues limitées par la végétation et le relief	**Très faible à nulle dans le contexte de la vallée.**	8,5	9,0	E3	**Nul, vue fermée par le contexte de la vallée.**	
Dampierre-sur-Boutonne	Château	Partiellement Classé-Inscrit	rapproché	Dans la vallée de la Boutonne, vues fermées par la végétation et le relief	**Nulle**	8,6	9,4	E2	**Nul**	**PM 33 depuis l'eglise**
Saint-Séverin-sur-Boutonne	Camp Romain (restes)	Inscrit	rapproché	Isolé, dans la vallée de la Boutonne, vues fermées par le contexte	**Nulle**	8,7	9,5	E1	**Nul**	
Dampierre-sur-Boutonne	Eglise Saint-Pierre	Classé	rapproché	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, en point haut avec vue sur la vallée, vues limitées par la végétation et le relief	**Très faible à nulle depuis l'église en point haut dans le bourg dans la vallée.**	8,8	9,7	E2	**Nul, projet à environ 9,6 km non visible, masqué par la végétation et le relief de la vallée de la Boutonne (photomontage 33).**	**PM 33 depuis l'eglise**
Nuaillé-sur-Boutonne	Eglise Notre-Dame	Classé	rapproché	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	9,3	9,7	E3	**Nul**	

Tableau 18. Synthèse des impacts du projet sur les monuments historiques (< 10 km du projet)

Commune	Monument historique	Protection	Périmètre d'étude	Contexte paysager	Sensibilité au site étudié dans l'état initial	Distance au site étudié dans l'état initial en km	Distance à l'éolienne la plus proche du projet en km	Eolienne du proje la plus proche	Impact du projet	Photomontages
Patrimoine à plus de 10 km du projet										
Puyrolland	Eglise Saint-Pierre	Partiellement inscrit	rapproché	Isolée, sur une butte. Vues ouvertes.	**Modérée à faible. Vue lointaine du site avec les autres parcs éoliens au nord-est. Site hors du panorama reconnu orienté vers l'ouest.**	9,6	10,3	E3	**Faible. Vue lointaine du projet à environ 10,3 km avec les autres parcs éoliens au nord-est, dans le prolongement du parc existant de Villeneuve Vergné (photomontage 43). Projet hors du panorama reconnu orienté vers l'ouest.**	**PM 43**
Antezant-la-Chapelle	Eglise	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées	**Nulle**	10,8	11,1	E3	**Nul**	
Vervant	Château	Partiellement inscrit	éloigné	Dans la vallée de la Boutonne, vues cadrées	**Nulle**	11,4	11,7	E3	**Nul**	
Nuaillé-sur-Boutonne	Prieuré Notre-Dame d'Oulmes	Partiellement Classé	éloigné	En limite sud du hameau, vue ouverte au sud	**Nulle, vues vers le site étudié au nord-ouest fermées par le bâti et les arbres**	11,9	12,5	E3	**Nul, vues vers le projet au nord-ouest fermées par le bâti et les arbres**	
Saint-Saturnin-du-Bois	Eglise	Inscrit	éloigné	En limite est du bourg. Vue ouverte vers nord.	**Nulle, vue fermée vers le site étudié vers le sud est.**	12,0	12,0	E1	**Nul, vue fermée vers le projet vers le sud est.**	
Saint-Laurent-de-la-Barrière	Eglise (ruines)	Inscrit	éloigné	En limite est du hameau, vue ouverte	**Faible à très faible. Vue lointaine du site.**	12,3	13,0	E3	**Très faible à négligeable. Projet à environ 13 km peu visible (pales, rotors) dans l'arrière-plan des parcs des Groies de Parançay et des Chênaies Hautes.**	**PM 51**
Saint-Jean-d'Angély	Fontaine du Pilori	Classé	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,7	13,3	E3	**Nul**	
Eglises-d'Argenteuil	Eglise	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées	**Nulle**	12,7	13,0	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Hôtel Larade	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,7	13,3	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Maison	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,7	13,4	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Abbaye Saint-Jean Baptiste	Partiellement Classé-Inscrit. Abbaye Site Unesco au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle.	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti. Panorama sur la ville depuis les tours-clochers	**Nulle dans le bourg.** **Faible dans le panorama depuis les tours-clochers en vue lointaine.** **Covisibilité très faible depuis le sud (site > 10 km et contexte paysager de la vallée).**	12,8	13,4	E3	**Nul dans le bourg.** **Nul dans le panorama depuis les tours-clochers : projet à environ 13,4 km non visible masqué par le relief (photomontage 47).** **Pas de covisibilité depuis l'entrée sud de la ville sur la RD150 (photomontage 48 : projet non visible). Projet à environ 14 km très peu visible depuis le sud-ouest de la ville sur la RD739e (portions de pales), hors de l'axe visuel sur les tours-clochers de l'abbaye peu distinguables dans la vallée (photomontage 49) : pas de covisibilité directe et impact négligeable du projet.**	**PM 47 depuis le clocher de l'abbaye** **PM48 et 49 au sud de la ville**
Saint-Jean-d'Angély	Maison	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,8	13,4	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Hôtel de l'Echevinage	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,8	13,4	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Tour de l'Horloge	Classé	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,8	13,4	E3	**Nul**	
Breuil-la-Réorte	Eglise Saint-Pierre	Classé	éloigné	Isolée, vue ouverte sur la plaine	**Très faible. Site en vue lointaine en arrière-plan d'un bois**	12,9	13,4	E2	**Nul, projet à environ 13,4 km non visible masqué par les bois proches de l'église.**	**PM 52**
Beauvoir-sur-Niort	Eglise du Cormenier	Partiellement Classé	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,9	13,1	E1	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Maison	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,9	13,5	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Hôtel d'Hausen	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,9	13,6	E3	**Nul**	
Usseau	Château d'Olbreuse	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg dans son parc arboré, vues cadrées	**Nulle**	13,0	12,9	E1	**Nul**	
Poursay-Garnaud	Eglise Notre-Dame	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	13,1	13,5	E3	**Nul**	
Aulnay	Croix hosannière	Inscrit	éloigné	Dans le bourg, dans le cimetière, vues cadrées par le bâti et la végétation	**Nulle**	14,1	14,8	E3	**Nul**	
Aulnay	Eglise Saint-Pierre	Classé. Eglise Site Unesco au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle.	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées par le bâti et la végétation	**Nulle depuis l'église.** **Covisibilité très faible à nulle depuis l'est (site > 15 km et contexte paysager de la vallée).**	14,2	14,8	E3	**Nul depuis l'église.** **Covisibilité depuis l'accès est du bourg avec impact négligeable : projet à environ 17 km très peu visible en arrière-plan des arbres (portions de pales d'une éolienne), hors de l'axe visuel sur l'église (photomontage 45). Pas de covisibilité dans les vues ouvertes depuis le sud : projet dans l'ensemble éolien existant de la plaine au nord-ouest, hors de l'axe visuel sur Aulnay et son église (photomontage 49).**	**PM 45 à l'est et PM 49 au sud du bourg**
Saint-Julien-de-l'Escap	Eglise Saint-Julien	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées	**Nulle**	14,3	14,9	E3	**Nul**	

Tableau 19. Synthèse des impacts du projet sur les monuments historiques (> 10 km du projet)

Commune	Monument historique	Protection	Périmètre d'étude	Contexte paysager	Sensibilité au site étudié dans l'état initial	Distance au site étudié dans l'état initial en km	Distance à l'éolienne la plus proche du projet en km	Eolienne du proje la plus proche	Impact du projet	Photomontages
Patrimoine à plus de 15 km du projet										
Mazeray	Château de Beaufief	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le hameau, secteur boisé. Vue ouverte vers est	**Nulle, vue fermée vers le site étudié au nord.**	14,5	15,2	E3	**Nul, vue fermée vers le projet au nord.**	
Aulnay	Château	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	15,0	15,6	E3	**Nul**	
Aulnay	Eglise Notre-Dame de Salles-les-Aulnay	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	15,5	16,2	E3	**Nul**	
Marigny	Eglise Saint-Jean l'Evangéliste	Partiellement Classé-Inscrit	éloigné	Dans le bourg, au nord de la forêt de Chizé, vues cadrées	**Nulle**	16,0	16,5	E1	**Nul**	
Tonnay-Boutonne	Porte de Ville	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées	**Nulle**	16,0	16,9	E3	**Nul**	
Surgères	Aumônerie Saint Gilles	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par bâti et arbres	**Nulle**	16,2	16,3	E1	**Nul**	
Bignay	Eglise de la Transfiguration	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans un creux de la plaine, vues cadrées	**Nulle**	16,2	17,0	E3	**Nul**	
Bignay	Cimetière	Inscrit	éloigné	Dans le bourg, dans un creux de la plaine, vues cadrées	**Nulle**	16,3	17,0	E3	**Nul**	
Surgères	Eglise Notre-Dame	Classé	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	16,6	16,8	E1	**Nul**	
Surgères	Château	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	16,7	16,8	E1	**Nul**	
Mazeray	Eglise de la Nativité de la Vierge	Inscrit	éloigné	En limite est du bourg, vue ouverte vers est	**Nulle, vue fermée vers le site étudié au nord.**	16,7	17,4	E3	**Nul, vue fermée vers le projet au nord.**	
Nouillers	Eglise Saint-Pierre	Classé	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti.	**Nulle**	16,8	17,6	E3	**Nul**	
Vandré	Eglise Saint-Vivien	Classé	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	17,0	17,6	E3	**Nul**	
Varaize	Eglise	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans la vallée de la Nie, vues cadrées	**Nulle**	17,5	17,9	E3	**Nul**	
Villiers-sur-Chizé	Eglise (ruines de l'ancienne)	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées	**Nulle**	17,5	18,4	E1	**Nul**	
Fontenet	Eglise Saint-Vincent	Inscrit	éloigné	Dans le bourg, dans la vallée de la Nie, vues cadrées	**Nulle**	17,5	18,0	E3	**Nul**	
Saint-Mandé-sur-Brédoire	Eglise Saint-Brice	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées	**Nulle**	18,0	18,7	E3	**Nul**	
Saint-Martin-de-Juillers	Eglise	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans la vallée de la Nie, vues cadrées	**Nulle**	18,8	19,2	E3	**Nul**	
Genouillé	Eglise de l'Assomption	Classé	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti.	**Nulle**	18,9	19,6	E3	**Nul**	
Contré	Eglise Saint-Bernard	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans un creux de la plaine, vues cadrées	**Nulle**	19,8	20,5	E3	**Nul**	
Fors	Eglise Notre-Dame	Partiellement inscrit	éloigné	Dans le bourg, au nord de la forêt de Chizé, vues cadrées	**Nulle**	19,8	20,2	E1	**Nul**	

Tableau 20. Synthèse des impacts du projet sur les monuments historiques (> 15 km du projet)

Commune	Patrimoine Unesco	Protection	Périmètre d'étude	Contexte paysager	Sensibilité au site étudié dans l'état initial	Distance au site étudié dans l'état initial en km	Distance à l'éolienne la plus proche du projet en km	Eolienne du proje la plus proche	Impact du projet	Photomontages
Saint-Jean-d'Angély	Abbaye Saint-Jean Baptiste	Monument historique partiellement Classé-Inscrit. Abbaye Site Unesco au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle.	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti. Panorama sur la ville depuis les tours-clochers	**Nulle dans le bourg.**	12,8	13,4	E3	**Nul dans le bourg.**	**PM 47 depuis le clocher de l'abbaye**
					Faible dans le panorama depuis les tours-clochers en vue lointaine.				**Nul dans le panorama depuis les tours-clochers : projet à environ 13,4 km non visible masqué par le relief (photomontage 47).**	
					Covisibilité très faible depuis le sud (site > 10 km et contexte paysager de la vallée).				**Pas de covisibilité depuis l'entrée sud de la ville sur la RD150 (photomontage 48 : projet non visible). Projet à environ 14 km très peu visible depuis le sud-ouest de la ville sur la RD739e (portions de pales), hors de l'axe visuel sur les tours-clochers de l'abbaye peu distinguables dans la vallée (photomontage 49) : pas de covisibilité directe et impact négligeable du projet.**	**PM48 et 49 au sud de la ville**
Aulnay	Eglise Saint-Pierre	Monument historique Classé. Eglise Site Unesco au titre des chemins de Saint Jacques de Compostelle.	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées par le bâti et la végétation	**Nulle depuis l'église.**	14,2	14,8	E3	**Nul depuis l'église.**	**PM 45 à l'est et PM 49 au sud du bourg**
					Covisibilité très faible à nulle depuis l'est (site > 15 km et contexte paysager de la vallée).				**Covisibilité depuis l'accès est du bourg avec impact négligeable : projet à environ 17 km très peu visible en arrière-plan des arbres (portions de pales d'une éolienne), hors de l'axe visuel sur l'église (photomontage 45). Pas de covisibilité dans les vues ouvertes depuis le sud : projet dans l'ensemble éolien existant de la plaine au nord-ouest, hors de l'axe visuel sur Aulnay et son église (photomontage 49).**	

Tableau 21. Synthèse des impacts du projet sur les sites Unesco

Commune	Sites	Protection	Périmètre d'étude	Contexte paysager	Sensibilité au site étudié dans l'état initial	Distance au site étudié dans l'état initial en km	Distance à l'éolienne la plus proche du projet en km	Eolienne du proje la plus proche	Impact du projet	Photomontages
Patrimoine à plus de 10 km du projet										
Beauvoir-sur-Niort	Moulin de Rimbault	Inscrit	éloigné	En point haut dans la plaine avec panorama vers le sud	**Faible. Vue lointaine du site en arrière-plan des parcs éoliens existants au sud du moulin.**	12,1	12,5	E1	**Très faible. Vue lointaine du projet à environ 12,5 km en arrière-plan et groupé avec le parc de Villeneuve Vergné, tous deux en arrière-plan du parc de la Minée les Fougères dans la vue ouverte sur la plaine.**	**PM 44**
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,6	13,2	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,7	13,3	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Place de l'archipretre Paillet et ses abords	Classé	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,7	13,3	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,7	13,4	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,7	13,4	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,8	13,4	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,8	13,5	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,8	13,5	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,9	13,5	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,9	13,5	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,9	13,5	E3	**Nul**	
Saint-Jean-d'Angély	Immeubles ou groupes d'immeubles à Saint Jean d'Angely	Inscrit	éloigné	Dans le bourg et la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	12,9	13,5	E3	**Nul**	
Aulnay	Ancien cimetiere entourant l'église St Pierre	Classé	éloigné	Dans le bourg, dans un vallon, vues cadrées par le bâti et la végétation	**Nulle**	14,1	14,8	E3	**Nul**	
Patrimoine à plus de 15 km du projet										
Marigny	Le chêne vert	Classé	éloigné	Dans le hameau de Péré-en-Forêt, au nord-est de la forêt de Chizé, vues cadrées par le bâti et la végétation	**Nulle**	16,0	16,6	E1	**Nul**	
Surgères	Eglise et abords	Classé	éloigné	Dans le bourg, vues cadrées par le bâti	**Nulle**	16,5	16,6	E1	**Nul**	

Tableau 22. Synthèse des impacts du projet sur les sites

Commune	Site Patrimonial Remarquable (SPR)	Périmètre d'étude	Contexte paysager	Sensibilité au site étudié dans l'état initial	Distance au site étudié dans l'état initial en km	Distance à l'éolienne la plus proche du projet en km	Eolienne du proje la plus proche	Impact du projet	Photomontages
Saint-Jean-d'Angély	**Saint-Jean-d'Angély**	éloigné	Centre-ville dans la vallée de la Boutonne, vues cadrées par le bâti, la végétation et le relief	**Nulle**	11,3	12,0	E3	**Nul**	**PM 47 depuis le clocher de l'abbaye, PM48 et 49 au sud de la ville**
Surgères	**Surgères**	éloigné	Centre-ville et hameaux à proximité, vues cadrées par le bâti, la végétation et le relief. Vues lointaines possibles en sortie de ville avec site en arrière-plan des parcs éoliens présents à l'est de Surgères	**Négligeable à nulle**	14,6	14,7	E1	**Nul dans la ville, négligeable dans le cas de vue lointaine du projet en sortie de la ville**	**PM53 en sortie est de la ville**

Tableau 23. Synthèse des impacts du projet sur les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Projet de parc éolien de la Trézence

IV. Mesures appliquées dans le volet paysager

Les questions environnementales font partie des données de conception des projets au même titre que les autres éléments techniques, financiers, etc. Cette conception doit tout d'abord s'attacher à éviter les impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité).

Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction. C'est en ce sens et compte tenu de cet ordre que l'on parle de séquence « éviter, réduire, compenser».

Cette démarche a pour objectif de prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets. La séquence «éviter, réduire, compenser» concerne l'ensemble des thématiques de l'environnement, et en particulier les milieux naturels mais aussi la thématique paysagère (mesures d'évitement et de réduction).

Les mesures d'évitement et de réduction s'insèrent dans la démarche paysagère de création d'un parc éolien. Les mesures d'évitement concernent notamment le choix du site et de la variante d'implantation. Si l'impact ne peut être évité, des mesures de réduction sont alors mises en place dans l'objectif d'atténuer les impacts du projet (par exemple atténuer la perception du parc éolien depuis un lieu, diminuer le nombre d'éoliennes etc.). Elles ont pour objectif de prendre un maximum en compte les recommandations paysagères établies par l'état initial.

La notion de «compensation» s'applique principalement au volet naturaliste. Les mesures de compensation ont en effet pour objectif de compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesures réductrices (par exemple la destruction d'un habitat naturel sur le site étudié). Sur la thématique du paysage, la notion de compensation est plus difficile à appréhender. A l'échelle du territoire, l'implantation du parc éolien s'inscrit dans la dynamique du paysage, il n'y a pas de destruction du paysage au sens de la destruction d'habitats comme dans le volet naturaliste, mais évolution et modification par la création d'un nouveau point de repère visuel. L'impact du projet est fonction du projet même (nombre d'éoliennes, géométrie, gabarit) et du contexte paysager dans lequel il s'inscrit (cf. méthodologie d'analyse paysagère).

Type de mesure	Objectif	Application au projet
Les mesures d'évitement	Il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet.	**E1 : Choix d'un site localisé à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné :** diminution des effets cumulés en créant un projet dans une logique d'extension et de densification. Projet regroupé visuellement avec le parc de Villeneuve Vergné et occupant une faible emprise (projet en ligne de 3 éoliennes). **E2 : Choix d'un site éloigné du patrimoine protégé (des monuments historiques > 2,5 km du projet ; sites > 12,5 km du projet) :** diminution des effets potentiels sur le patrimoine. **E3 : Recherche d'une géométrie en cohérence avec l'orientation du parc de Villeneuve Vergné et de l'autoroute A10 :** implantation du projet reprenant le principe en ligne du parc existant le long de l'autoroute. Projet en une ligne de 3 éoliennes orientée nord/sud à l'ouest de l'A10. **E4 : Recul des éoliennes pour s'éloigner du bourg de Vergné et plus globalement de l'habitat à l'est par rapport au site étudié dans l'état initial** (pas d'éolienne dans l'est de la ZIP, projet > 1 km de Vergné). **E5 : Recul des éoliennes pour s'éloigner du hameau de Blouc et celui de la Pouillère ainsi que du bourg de Lozay, et plus globalement de l'habitat au sud par rapport au site étudié dans l'état initial** (pas d'éolienne dans le sud de la ZIP, projet > 1 km à ces deux hameaux et > 2 km de Lozay). **E6 : Définition du projet dans l'ouest du site étudié diminuant l'angle est/ouest et l'angle nord/sud du projet ainsi que la densité éolienne potentielle par rapport au site étudié dans l'état initial** (pas d'éolienne dans le sud et l'est de la ZIP)**.** **E6 : Attention portée aux équipements à l'échelle du site.** Utilisation de la route pour l'accès à E1 et d'un chemin agricole existant pour l'accès à E3. Création d'un accès pour E2. Conservation des haies existantes sauf à proximité de E2 et pour son accès (coupe d'un arbre et de 10 m de haie arbustive en ripisylve compensées par la plantation de 20 m linéaire de haies bocagères multistrates (mesure MN-CP1 du volet naturaliste).
Les mesures de réduction	Elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.	**R1 : Mesure concernant le balisage :** synchronisation du balisage lumineux des trois éoliennes du projet et si possible en synchronisation avec le parc existant de Villeneuve Vergné, faisceaux orientés vers le ciel et réduction de l'intensité lumineuse comme le prévoit la nouvelle réglementation (coût intégré dans le projet). **R2 : Mesure concernant les aménagements du site :** postes de livraison en bardage bois (coût intégré dans le projet). **R3 : Mesures concernant les impacts sur le paysage du quotidien** : mise en place d'une bourse aux arbres sur base du volontariat des habitants les plus proches du projet (Budget : 10 000 euros) : habitat dans un périmètre de 2 km au projet (Vergné, la Cavaterie, Thouars, La Pouillère, Blouc, Migré).

Tableau 24. Mesures paysagères

Projet de parc éolien de la Trézence

Synthèse du volet paysager

En synthèse :

- Le projet se lit dans le paysage de la plaine, en plan intermédiaire dans les vues portant au lointain, ou dans l'arrière-plan dans le cas de vues plus courtes, tandis qu'il n'est **pas ou très peu visible depuis la vallée de la Boutonne et le paysage forestier de la Marche Boisée.**

- Il se regroupe à environ 1 km au sud/sud-ouest du parc éolien existant de Villeneuve Vergné comptant une ligne de 7 éoliennes. Il n'induit par conséquent **pas de nouveau site éolien mais vient en prolongement de ce parc de Villeneuve Vergné.**

- Il occupe par ailleurs une emprise réduite (3 éoliennes) et reprend le principe d'une implantation linéaire orientée nord/sud de ce parc existant (cohérence dans l'implantation) mais aussi plus globalement de la structure paysagère (relief, boisements, grands axes de communication dont l'A10, parcs éoliens).

- Cette localisation au sud/sud-ouest à proximité du parc de Villeneuve Vergné **induit** par conséquent :

- soit une augmentation de l'angle déjà occupé par ce parc lorsque le projet se lit dans son prolongement. C'est le cas dans les vues proches depuis l'est (Vergné, la Lignatte) et l'ouest (Thouars, Migré, la Pouillère). Le projet est alors perçu dans son emprise nord/sud la plus large, mais il reste ponctuel du fait de son nombre de 3 éoliennes. Depuis l'habitat le proche, l'interdistance de 1 km au parc de Villeneuve Vergné permet une respiration entre le projet et ce parc (cas depuis Vergné, la Cavaterie).

- soit la création d'un nouvel angle lorsqu'il est lu entre le parc de Villeneuve-Vergné et celui de Migré ou d'autres parcs, tout en restant ponctuel (3 éoliennes). C'est le cas depuis le nord.

- soit une augmentation de la densité de l'angle éolien existant lorsque le projet est dans cet angle ou le modifie peu. C'est le cas des vues proches depuis le sud (Blouc, Lozay). La densité est cependant peu augmentée par l'ajout de 3 éoliennes.

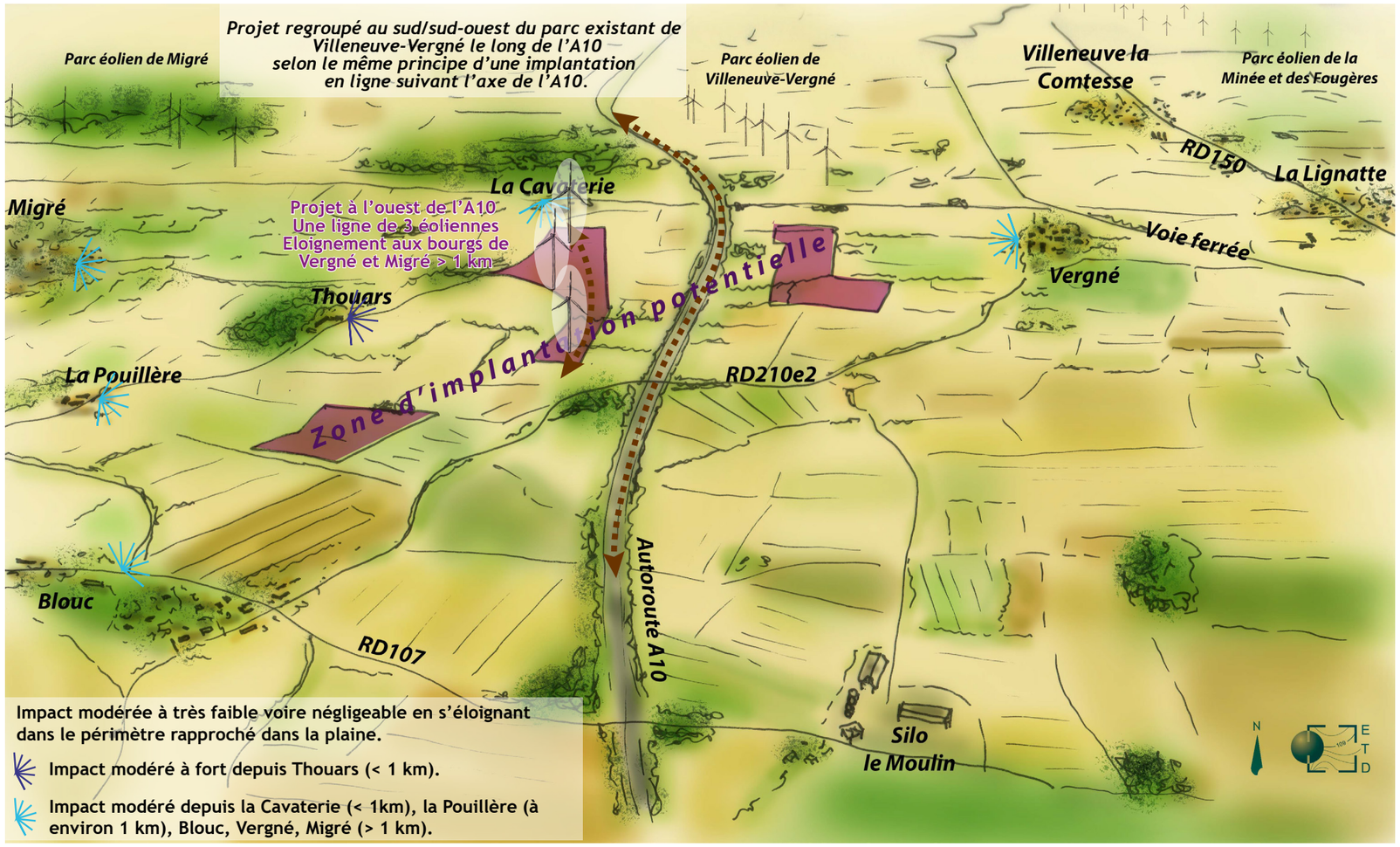

Fig. 30. Schéma de synthèse du volet paysager

Le cas échéant l'angle ajouté par le projet ou l'augmentation de la densité éolienne sont réduits par la géométrie du projet en une seule ligne de 3 éoliennes. Selon la position de l'observateur, d'autres parcs s'inscrivent en arrière-plan du projet (exemple du parc de Migré depuis Loulay) et en s'éloignant, le projet se lit avec d'autres parcs plus proches de l'observateur (depuis le nord, le nord-ouest, le nord-est, et la partie sud du périmètre rapproché). Exceptés les parcs de Villeneuve-Vergné au nord et de Migré au nord-ouest, les autres parcs éoliens sont éloignés de plus de 4 km du projet, atténuant ainsi les effets cumulés. La présence de bois et de haies conditionne la perception des autres parcs depuis les habitations. Les vues les plus dégagées concernent les routes.

- Ainsi l'**effet cumulé induit par l'ajout du projet** dans le contexte éolien existant est **modéré à proximité du projet dans les vues est/ouest, faible lorsque le projet est dans l'angle du parc de Villeneuve Vergné ou de Migré et plus proche (vues depuis le sud-ouest et le sud-est) ou s'il s'ajoute dans un angle réduit.** L'effet est faible à très faible en s'éloignant dans le périmètre rapproché, très faible à négligeable dans le périmètre éloigné.

- Le projet a pris en compte les recommandations de l'état initial paysager,

- en créant une géométrie en une ligne en cohérence avec le parc de Villeneuve Vergné,
- en privilégiant le secteur à l'ouest de l'autoroute plus éloigné du bourg de Vergné,
- sans occuper le sud du site isolé au sud de la ligne à haute-tension et proche de Blouc, de la Pouillère et de Lozay permettant de s'éloigner de ces habitats et aussi de diminuer l'emprise nord/sud du projet,
- diminuant ainsi les impacts du projet par rapport aux sensibilités de l'état initial.

- L'impact du projet est défini modéré à très faible dans le périmètre rapproché, localement modéré à fort depuis le hameau de Thouars proche à l'ouest dans le périmètre immédiat. L'impact est modéré depuis les autres hameaux ou bourgs proches compris dans le périmètre de 2 km au projet **(Vergné, la Cavaterie, Blouc, La Pouillère, Migré).**
Une mesure de réduction de plantations de haies (bourse aux arbres) pour l'habitat le plus proche, dont le hameau de Thouars, est proposée pour atténuer la lecture du projet en créant un avant-plan depuis les habitations.

L'impact est faible à négligeable dans le périmètre éloigné depuis la plaine, majoritairement nul à ponctuellement négligeable depuis la vallée de la Boutonne et la Marche Boisée.

- Concernant le patrimoine, l'éloignement du projet induit un **impact nul** depuis la plupart des monuments historiques dont les deux églises les plus reconnues que sont **l'église Saint-Pierre d'Aulnay et l'abbaye de Saint-Jean d'Angély** inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ainsi que depuis **l'église de Lozay** qui est le monument historique plus proche à environ 2,5 km.
L'impact est faible depuis la butte du Puy Rolland à environ 10 km et très faible depuis le Moulin Rimbault à environ 12,5 km.

Thématique		Etat initial : caractéristiques et enjeux du territoire (indépendant du site étudié)	Etat initial : sensibilité vis-à-vis du site étudié	Mesures paysagères	Impact du projet
Contexte paysager éloigné	**Plaine du Nord de la Saintonge et plaine d'Aunis**	**Faible pour les plaines, modéré pour les vallons.** **Enjeu effets cumulés éoliens modéré à fort selon la densité éolienne déjà existante.** **Enjeux patrimoniaux localement, notamment avec l'église romane d'Aulnay.**	**Dans le périmètre éloigné, sensibilité faible à très faible depuis les plaines en s'éloignant.**	*E1 : Choix d'un site localisé à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné..* *E3 : Recherche d'une géométrie en cohérence avec l'orientation du parc de Villeneuve Vergné et de l'autoroute A10.* *R1 : Mesure concernant le balisage.*	**Dans le périmètre éloigné, impact faible à négligeable depuis les plaines en s'éloignant.** **Effets cumulés éoliens induits par l'ajout du projet très faibles à négligeables dans le périmètre éloigné.** Impact nul dans les centres bourgs et les secteurs visuellement isolés par la végétation arborée et/ou le relief : **impact nul dans les bourgs principaux de Surgères, de Mauzé-sur-le-Mignon et d'Aulnay**.
	Vallée de la Boutonne	**Modéré à fort** **Enjeux patrimoniaux localement,** vallée regroupant des sites patrimoniaux dont **Saint-Jean-d'Angély.**	**Sensibilité très faible à nulle** sous l'influence du relief, de la végétation et de la distance **depuis le fond de vallée.** **Sensibilité nulle** depuis le bourg de **Saint-Jean-d'Angély** dans le fond de la vallée à environ 12 km.		**Impact globalement nul depuis le fond de la vallée de la Boutonne.** **Impact nul depuis le centre-ville de Saint-Jean-d'Angély (projet > 12 km) et dans le bourg principal de Tonnay-Boutonne dans la vallée.** Impact ponctuellement négligeable dans le cas de lecture du projet (projet peu visible en vue lointaine et de faible emprise visuelle). Projet peu ou non visible n'induisant **pas d'effet cumulé éolien ou un effet négligeable.**
	Marche boisée	**Modéré**	**Sensibilité globalement nulle** sous l'influence de la végétation et de la distance de plus de 10 km (site non visible). **Sensibilité ponctuellement très faible** dans le cas de vues lointaines du site en arrière-plan du front boisé (site de faible emprise visuelle).		**Impact globalement nul depuis cette unité paysagère boisée.** Impact ponctuellement négligeable dans le cas de vues lointaines avec lecture du projet de faible emprise visuelle en arrière-plan du front boisé. Vues s'ouvrant sur la plaine et le projet depuis l'ouest de la forêt de Chizé. Projet peu ou non visible n'induisant **pas d'effet cumulé éolien ou un effet négligeable.**
Contexte paysager rapproché	**Plaine du Nord de la Saintonge et plaine d'Aunis**	**Faible à modéré.** **Enjeu effets cumulés éoliens modéré à fort selon la densité éolienne déjà existante avec des enjeux forts dans le nord-ouest et le sud-est du périmètre rapproché.** **Enjeux patrimoniaux localement, notamment avec l'église de Puyrolland site reconnu dans le périmètre rapproché.**	**Sensibilité globalement modérée à faible à l'échelle du périmètre rapproché.** **Sensibilité localement modérée à forte à proximité du site.** Localisation du site au sud du parc de Villeneuve-Vergné induisant nécessairement une augmentation de l'angle occupé par l'éolien avec l'habitat du périmètre immédiat à l'est, à l'ouest et au nord-ouest les plus sensibles du fait de leur proximité au site et aux deux parcs de Villeneuve-Vergné et de Migré. **Sensibilité modérée à forte depuis le bourg de Vergné, le hameau de Blouc, le hameau de la Pouillère, le hameau de Thouars, le hameau de la Cavaterie (< 1 km du site).**	*E1 : Choix d'un site localisé à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné.* *E3 : Recherche d'une géométrie en cohérence avec l'orientation du parc de Villeneuve Vergné et de l'autoroute A10.* *E4 : Recul des éoliennes pour s'éloigner du bourg de Vergné et plus globalement de l'habitat à l'est par rapport au site étudié dans l'état initial.* *E5 : Recul des éoliennes pour s'éloigner du hameau de Blouc et celui de la Pouillère ainsi que du bourg de Lozay, et plus globalement de l'habitat au sud par rapport au site étudié dans l'état initial.* *E6 : Définition du projet dans l'ouest du site étudié diminuant l'angle est/ouest et l'angle nord/sud du projet ainsi que la densité éolienne potentielle par rapport au site étudié dans l'état initial.* *E6 : Attention portée aux équipements à l'échelle du site.* *R1 : Mesure concernant le balisage.* *R2 : Mesure concernant les aménagements du site.* *R3 : Mesures concernant les impacts sur le paysage du quotidien*	**Dans le périmètre rapproché, impact modéré à très faible, voire négligeable depuis la plaine en s'éloignant.** **Effets cumulés éoliens induits par l'ajout du projet modérés à proximité du projet dans les vues est/ouest, faibles à très faibles sinon.** **Impact diminué par rapport aux sensibilités de l'état initial.** **Impact modéré depuis le bourg de Vergné, le hameau de Blouc, le hameau de la Pouillère, le bourg de Migré (> 1 km), depuis le hameau de la Cavaterie (< 1 km).** **Impact modéré à fort depuis le hameau de Thouars à l'ouest (< 1 km).** **Impact modéré à faible depuis La Lignatte et le bourg de Lozay (> 2 km).** **Impact faible à l'échelle du site (aménagements connexes).**
	Vallée de la Boutonne	**Modéré à fort** Paysage de vallée avec reconnaissance sociale. dans le périmètre rapproché à l'est. **Enjeux patrimoniaux localement,** vallée regroupant des sites patrimoniaux dont **le château reconnu de Dampierre-sur-Boutonne.**	**Sensibilité très faible à nulle** sous l'influence du relief, de la végétation et de la distance **depuis le fond de vallée.** **Vues majoritairement fermées depuis le fond de vallée** (site non visible ou de faible emprise visuelle). **Sensibilité nulle** depuis le **château de Dampierre-sur-Boutonne** dans le fond de la vallée à environ 8,5 km.	*E1 : Choix d'un site localisé à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné.* *E2 : Choix d'un site éloigné du patrimoine protégé.*	**Impact globalement nul depuis le fond de la vallée de la Boutonne.** **Impact nul depuis le centre-bourg de Dampierre-sur-Boutonne et son patrimoine (château, église).** Impact ponctuellement négligeable dans le cas de lecture du projet (projet peu visible en vue lointaine et de faible emprise visuelle).

Thématique	Etat initial : caractéristiques et enjeux du territoire (indépendant du site étudié)	Etat initial : sensibilité vis-à-vis du site étudié	Mesures paysagères	Impact du projet
Contexte patrimonial et touristique éloigné	**Enjeu modéré**. **43 monuments historiques** éloignés de **plus de 10 km** du site étudié dont 20 à plus de 15 km. **Sites** inscrits et classé localisés **à plus de 12 km.** Reconnaissance locale du patrimoine bâti réparti dans les bourgs pour la majorité, avec des lieux d'intérêt valorisés par des labels (Plus Beau Détour de France pour Saint-Jean-d'Angély, Trésors des Charentes pour Surgères et Aulnay). Jardin du château de Pomone jardin remarquable en limite sud du périmètre rapproché, éloigné à environ 8 km. Sentiers de grande randonnée dont deux itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle. **Enjeu fort :** Saint-Jean-d'Angély (abbaye, centre ancien), Aulnay (église Saint-Pierre) et Surgères (centre historique) sites les plus reconnus, itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle. **Abbaye de Saint-Jean-d'Angély** (à environ 12,8 km au sud du site étudié) et **église d'Aulnay** (à environ 14,2 km à l'est) sites **Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle** comptant parmi les 71 monuments de ce bien Unesco en série.	**Sensibilité nulle depuis la majorité des sites patrimoniaux et touristiques** (localisation en fond des vallées, secteurs boisés, centres bourgs : Surgères, Aulnay, Saint-Jean-d'Angély, Tonnay-Boutonne, jardin de Pomone etc). **Sensibilité nulle depuis l'église d'Aulnay et l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.** **Sensibilité faible à très faible dans le cas de vues lointaines du site étudié** (panorama du moulin Rimbault à environ 12 km, église de Breuil-la-Réorte à environ 13 km). **Sensibilité faible** dans le **panorama des tours-clochers de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély** à environ 12,5 km.	*E1 : Choix d'un site localisé à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné.* *E2 : Choix d'un site éloigné du patrimoine protégé (des monuments historiques > 2,5 km du projet ; sites > 12,5 km du projet).* *E3 : Recherche d'une géométrie en cohérence avec l'orientation du parc de Villeneuve Vergné et de l'autoroute A10.* *E6 : Définition du projet dans l'ouest du site étudié diminuant l'angle est/ouest et l'angle nord/sud du projet ainsi que la densité éolienne potentielle par rapport au site étudié dans l'état initial.* *R1 : Mesure concernant le balisage.*	**Impact nul depuis la majorité des sites patrimoniaux du périmètre éloigné.** **Impact nul depuis les lieux reconnus que sont l'église Saint-Pierre d'Aulnay et l'ancienne abbaye de Saint-Jean-d'Angély (église Unesco au titre du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle), le centre ancien de Saint-Jean-d'Angély et celui de Surgères (Site Patrimonial Remarquable).** **Impact très faible à négligeable dans les perceptions lointaines du projet** depuis les itinéraires touristiques, les lieux patrimoniaux ou touristiques offrant des vues ouvertes en direction du projet (exemple du panorama du Moulin Rimbault). **Impact nul dans le panorama depuis des tours-clochers de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.**
Contexte patrimonial et touristique rapproché	**Enjeu globalement modéré à faible**. **20 monuments historiques** répartis dans les bourgs ou isolés **dont 16 à plus de 5 km.** Eglises dans les bourgs de Lozay, Villeneuve-la-Comtesse, Saint-Etienne-la-Cigogne et le château de Villeneuve-la-Comtesse 4 monuments à moins de 5 km avec **église de Lozay le plus proche à environ 1,8 km**. Autres monuments historiques éloignés de plus de 2,5 km du site étudié. Aucun site inscrit/classé. Tourisme vert et culturel, aucun sentier de randonnée ne traversant le site, itinéraire local limitrophe au sud. Sentier de grande randonnée > 5 km. **Enjeu fort : Château de Dampierre-sur-Boutonne** (ouvert à la visite) et **église de Puyrolland** (en accès libre, panorama) deux sites patrimoniaux et touristiques **les plus reconnus**, **éloignés de 8,5 et 9,5 km du site.**	**Sensibilité très faible à nulle depuis la majorité du patrimoine bâti** (en fond de la vallée de la Boutonne, en coeur de bourg, en contexte arboré). **Sensibilité nulle** depuis le **château de Dampierre-sur-Boutonne**. **Sensibilité modérée à faible** dans la lecture du site dans le paysage de la plaine avec les autres parcs éoliens (église de la Jarrie-Audouin, panorama de l'église de Puyrolland, de St Martial, ou à proximité pour l'église de Saint-Etienne-la-Cigogne). **Sensibilité faible** depuis l'**église de Lozay dans le bourg**, modérée dans les covisibilités depuis le sud pour ce monument le plus proche à environ 1,8 km du site. Site hors des zones de présomption de prescription archéologique.	*E1 : Choix d'un site localisé à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné.* *E2 : Choix d'un site éloigné du patrimoine protégé (des monuments historiques > 2,5 km du projet ; sites > 12,5 km du projet).* *E3 : Recherche d'une géométrie en cohérence avec l'orientation du parc de Villeneuve Vergné et de l'autoroute A10.* *E6 : Définition du projet dans l'ouest du site étudié diminuant l'angle est/ouest et l'angle nord/sud du projet ainsi que la densité éolienne potentielle par rapport au site étudié dans l'état initial.* *E6 : Attention portée aux équipements à l'échelle du site.* *R1 : Mesure concernant le balisage.*	**Impact nul depuis les monuments historiques dont le site reconnu du château de Dampierre-sur-Boutonne sauf :** **Impact négligeable à nul depuis l'église de Saint-Martial.** **Impact faible** dans la lecture du projet en vue lointaine à environ 10 km avec les autres parcs éoliens dans les vues ouvertes **depuis la butte du Puy Rolland.** **Impact nul depuis l'église de Lozay monument le plus proche éloigné de 2,5 km du projet** et négligeable à nul depuis la place de cette église. **A l'échelle immédiate du site, projet en dehors des zones de présomption de prescription archéologique (données DRAC) et hors des circuits de randonnée.**

Tableau 25. Synthèse du volet paysager

Bibliographie

- SRADDET, 2020, région Nouvelle Aquitaine

- Portail cartographique régional et national des énergies renouvelables, 2023, région Nouvelle Aquitaine, Ministère de la transition écologique et de la transition énergétique

- Schéma Régional Eolien, 2012, région Poitou-Charentes

- Guide des bonnes pratiques de l'éolien, 2023, Communauté de communes des Vals de Saintonge,

- Portaits des paysages de Nouvelle Aquitaine, 2018, DREAL

- Atlas des paysages de Poitou-Charentes, 1999, CREN Poitou-Charentes et DREAL Poitou-Charentes

- Atlas des patrimoines (http://atlas.patrimoines.culture.fr), Ministère de la Culture

- Données de la DREAL sur le patrimoine et le paysage

- Données DDT et DREAL sur les parcs éoliens

- Eoliennes et risques de saturation visuelle, 2007, DIREN Centre

- Enjeux «paysage et patrimoine» dans l'instruction des projets éoliens, 2015, DREAL Centre

- Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éolien, 2022, DREAL Hauts-de-France

- Données DRAC sur l'archéologie

- Documents d'urbanisme sur le territoire : PLU de Vergné, PLU de Lozay, SCOT des Vals de Saintonge

- Données touristiques : Comité départemental du Tourisme de Charente-Maritime et des Deux Sèvres, offices de tourisme locaux

- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.